TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 331 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 5-LUNDI 6 JUILLET 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

Les assurances de M. Cheysson

Si les Américains avaient trouvé matière à s'inquiéter des évolutions récentes de la politique étrangère française, ils devraient s'estimer rassurés par les déclarations faites vendredi par M. Cheysson devant la presse anglo-américaine.

Sur tous les sujets controversés actuellement le ministre des relations extérieures a en effet réaffirmé avec force les grandes options qu'il avait déjà définies lors de sa visite à Washington au début de juin et dont plusieurs se situent dans la ligne d'une stricte solidarité occidentale. « Oui, la présence des troupes soviétiques en Afghanistan est intolérable », a déclaré M. Cheysson, tout comme est « inacceptable » celle des forces vietnamiennes au Cambodge ou encore la modification de l'équilibre nucléaire introduite par les missiles soviétiques SS-20. Dans ce dernier domaine, la France soutient « entièrement » la décision de l'OTAN de décembre 1979 en vue de la mise en place de missiles américains dans plusieurs pays de l'alliance en cas d'échec des négociations.

Ces précisions n'étalent sans doute pas inutiles après l'admission de communistes au gouvernement — M. Cheysson enfonce d'ailleurs le clou en faisant allusion à cette partie de la gauche qui « vantait à un moment une approche totalitaire des problèmes dans certains pays » — ainsi qu'après la déclaration commune P.S.-P.C. en laquelle certains gouvernements étrangers ont eu tendance, à tort, à voir un programme de gouvernement en bonne et due forme. En fait, les propos du ministre sont conformes aux options sur lesquelles M. Mitterrand s'était personnellement engagé pendant sa campagne présidentielle, telles qu'elles ont été exprimées à la suite du congrès extraordinaire du parti socialiste en janvier ou l'été dernier dans son livre « Ici et maintenant ». Mais si certaines choses vont sans dire, elles vont encore mieux en le disant.

Ces professions de foi ne signifient nullement un retour à un « atlantisme » structurel ou politique dont la notion même est d'ailleurs complètement dépassée de nos jours. Dans certains cas, M. Cheysson va au-delà de ce qu'exigerait la simple solidarité entre alliés, par exemple lorsqu'il rappelle qu'une visite à Moscou ne lui paraît pas possible immédiatement « parce que les troupes soviétiques sont en Afghanistan ». Il est, comme il le note lui-même, le seul ministre occidental à avoir adopté cette attitude.

Dans d'autres cas, il s'écarte nettement des positions américaines, non seulement à propos des taux d'intérêt, comme tous ses collègues européens, mais aussi et surtout sur le dialogue Nord-Sud et la situation en Amérique centrale. Ce dernier domaine pourrait être un sérieux terrain d'accrochage avec Washington, en particulier si une crise devait surgir au Nicaragua ou la guerre civile s'aggraver au Salvador.

Enfin, à propos du terrorisme basque, le gouvernement jugera « cas par cas », dans les dossiers d'extradition qui lui seront soumis, selon qu'ils relèvent du droit commun ou du délit politique. Seules les prochaines décisions du gouvernement permettront d'apprécier la distinction, mais il n'était pas inutile de rappeler, comme l'a fait M. Cheysson, qui si le terrorisme est une menace grave pour tous, cette menace est « peut-être mortelle pour la démocratie espagnole ».

(Lire nos informations page 3.)

M. Gromyko à Varsovie

La Pologne pourrait contribuer à la relance du dialogue Est-Ouest

La Diète polonaise a ratifié, vendredi 3 juillet, le remaniement ministériel que lui soumettait le général Jaruzelski, et qui se traduit par le départ de huit ministres et l'arrivée de cinq nouveaux, dont un général, chargé des mines et de l'énergie. Plusieurs ministères techniques ont été supprimés dans le cadre de la réforme des méthodes de gestion, tendant à l'allégement des tutelles administratives.

A Sofia, la réunion des dirigeants du Comecon a entendu un exposé assez critique de M. Verdetz, chef du gouvernement roumain, qui s'est déclaré notamment « inquiété » de la « baisse constante » de la contribution de l'organisation à la satisfaction des besoins de Bucarest en énergie et en minerais.

Cependant, M. Gromyko poursuit ses entretiens à Varsovie. Selon notre correspondant, un rôle particulier pourrait être attribué à la Pologne pour la relance du dialogue Est-Ouest.

De notre correspondant

Varsovie. — L'arrivée à Varsovie, vendredi 3 juillet, à 17 heures, de M. Gromyko a été entourée de la plus grande discrétion. La télévision n'a mentionné la nouvelle qu'en quelques phrases en cours de journal, et sans diffuser d'autre image qu'une photo d'archives du ministre soviétique des affaires étrangères.

Accueilli à l'aéroport militaire par les « plus hautes autorités de l'Etat et du parti », ainsi que par M. Czyrek, son collègue polonais M. Gromyko a eu aussitôt un entretien avec M. Kania. Les conversations, a indiqué sans plus de précision l'agence PAP, ont porté sur des « questions d'intérêt commun pour les deux partis et les deux pays ». Il faudra sans doute attendre le départ, dimanche, du ministre soviétique et la publication d'un communiqué pour en savoir plus sur cette « visite amicale » faite « à l'invitation du comité central et du gouvernement » de Varsovie.

Les milieux officiels affichent une grande sérénité sur les résultats de ces entretiens, dont on dit seulement qu'ils sont la marque d'une détente dans les relations entre les deux directions. Outre les assurances sur les décisions du congrès, et notamment sur la composition du futur bureau politique que M. Gromyko devrait demander à ses interlocuteurs, cette visite pourrait préparer le lancement d'une initiative diplomatique confiée à la Pologne dans le domaine de la détente et du désarmement.

Quelques heures avant l'arrivée du ministre soviétique, la Diète avait adopté une résolution très solennelle de soutien à l'« adresse aux parlementaires et aux peuples du monde » lancée le 23 juin par le Soviet suprême sur proposition de M. Brejnev (le Monde du 25 juin). Cette adresse parlait en termes dramatiques de l'accroissement des « risques de conflit nucléaire », affirmait que « l'U.R.S.S. ne cherche à affronter aucun Etat ni à l'Est ni à l'Ouest » et appelait à l'ouverture de négociations sur le désarmement.

« Nous partageons la conviction, écrivent, dans leur réponse, les membres du Parlement, que le problème essentiel d'aujourd'hui est d'entamer des discussions aussi vite que possible et sans aucune condition préalable pour prévenir une nouvelle étape de la course aux armements. » Estimant que des conversations soviéto-américaines sur les armes eurostratégiques sont « spécialement urgentes » et que les offres faites par M. Brejnev leur donnent une « bonne base », la résolution relance la proposition d'organisation à Varsovie d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 2.)

Les négociations sociales

Le patronat accepterait la réduction à trente-neuf heures de la durée du travail

Avant la reprise des discussions sur la durée du travail, qui réuniront, lundi 6 juillet, les syndicats et le C.N.P.F., l'organisation patronale a fait parvenir, vendredi, à ses interlocuteurs ses dernières propositions sur le « contenu et les modalités des négociations ».

Flou, pour ne « braquer » personne, le document du C.N.P.F. comporte néanmoins des ouvertures non négligeables sur la durée légale du travail (à trente-neuf heures, bien que le chiffre ne soit pas cité), la cinquième semaine de congés payés (bien que l'expression ne soit pas employée non plus), la cinquième équipe en travail continu, la détermination des travaux pénibles et les discussions au niveau des branches.

En revanche, le patronat reste ambigu sur la compensation pécuniaire, et surtout reprend, parfois sous une autre forme, les dispositions lui permettant une utilisation optimale des équipements industriels, avec la création d'un contingent d'heures supplémentaires (il s'agirait de cent cinquante heures par an) et un aménagement du travail dominical et nocturne et du repos hebdomadaire, tout en écartant, ipso facto, *l'accroissement du contrôle réclamé par les syndicats.*

Le C.N.P.F. propose également à ses partenaires d'effectuer une démarche commune auprès des pouvoirs publics pour examiner la question de la compensation de l'aggravation des coûts résultant des dispositions nouvelles.

La nouvelle donne du jeu patronal comporte-t-elle des cartes biseautés? En fait, les employeurs paraissent surtout avoir voulu jouer des objectifs contradictoires des syndicats pour éviter les blocages : l'allongement des congés pour satisfaire F.O., la réduction de la durée légale du travail pour contenter la C.G.T. et les mesures de réduction au niveau des branches pour répondre aux vœux de la C.F.D.T.

Les dirigeants syndicaux ont accueilli ces propositions avec prudence, en laissant cependant entendre qu'elles offrent davantage matière à discussion qu'à rupture.

Le C.N.P.F. a la volonté d'aboutir. Il préfère un accord à une loi à laquelle M. Mauroy ne tient pas non plus et il ne veut pas prendre de front le nouveau pouvoir. Le discours tenu par M. Ceyrac, le 3 juillet, devant les patrons toulousains est éclairant : « Le patronat doit se situer par rapport au gouvernement avec lequel, d'ailleurs, le dialogue se développe ». S'il ne faut pas attendre trop longtemps sur les nationalisations, dont le principe est acquis, il faut aussi lever les incertitudes sur les conditions de la production, « alors que l'on parle sans précision de l'âge du droit à la retraite et de la réduction du temps de travail ».

J. R.

(Lire la suite page 14.)

POINT

Le logement entre le libéralisme et le dirigisme

Le congrès du mouvement H.L.M. a été celui de l'espoir pour nombre de maîtres d'ouvrages sociaux réunis à Lyon. Mais il a été aussi un temps d'observation de ce que sera la politique du logement du nouveau gouvernement. Les congressistes ont chaleureusement applaudi le long discours de M. Roger Quilliot, qui leur a parlé avec une compréhension mêlée de fermeté. Le gouvernement compte, à l'évidence, beaucoup sur le secteur H.L.M. pour la mise en œuvre de sa politique sociale de l'habitat. Mais cette confiance est doublée d'une exigence de rigueur (dans la gestion, dans l'établissement des loyers, dans la volonté de pratiquer effectivement la concertation, aussi bien avec les collectivités locales qu'avec les organisations d'usagers), exigence qui ne va pas sans quelque vigilance. M. Quilliot connaît trop bien les qualités et les faiblesses des organismes H.L.M. pour se laisser abuser, le cas échéant.

On ignore tout, pour l'instant, des moyens auxquels le ministre pourrait avoir recours pour obtenir le respect des règles du jeu qu'il a lui-même énoncées, au cas où certains organismes se montreraient insuffisamment « exemplaires ». Est-il vrai, notamment, ainsi que l'affirme la Confédération nationale du logement (C.N.L.), que les recommandations de modération de hausse des loyers ont, d'ores et déjà, été ignorées par certains offices ou sociétés anonymes, qui viendraient, pour la deuxième fois en un an, d'augmenter leurs loyers de 10 %, au mépris de la demande du ministre ? M. Quilliot a annoncé qu'il ne reculerait pas devant l'adoption de mesures autoritaires de limitation en cas d'augmentations excessives.

Le ministre, au sortir d'une ère d'un libéralisme très permissif, manque cependant de moyens adaptés pour sanctionner individuellement les excès. Or le langage de la raison et de la fermeté ne suffira pas à décourager ceux qui voudront l'ignorer. Il n'est pas simple de soustraire le logement à une loi du marché qui a montré ses faiblesses, ses insuffisances et ses conséquences dommageables. Il est urgent que la politique du logement réaliste que le gouvernement veut mettre en place se double de moyens spécifiques, si l'on veut éviter de retomber dans un dirigisme qui décourage l'épargne et dissuade ceux qui le peuvent d'investir dans la pierre.

(Lire page 13.)

POUR UNE POLITIQUE DE LA COMMUNICATION

La place de l'homme

par GEORGES FILLIOUD (*)

La création d'un ministère à part entière consacré à la communication est en soi un signe. Un signe de changement.

Car si l'information, dans la conception qui en a trop longtemps prévalu, n'est que cet échange entre celui qui délivre et celui qui perçoit le message, la communication est, elle, d'une tout autre dimension.

Si l'information est linéaire, la communication, elle, doit être décrite comme englobante, interactive, foisonnante et multidimensionnelle. Elle prend en compte l'échange message-réponse, et l'ensemble de ces échanges, et leur environnement. C'est dire qu'elle comprend non seulement la retransmission des « nouvelles » mais aussi ce qu'on nomme la création, qui n'existe que pour être communiquée, et plus généralement encore ce qu'on nomme « la culture » au sens le plus large, le plus noble, je veux dire le plus vivant.

Gardons-nous donc de limiter le débat qui vient de s'ouvrir aux seuls problèmes de l'« information ». Souvenons-nous que la communication, c'est tout le reste.

Nous avons pu constater en France, depuis de longues années, où conduisait la conception étroite et rétrograde d'une information brutale et à sens unique, dispensée par quelques réseaux d'Etat étroitement contrôlés par le pouvoir en place sous couvert de monopole, et par la voix de quelques « vedettes » dont le statut s'apparentait de plus en plus à celui d'« animateurs » et de moins en moins à celui de journalistes. Au point que quelques uns d'entre eux, les plus en vue, devenus les symboles d'un système de pouvoir rejeté par la majorité des Français, sont aujourd'hui contraints de s'effacer devant l'ampleur d'une réprobation qui dépasse, nous en sommes tous conscients, leur personne et même leurs qualités professionnelles intrinsèques.

Mais ce phénomène, pour déplaisant qu'il soit dans certaines de ses manifestations, n'en est pas moins riche de sens. Les frictions et les tensions qu'il révèle sont celles qui accompagnent tout changement, tout passage d'un état à un autre, d'une pratique à une autre.

En refusant que le débat du 22 avril soit « animé » par des « stars de l'information », François Mitterrand a montré ce que pouvait être une autre télévision, et par là-même il a sonné le glas de tout un système qui, sous prétexte d'informer les citoyens, les enfermait dans un jeu truqué, faisait d'eux les spectateurs d'un mimodrame si méticuleusement écrit dans chacun de ses rôles qu'il n'y restait plus guère de place pour la réflexion, l'échange, la véritable communication.

(Lire la suite page 11.)

(*) Ministre de la communication



AU JOUR LE JOUR

Compétences

Peu à peu, les hommes soupçonnés, à tort ou à raison, d'être les porte-coton de l'ancien régime quittent leurs emplois à la télévision et à la radio, tout en jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus... Il faudrait, au contraire, les reprendre : les braconniers repentis font les meilleurs gardes-chasses !

HENRI MONTANT.

«IDENTITÉ ITALIENNE» AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Horizon 2000

En sortant de l'exposition Identité italienne, on se demande un peu de qui parler : des artistes qui y sont présentés ou de Germano Celant, historien, pape et empereur d'Arte Povera. Il considère l'art pauvre, avec ses suites et des apartés, comme un mouvement d'avant-garde aussi important que le futurisme. Ce n'est peut-être pas faux. On a envie de dire : l'histoire jugera. Ehbien ! non : pour Germano Celant, qui est un homme pressé, il n'est pas question d'attendre vingt, quarante ans pour reconnaître le bon grain.

Il se place, nous dit-il, dans une perspective an 2000, applique à la création des années 60-80 la même démarche que celle qu'il pourrait appliquer à ce qui s'est fait au début du siècle : en l'associant à un important appareil documentaire et critique sur le contexte politico-économico-socio-culturel.

Résultat : un choix restreint d'artistes (seulement dix-huit pour vingt ans de création, mais c'est peut-être trop : l'histoire en retient-elle autant ?), et un gros catalogue, un pavé, aussi énorme que ceux des expositions Paris-New-York, Paris-Berlin, Paris-Moscou, Paris-Paris, qui, il est vrai, dans leur distribution des cartes, oubliaient quelque peu le futurisme. Revanche ou pas, on est tout de même un peu troublé.

Celant peut se tromper. Il prend le risque, il aime ça, dit-il. C'est son affaire, mais il faudrait que cela soit dit quelque part, que l'exposition s'intitule autrement. Tirons tout de même un coup de chapeau au maestro pour sa prestation du plateau Beaubourg.

GENEVIEVE BREERETTE.

(Lire la suite page 9.)

étranger

EUROPE

Allemagne fédérale

Le gouvernement reste sceptique sur les résultats du voyage de M. Brandt à Moscou

De notre correspondant

Bonn. — Les milieux politiques de Bonn apprécient différemment le résultat des conversations que l'ancien chancelier Brandt vient d'avoir au Kremlin. M. Schmidt et le président du S.P.D. ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'ondes. En dépit de diverses explications données de part et d'autre, il est pour le moins étonnant que, depuis son retour le jeudi 2 juillet, M. Brandt n'ait pas encore rendu visite au chancelier, qu'il a seulement informé par téléphone, et qu'il n'envisage de rencontrer le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, que lundi.

Mais la principale surprise tient peut-être au comportement de M. Wischnewski, le vice-président du S.P.D., qui passe pour être l'homme de confiance du chanceller et qui avait accompagné le M. Brandt à Moscou. Le vendredi 3 juillet, il a exprimé sa conviction que les chefs du Kremlin sont résolus à une négociation sur les euromissiles et surtout que les conversations Brandt-Brejnev fourniraient à cet égard des « *informations importantes* » et qu'elles révéleraient du côté soviétique des « *accents nouveaux* ».

Les propos tenus publiquement à Moscou par M. Brejnev indiquent, en effet, que l'U.R.S.S. a quelque peu modifié les termes du moratoire par lequel l'installation de nouveaux euromissiles devrait être suspendue dès le début d'une négociation soviéto-américaine sur ce sujet. Selon M. Brejnev, un accord formel entre Moscou et Washington ne serait plus nécessaire. De plus, un tel moratoire n'interdirait pas à l'OTAN de poursuivre la fabrication de Pershing 2 et de missiles de croisière. Les préparatif nécessaires à la mise en place de ces nouvelles armes en Europe occidentale ne devraient même pas être suspendus. Bien que M. Wischnewski n'ait pas donné de précision sur ce point, il paraît évident que de leur côté les Soviétiques se réserveraient aussi le droit de continuer la fabrication de SS 20. Le vice-président du S.P.D. n'en a pas moins estimé que les Américains devraient « *étudier sérieusement* » cette nouvelle version du projet soviétique de moratoire nucléaire.

D'autre part, M. Brejnev aurait de façon inattendue témoigné d'un « *très grand intérêt pour l'option zéro* ». Cette formule se réfère à un éventuel accord par lequel l'OTAN pourrait renoncer à toute implantation d'armes nouvelles sur le Vieux Continent. Les indications fournies à ce sujet restent cependant assez vagues. Elles suggèrent tout au plus que les Soviétiques pourraient envisager de réduire le nombre des fusées SS 20 dont ils disposent déjà ou les retirer derrière l'Oural si l'OTAN renonçait à moderniser son propre arsenal nucléaire. M. Wischnewski reconnaît au surplus qu'au chapitre des euromissiles l'Est et l'Ouest sont en désaccord total lorsqu'il s'agit de mesurer les forces déjà en présence afin de définir l' « *équilibre approximatif* » dont il avait été question dans le communiqué Schmidt-Brejnev de mai 1978.

Pour sa part, en tout cas, le porte-parole du gouvernement de Bonn n'a pas dissimulé son scepticisme. L'option zéro ne serait acceptable, selon lui, que dans le cas où « *l'Union soviétique descend à zéro* ». Or, à diverses reprises déjà, M. Schmidt a indiqué qu'à son avis l'U.R.S.S. ne renoncera jamais au stock de SS 20 dont elle dispose déjà.

JEAN WETZ.

Pologne

Varsovie pourrait contribuer à la relance du dialogue Est-Ouest

(Suite de la première page.)

Cette conférence est un vieux cheval de bataille du pacte de Varsovie, et c'est M. Gierek qui, le premier, avait proposé, en février 1980, au cours du huitième congrès du POUP, de l'accueillir.

Il serait, en tout état de cause, habile de faire d'une Pologne autorisée, même conditionnellement, à conduire son « renouveau » un ambassadeur privilégié de la campagne pacifiste lancée par Moscou. L'U.R.S.S. bénéficierait ainsi d'une excellente carte pour affirmer une image de puissance de bonne volonté, encourager le neutralisme en Europe de l'Ouest et gêner le déploiement en R.F.A. des euromissiles américains.

Quelles que soient leurs implications internationales, ces perspectives seraient, si elles se confirmaient, éminemment rassurantes et positives pour la Pologne, qui pourrait jouir d'une marge de manœuvre moins étroite. Discrète, moins dramatique que les dernières rencontres des dirigeants de Moscou et de Varsovie, la visite de M. Gromyko pourrait peut-être — si les assurances qui lui seront données étaient jugées satisfaisantes — s'avérer à terme d'une grande importance.

Pour l'instant, la Diète a entériné vendredi, à la demande du général Jaruzelski, rentré de Sofia, un large remaniement du gouvernement, provoqué par la suppression de six ministères industriels à la faveur d'un regroupement d'attributions. Cette restructuration est un des éléments de la réforme en cours de préparation, visant à assurer l'autonomie des entreprises et à les dégager de la tutelle de l'administration centrale (*le Monde* du 4 juillet). Cinq nouveaux ministres, tous membres du POUP, font leur entrée au gouvernement, parmi lesquels M. Wladislaw Baka, qui supervisera la mise en place de la réforme, et le général Czeslaw Piotrowski, qui aura en charge l'économie et les mines. M. Baka, qui est professeur d'économie, a été fonctionnaire du comité central et assurait, depuis septembre, le secrétariat de la commission pour la réforme économique, que préside M. Olszowski. Le général Piotrowski était, depuis 1978, adjoint de l'inspecteur général de l'armée polonaise pour la technologie.

BERNARD GUETTA.

Grande-Bretagne

Plusieurs initiatives visant à arrêter le mouvement de grève de la faim à Long Kesh ont échoué

Le Comité national irlandais pour les « blocs H » a démenti, le vendredi 3 juillet, à Dublin, les rumeurs selon lesquelles les grévistes de la faim de la prison de Long Kesh, près de Belfast, pourraient mettre fin à leur mouvement.

Notre correspondant à Dublin nous signale que le nouveau premier ministre irlandais, M. FitzGerald, intensifie ses efforts pour tenter de trouver une solution au problème de la grève de la faim des détenus républicains de Long Kesh. La mort de John McDonnell, qui en est à son cinquante-huitième jour de jeûne, inciterait les autres grévistes de la faim à poursuivre leur mouvement jusqu'au bout. Deux d'entre eux ont été élus, au scrutin du 11 juin, au Parlement de Dublin, et leur mort entraînerait deux élections partielles qui pourraient menacer la faible majorité — deux sièges seulement — du gouvernement de Dublin.

De notre correspondant

Londres. — M. Paisley, chef du parti unioniste démocratique et chef de file des protestants extrémistes, a échappé vendredi 3 juillet à une tentative d'assassinat, alors qu'il revenait des studios de la B.B.C., à Belfast, dans une voiture de la police. Une balle a manqué de justesse le véhicule, alors qu'il traversait un quartier catholique. Deux heures plus tard, un groupe de l'INLA (Irish National Liberation Army) revendiquait la responsabilité de l'attentat.

Alors que l'IRA s'est déclarée opposée à toute violence contre M. Paisley, afin d'éviter des représailles des protestants, l'INLA le considère comme une cible légitime. Dans une déclaration ultérieure, le leader unioniste a accusé M. John Hume, dirigeant du parti catholique modéré S.D.L.P., d'avoir provoqué cet attentat. M. Hume avait à la radio et à la télévision demandé l'arrestation de M. Paisley pour « *incitation à la violence et au meurtre* ». Jeudi, en effet, le pasteur Paisley avait annoncé le recrutement prochain d'une force armée protestante pour s'opposer militairement à l'IRA. « *Nous avons à faire un choix,* avait-il dit ; *nous laisserons-nous abattre ou bien allons-nous tuer les assassins ?* » A la demande de M. Atkins, secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord, les autorités policières en Ulster examinent si les remarques de M. Paisley ont enfreint ou non les lois en vigueur. Dans l'affirmative, il pourrait être poursuivi. Il fait valoir, pour sa part, que la force armée envisagée n'aurait qu'un rôle défensif et qu'il ne pousserait pas à sa création si le gouvernement acceptait de renforcer les mesures de sécurité.

Ce climat ne favorise par les démarches entreprises pour tenter de régler le problème des grévistes de la faim. A Dublin, plusieurs parents des grévistes, après s'être entretenus avec M. FitzGerald, ont fait savoir qu'aucun accord ne pourrait intervenir tant que les conditions posées par les grévistes ne seraient pas acceptées. D'autre part, à Belfast, où M. John McDonnell a reçu l'extrême onction après cinquante-sept jours de jeûne, les conversations engagées entre les représentants du gouvernement britannique et une délégation d'un groupe associé à la hiérarchie catholique ont pris fin sans résultat apparent. M. Atkins a déclaré à la B.B.C. que le gouvernement britannique, tout en refusant d'accorder aux prisonniers républicains un statut spécial, était toujours disposé à assouplir le régime des prisons.

Enfin les propositions de MM. Atkins et Callaghan, soumises jeudi 2 juillet aux Communes (*le Monde* du 4 juillet), continuent d'être vivement critiquées par les représentants des deux communautés, catholique et protestante. M. Atkins a cependant déclaré qu'il ne désespérait pas que les partis acceptent de la rencontrer pour la mise au point du Conseil consultatif pour l'Irlande du nord, dont il a recommandé la création.

HENRI PIERRE.

DES AFFRONTEMENTS RACIAUX ONT FAIT PLUSIEURS DIZAINES DE BLESSÉS DANS LA BANLIEUE DE LONDRES.

Londres (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — De violents affrontements ont éclaté dans la soirée de vendredi 3 juillet à Southall, un quartier de la banlieue ouest de Londres qui rassemble une des plus importantes communautés asiatiques de Grande-Bretagne. Provoqués par la distribution d'un tract appelant à une manifestation en faveur d'une « *croisade nationale blanche* », ils ont opposé, des heures durant, 200 Skinheads, jeunes militants racistes, à environ 200 jeunes Indiens et Pakistanais.

« *On aurait dit que les Skinheads avaient envahi Southall. Ils se battaient avec les Asiatiques, et les policiers tentaient de les séparer* », a déclaré le serveur d'un pub situé au cœur des affrontements. Des voitures ont été incendiées, un bar et une station-service également, et de nombreuses vitrines ont été brisées. Scotland Yard indique que plus de cinquante personnes ont été blessées, dont de nombreux policiers. Il y a eu vingt et une arrestations. Samedi matin, le calme était revenu dans Southall, quadrillé par la police.

Déjà, les 10, 11 et 12 avril, des affrontement entre jeunes Noirs et policiers avaient fait plus de cent soixante-treize blessés à Brixton.

C'est à Southall que, en avril 1979, un instituteur néo-zélandais, Blair Peach, était mort lors d'une manifestation antiraciste.

Les affrontements de Southall risquent de relancer la polémique amorcée, le 1er juillet, par l'ancien chancelier Heath contre la politique économique de Mme Thatcher, à l'origine, selon lui, des tensions raciales.

Grèce

En vue des élections générales

Le parti de M. Caramanlis a refait son unité

De notre correspondant

Athènes. — A l'issue d'un congrès extraordinaire tenu à Athènes, les 28 et 29 juin, par le parti de la nouvelle démocratie, au pouvoir depuis novembre 1974, le ministre de la défense, M. E. Averof, a été chargé d'exercer également les fonctions de vice-président du gouvernement ainsi que le contrôle de tout le secteur économique. Mais ce congrès, qui a approuvé un nouveau plan de quatre ans et la tactique du parti en vue des élections générales de septembre, aura surtout été marqué par la spectaculaire réconciliation des deux chefs de file de la Nouvelle Démocratie : le premier ministre, M. G. Rallis, et M. E. Averof.

Les milieux gouvernementaux soutiennent que les divergences entre ces deux fortes personnalités ont été exagérées par les journaux de l'opposition et que l'unité de la Nouvelle Démocratie, qui continue à vivre sous l'égide du président Caramanlis, n'a jamais été vraiment menacée. Ces affirmations laissent quelque peu sceptiques les partisans de la Nouvelle Démocratie déroutés par les palinodies idéologiques et les luttes de tendances aggravées par des querelles de personnes.

Dès son retour au pouvoir en 1974, M. Caramanlis s'était employé à faire de la Nouvelle Démocratie un parti démocratiquement organisé, bien structuré pour couvrir l'espace politique allant de la droite libérale à la gauche modérée. Les réalités grecques l'empêchèrent de mettre ses idées en application. Parti de notables beaucoup plus que parti de militants, la Nouvelle Démocratie demeure une nébuleuse politique et sa fraction dure, réfractaire à tout élément allogène, continue à se heurter aux tenants de l'ouverture au centre et d'un rééquilibrage des forces politiques du pays.

Les clivages au sein de la droite ont été illustrés par les élections de novembre 1977, qui virent la Nouvelle Démocratie tomber de 54,37 % en novembre 1974 à 41,85 %. L'avertissement était clair, mais M. Caramanlis accentua son ouverture au centre en confiant des postes de responsabilités à des transfuges du centre, ce qui braqua encore un peu plus la fraction dure de son parti.

Les clivages s'accentuèrent lorsque M. G. Rallis coiffa sur le poteau M. Averof et devint chef du parti et premier ministre au début de mai 1980. Les très nombreux partisans de M. Averof ne tardèrent pas à reprocher à M. Rallis de situer le débat à un niveau de courtoisie excluant de trop violentes polémiques avec l'opposition, et, en premier, avec le parti socialiste grec. Les milieux de la droite classique, où les comploteurs obsessionnels n'ont jamais fait défaut, proclamèrent qu'il était suicidaire de vouloir vaincre M. André Papandreou sans l'attaquer à fond. D'autant plus que le parti socialiste, qui était passé de 13,5 % en 1974 à 25,33 % aux élections de novembre 1977, est en pleine progression dans tout le pays.

Dès novembre 1980, M. E. Averof et ses amis dénoncèrent les forces centrifuges au sein de la Nouvelle Démocratie et préconisèrent le regroupement de toutes les forces de droite. La presse grecque fit de plus en plus état des luttes de tendances au sein du parti au pouvoir, mais aussi du gouvernement, et, en avril et mai derniers, le climat politique fut perturbé par une cascade de rumeurs incontrolables. M. E. Averof fut présenté comme disposé à entrer en dissidence, voire à se retirer de la politique, et il fut question de divers « complots ».

D'une part, des députés de la Nouvelle Démocratie se seraient secrètement réunis dans une villa de la banlieue d'Athènes afin d'écarter M. G. Rallis de la présidence du conseil, et d'autre part des groupuscules gardant la nostalgie du régime militaire auraient préparé un nouveau putsch. Et, début juin, un député centriste fit sensation en prétendant que des officiers en activité et d'anciens juntistes complotaient contre la démocratie.

La presse fit état d'une liste d'environ trois cents militaires, mais M. Averof mit les choses au point, précisant que, si cet embryon de complot avait été réel, il n'avait jamais cessé d'être sous contrôle, et donc neutralisé. Le ministre de la défense affirma aussi que jamais les militaires n'avaient été aussi légalistes.

Blasée, l'opinion se souvint du rocambolesque « complot des pyjamas » du 24 février 1975 qui vit des apprentis putschistes cueillis dans leurs lits. Sachant à quoi s'en tenir sur ces douteux « complots » condamnés avant même de pouvoir tenter un début d'exécution, M. André Papaandreou recommanda la plus grande circonspection.

De toute façon, face à la montée du parti socialiste, qui bénéficie visiblement des retombées dans ce pays du triomphe du P.S. français, MM. Rallis et Averof ne pouvaient que tenir compte de la volonté de M. Caramanlis de préserver l'unité du mouvement qu'il a fondé et qu'il continue à inspirer. Et les deux figures de proue de la Nouvelle Démocratie répondent également à l'électorat de ce parti qui compte bien gagner le prochain affrontement.

MARC MARCEAU.

Italie

Les Brigades rouges veulent briser le silence de la presse sur leurs quatre otages

De notre correspondant

Rome. — Quatre personnes sont simultanément détenues en otages par les brigades rouges, et cela constitue un fait sans précédent dans l'histoire du terrorisme italien (*le Monde* du 7 avril et du 13 juin). Mais, contrairement à ce qui s'était passé pendant l'enlèvement d'Aldo Moro, en mars 1978, ou celui du juge D'Urso (décembre 1980), le défi terroriste ne monopolise pas l'attention de l'opinion ni ne suscite de violentes polémiques entre partisans d'une ligne dure ou de la négociation.

L'une des explications de ce phénomène tient au fait que les journaux ont décidé de ne plus servir de caisse de résonance en publiant sous de gros titres les communiqués ou les exigences posées par les brigades rouges. Ils se contentent d'une information succincte malgré la surenchère que tente le groupe terroriste pour briser ce silence de la presse.

Le 25 juin, elles faisaient parvenir à différents quotidiens cinq lettres manuscrites de l'assesseur démocrate-chrétien de Campanie, Cino Cirillo, enlevé le 27 avril, Elles étaient adressées aux secrétaires du parti socialiste, de la démocratie - chrétienne, à un membre du conseil supérieur de la magistrature, au secrétaire d'Etat à la justice, ainsi qu'à un dirigeant du syndicat des journalistes. L'otage demandait que les journaux publient intégralement un certain nombre de documents des terroristes.

« Procès-verbaux » et « confession »

Le 2 juillet, les brigades rouges renchérirent et envoyèrent à certains quotidiens de Rome et de Milan différents communiqués, des extraits de leur « résolution stratégique », les « procès-verbaux de l'interrogatoire prolétarien » de de M. Sandrucci, cadre d'Alfa Romeo enlevé le 3 juin, une lettre de ce dernier à son directeur, ainsi qu'une lettre et une « confession » de Roberto Peci, enlevé le 10 juin, frère de Patricio Peci, ancien responsable de la colonne turinoise des brigades rouges, devenu depuis le grand accusateur de ses anciens camarades. Son exemple avait été suivi par d'autres « terroristes repentis » ; comme en une sinistre parodie les brigades rouges ont cherché à obtenir un « contre-repentir ».

« *Les repentis n'existent pas,* écrit Roberto Peci, *il n'y a que des camarades plus faibles qui ne veulent pas assumer leurs responsabilités et qui, comme moi, se font manœuvrer comme des marionnettes par les carabiniers.* » L'« interrogatoire » de M. Sandrucci porte pour sa part sur le processus de rationalisation de la production dans son entreprise.

Ces quatre enlèvements sont censés symboliser les quatre terrains de lutte choisis par le groupe terroriste pour tenter de briser son isolement : la restructuration industrielle dans les usines du Nord, les chômeurs et les sans-abri de Naples après le séisme, les prisons et les ex-terroristes qui acceptent de collaborer avec la justice.

Les Brigades rouges demandent la « *publication intégrale* » de ces textes dans les organes de presse et à la télévision. Pendant l'enlèvement du juge d'Urso, les journaux s'étaient divisés quant à l'attitude à suivre. Il y avait ceux qui, comme le *Corriere della Sera, la Republica, la Stampa* et la plupart des grands quotidiens, estimaient qu'en cédant une fois aux exigences des terroristes on ouvrait la voie à de nouveaux chantages à répétition.

En revanche, certains journaux, ceux de l'extrême gauche, du parti radical relayé ensuite par la presse proche du parti socialiste, pensaient qu'une vie humaine vaut plus que quelques colonnes dans un quotidien. Ces derniers publièrent les documents. Cette « victoire » a-t-elle encouragé les Brigades rouges à récidiver ? En tout cas, cette fois-ci, le débat ne s'est même pas ouvert.

Malgré les efforts de la radio du parti radical, qui a notamment transmis l'appel désespéré de la femme de M. Tagliercio, cadre supérieur de la Montedison de Mestre enlevé le 20 mai, dont les Brigades rouges ont annoncé la condamnation à mort, la plupart des quotidiens donnent une place très limitée à ces informations.

Les agences de presse ont donné le 2 juillet de longs extraits des textes brigadistes surmontés d'un avertissement : « *A l'attention particulière des directeurs responsables* ». C'était à eux de décider s'ils passaient ou non ces textes. Le 3 juillet à Rome, seul le quotidion *Il Manifesto* (extrême gauche) publiait le « mémoire » de Peci, précédé d'une lettre écrite par l'otage aux deux directeurs du quotidien : « *Le silence de la presse équivaudrait à ma condamnation à mort.* » Et le 4 juillet, l'*Avanti*, quotidien du parti socialiste, reprend à son tour ces documents, ainsi qu'une lettre de Roberto Peci à M. Craxi, secrétaire général du P.S.I.

MARC SEMO.

[Le quotidien français « Libération », du 4 juillet, publie des extraits d'un document des Brigades rouges sur le « procès » de Ciro Cirillo, à Naples.]

● *Cinquante-sept sous-secrétaires d'Etat* ont été nommés pour compléter le cabinet formé par M. Giovanni Spadolini. Pour la plus grande part, les postes reviennent à la démocratie chrétienne avec trente et un sous-secrétaires, contre quinze aux socialistes, cinq aux sociaux-démocrates, trois aux républicanis et trois aux libéraux.

Turquie

DEUX MEMBRES DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES SONT TRADUITS EN JUSTICE

Ankara (*A.F.P.*). — Le procès d'un médecin et d'une infirmière français, appartenant à l'organisation Médecins sans frontières, et détenus depuis le 14 avril en Turquie, s'est ouvert le 2 juillet devant le tribunal de l'état de siège de Diyarbakir (est de la Turquie) et a été ajourné au 10 juillet.

Les deux Français, le docteur Luc Devineau et Mlle Mannaick Lanternier, ainsi qu'un Iranien, M. Moustapha Kemal Davoudi, et une Libanaise, Mlle Sahar Chahal, seraient accusés de « *propagande séparatiste pour la création d'un Etat kurde sur le territoire turc* ». Ils envisageaient, selon les autorités turques, de traverser clandestinement la frontière turco-iranienne pour porter des médicaments aux Kurdes iraniens, quand ils ont été arrêtés à Baskale (près de Van, à l'extrême est de la Turquie).

Un autre médecin français, le docteur Philippe Cazals, appartenant à une autre organisation, attend d'être jugé pour « *trafic de stupéfiants* », de la morphine (à usage médical) ayant été découverte dans ses bagages le 20 mai. — (*A.F.P.*)

Le Monde

publiera demain

- RÉFUGIÉS ET RÉSISTANTS AFGHANS AU PAKISTAN, début d'un reportage de Patrick Francès.
- IDÉES : P.C. - P.S.
- DOSSIER : Les radios libres.
- ILE-DE-FRANCE : Les « étrangers », nomades et travailleurs immigrés.
- EUROPA, supplément mensuel.

Chef de la diplomatie palestinienne

M. FAROUK KADDOUMI EST REÇU AU QUAI D'ORSAY

M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., qui remplit à ce titre les fonctions de « ministre des affaires étrangères » de l'organisation palestinienne, est arrivé, vendredi soir 3 juillet, à Orly, pour une visite privée à Paris, au cours de laquelle il sera reçu ce samedi par M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

Accueillies par trois représentants de l'O.L.P. à Paris, M. Kaddoumi n'a fait aucune déclaration. Il avait cependant affirmé dans la matinée, à Beyrouth, à l'agence palestinienne Wafa, avoir « reçu, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France au Liban, une invitation officielle du gouvernement français et de M. Claude Cheysson à se rendre en visite à Paris ».

Dans cette même déclaration, il avait exprimé que le niveau de la représentation de l'O.L.P. à Paris serait relevé à la suite de l'élection d'un président socialiste en France, et avait indiqué que « cette question serait soulevée lors de ses entretiens avec les officiels français ». La représentation de l'O.L.P. est actuellement assurée par M. Ibrahim Souss, également délégué palestinien à l'UNESCO, avec le titre de « chef du bureau de liaison et d'information » de l'organisation palestinienne.

M. Kaddoumi avait souhaité que l'élection de M. Mitterrand favorise une évolution de la position française « dans le sens d'une reconnaissance totale des droits du peuple palestinien, notamment son droit à l'édification d'un Etat indépendant ».

La France sera d'autant plus favorable à l'alliance atlantique que des « éléments » de la majorité ont « à un moment accepté une approche totalitaire des problèmes »

affirme M. Claude Cheysson devant la presse anglo-américaine

« *Nous sommes les meilleurs alliés des Etats-Unis* », a déclaré M. Cheysson, ministre des relations extérieures, parlant, vendredi 3 juillet, devant la presse anglo-américaine.

L'alliance atlantique — a ajouté le ministre en la citant comme un « *élément fondamental d'accord* » entre Paris et Washington — « *est pour nous le mode de défense* » d'une certaine idée de l'homme, de la liberté et de la démocratie. Il a poursuivi : « *Nous, Français, avons toujours été engagés là-dessus mais je dirai que nous l'exprimons encore plus nettement à l'heure actuelle, avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, portés par un grand mouvement fondamentalement humaniste. Et dans la mesure — je ne suis pas du tout embarrassé de vous dire cela — où il y a dans la gauche qui est notre majorité, des éléments qui, à un moment, acceptaient une approche totalitaire des problèmes et vantaient l'approche totalitaire dans certains pays, nous, socialistes, insistons d'autant plus sur la défense des valeurs humanistes, des libertés qui sont à la base de l'alliance atlantique (...) Nous serons là-dessus d'autant plus expressifs que certains dans notre majorité ont pu autrefois tenir des discours différents. Cela, nous allons l'exprimer sans cesse en en tirant toutes les conséquences.* »

« *Oui, la présence des troupes soviétiques en Afghanistan est intolérable*, a dit encore M. Cheysson. *Oui, la présence des forces vietnamiennes au Cambodge est inacceptable. Oui, nous sommes engagés sur l'économie de marché, c'est notre avenir (...) Je suis actuellement le seul ministre des affaires étrangères occidental à avoir dit que nous ne pouvons avoir les rapports que nous avions normalement avec l'Union soviétique parce que ses troupes sont en Afghanistan. Interrogé à Washington sur une visite à Moscou, qui normalement aurait suivi ma visite aux Etats-Unis, j'ai répondu que ce n'était pas possible immédiatement, parce que les troupes soviétiques sont en Afghanistan (...) Nous serons d'une clarté parfaite, d'autant plus que nous avons la chance d'avoir un pays qui, pour le moment, n'a pas été touché par le neutralisme.* »

Citant un autre « *élément d'accord* » avec les Etats-Unis, M. Cheysson a ajouté : « *Enfin, nous avons un moyen nucléaire qui n'est pas indifférent, d'autant plus que nous en gardons le contrôle complet et que nous avons la capacité de l'utiliser en démonstration comme nous l'entendons.* »

Le désaccord qui existe entre nous — a encore dit M. Cheysson — *porte* sur les moyens *de dominer* la crise. « *Nous n'acceptons pas que ce soient les plus faibles qui soient les victimes (...) Une politique qui condamne à l'augmentation du chômage signifie que ce sont les plus faibles qui crèvent les premiers sur le front de la lutte contre l'inflation.* »

Répondant à d'autres questions, le ministre a déclaré que les hauts taux d'intérêt américains « *blessent* » les Européens, en les obligeant, « *en économie ouverte* », à pratiquer la même politique. « *Que les Américains laissent filer le dollar comme ils le font*, dit-il, *me paraît littéralement hallucinant* ». Il a précisé qu'il n'était pas du tout certain de l'efficacité de cette politique, car elle n'est pas accompagnée par des interventions sur le budget ni sur le marché des changes. « *Nous ne comprenons pas*, a-t-il dit en substance, *comment les Etats-Unis peuvent éviter l'inflation en augmentant les dépenses militaires et en diminuant les impôts* ».

« Une modification de l'équilibre nucléaire »

Le ministre a évoqué un désaccord franco-américain qui risque d'apparaître au sommet d'Ottawa, à propos des relations Nord-Sud : « *On m'a dit que nos amis américains ont tendance à penser que ce n'est pas une priorité. C'en est une pour nous, parce que nous sommes plus petits et plus dépendants de nos rapports avec l'extérieur (...). Si le président Reagan pouvait rentrer d'Ottawa en ayant la conviction que pour ses alliés, le Nord-Sud est un sujet prioritaire, j'estime qu'Ottawa aurait été très important* », mais « *nous allons à une situation grave si un sujet qui pour nous est une priorité n'est pour les Américains que marginal. (...) Nous avons là une difficulté majeure entre nous dans les années à venir* ».

Le ministère s'est d'ailleurs déclaré « *très préoccupé* » de la situation en Amérique centrale, mais, a-t-il dit, « *nous ne pensons pas que la force soit la réponse* », qu'elle soit dans les mains des gouvernements, des opposants ou, « *pis encore* » de forces étrangères. Il faut comprendre l'aspiration de ces pays à l'indépendance, les aider à réfléchir « *dans le calme* » et à « *se prononcer démocratiquement* ».

Interrogé sur les fusées soviétiques SS-20, M. Cheysson a répondu que leur installation en Europe « *représente une modification de l'équilibre nucléaire* ». Il a ajouté : « *Cette modification ne nous paraît pas acceptable. Nous pensons qu'il faut le plus tôt possible négocier avec les Soviétiques pour la faire disparaître. S'ils acceptent tout de suite une négociation faisant disparaître les SS-20, nous serons parfaitement heureux. S'ils refusent, alors il faut tenter de rétablir cet équilibre, et répondre sur le même plan des armes nucléaires de théâtre. C'est pourquoi la France approuve entièrement la décision qui a été prise par ses alliés atlantiques pour les fusées américaines Pershing et les missiles de croisière.* »

« *Comme il s'agit de l'équilibre nucléaire global*, a-t-il précisé, *on ne peut parler du problème que dans le cadre général, c'est-à-dire des négociations SALT.* »

Au sujet des relations franco-ouest-allemandes, M. Cheysson a déclaré que, après « *un tel effort (...) pour qu'elles soient amicales, intimes, privilégiées* », il était « *normal* » que « *nous les remettions là où elles doivent être, c'est-à-dire comme les relations les plus étroites qu'à la France avec un pays étranger, mais parmi d'autres relations* ». « *Nous avons avantage à avoir des positions communes*, a-t-il dit, *avec les Allemands, bien sûr, mais aussi les Britanniques* » membres comme les Français du Conseil de sécurité, possédant une force nucléaire et des positions nationales, ou encore les Espagnols, « *très proches* » de la France sur les relations avec les Arabes, le dialogue Nord-Sud, ou dans leur « *réflexion* » sur l'Amérique centrale et les Caraïbes. — M. D.

LES RELATIONS AVEC LE TIERS-MONDE

M. Jean-Pierre Cot souligne le « rôle essentiel » des organisations non gouvernementales dans un « nouveau développement autogestionnaire »

Livrant, à l'occasion du récent forum des Organisations non-gouvernementales de développement (O.N.G.), ses « *premières réflexions en tant que premier ministre du développement* » d'un gouvernement français, M. Jean-Pierre Cot, a plaidé en faveur d'un modèle autogestionnaire pour les pays du tiers-monde, l'accroissement de l'effort et un changement de la politique de la France à leur égard. « *Une politique socialiste* », a-t-il déclaré, doit être « *à l'écoute des besoins* » exprimés dans de nombreuses déclarations par les pays pauvres. « *Leur situation désastreuse n'est pas*, selon le ministre de la coopération et du développement, *le résultat d'une fatalité, mais d'une exploitation systématique et séculaire. C'est le prolongement direct du pacte colonial* » (mercantilisme affiché; importation de techniques et de structures, de systèmes éducatif, sanitaire, etc., inadaptés). Cependant, estime-t-il, « *s'il faut refuser le paternalisme, éviter de dicter au tiers-monde un modèle* », il faut aussi lui proposer un type de développement qui réponde à ses vœux.

C'est pour affirmer d'entrée de jeu, « *par un changement de titre, une rupture* » avec les références coloniales qu'a longtemps comportées le ministère de la coopération, que M. Cot a fait ajouter — ce qui a constitué une innovation — au nom de ce ministère la notion de développement. Cette notion « *doit intégrer de façon claire non plus simplement une idée d'aide de conception un peu charitable et marquant trop souvent une relation de supérieur à inférieur, mais la volonté d'associer la France dans un dialogue d'égal à égal* » (1).

L'un de ses soucis est de faire entrer un peu d'air frais dans ce ministère et de faire participer des hommes venus d'horizons différents à des groupes de réflexion sur le développement et sa pratique. Dans l'immédiat, le ministre n'a pas l'intention de demander un élargissement du champ d'action géographique de la coopération. Il entend, en revanche, mettre l'accent sur le développement et a reçu, à ce titre, délégation de M. Cheysson, de représenter la France dans les principales conférences internationales où il sera débattu de ces problèmes et des relations Nord-Sud. Il est chargé d'animer la préparation, par la France, de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Paris, du 1er au 14 septembre.

A cette occasion s'exprimera le changement de politique de la France, mais ce changement doit d'abord se traduire par une présentation honnête des statistiques. M. Cot a demandé à ses services de ne plus intégrer les crédits des DOM-TOM dans le montant de l'aide publique. Aussi tient-il à apporter un « rectificatif » aux chiffres publiés par l'OCDE (*le Monde* du 26 juin) : l'aide française n'est pas équivalente à 0,62 % du P.N.B., mais à 0,32 %, ce qui classe notre pays non au cinquième rang, mais au onzième parmi les nations industrialisées.

Le changement, pour les pays du tiers-monde, a dit encore le *ministre devant le forum* des O.N.G., signifie qu'ils s'engagent *sur la voie d'un développement* autocentré, endogène. Un développement privilégiant la satisfaction des besoins internes peut être en rupture, parfois, avec le marché international et appeler un renforcement de la coopération entre les pays en développement (coopération Sud-Sud) et des regroupements régionaux nécessaires « *à l'horizon 2000* ». En somme, le ministre voudrait voir encou[rager] tout ce qui peut augmenter la production alimentaire, d'abord, puis contribuer à renforcer les « *communautés de base* » et l'indépendance économique et politique des pays du tiers-monde. La nouvelle politique de coopération, les « *transferts de technologies* » et les investissements industriels devraient s'insérer dans une telle conception rencontrant les propres préoccupations des O.N.G.

Le ministre estime que le rôle des O.N.G. est « *très important, essentiel* », car ces organisations disposent généralement des hommes ayant les connaissances et l'expérience, en particulier « *du terrain* ». « *Il y a un certain nombre de choses que l'Etat ne peut faire ; leur rôle est parfaitement complémentaire ; lorsque nous parlons coopération entre peuples, c'est par leur intermédiaire qu'elle peut se faire* », a-t-il indiqué. Définissant les relations entre l'Etat et les O.N.G., il a précisé que l'aide gouvernementale devait être accrue, dans l'esprit d'un « *rééquilibrage* » de l'action de la France, et qu'en revanche l'intervention des pouvoirs publics devait diminuer. « *Pas de tutelle pesante, ni de récupération* », les autorités se contentant de « *garder un regard vigilant* » sur l'efficacité et la capacité des O.N.G. de participer à un « *nouveau développement* ».

En conclusion, M. Cot a déclaré que trop peu de Français étaient sensibles à ces problèmes. « *A la mobilisation anti-fasciste des années 30, à la mobilisation anti-colonialiste et anti-impérialiste des années 60, ajoutons la mobilisation tiers mondiste* », a-t-il lancé.

GÉRARD VIRATELLE.

(1) Dans une interview à *Croissance des jeunes nations*, n° de juillet-août, 163, boulevard Malesherbes 75859 Cedex 17.

● *M. Jean-Pierre Cot*, ministre délégué à la coopération et au développement, a annoncé vendredi 3 juillet que *le prochain sommet franco-africain*, primitivement prévu à Kinshasa (Zaïre), aura lieu « *probablement à Paris* », fin octobre-début novembre. *M. Cot* a précisé que M. Mitterrand avait ainsi tenu à inviter les chefs d'Etat en France, afin de « *marquer solennellement ses retrouvailles avec l'Afrique* ».

M. Jean-Pierer Cot a d'autre part indiqué que son premier voyage officiel en Afrique le conduirait du 3 au 14 août successivement au Cameroun, au Ghana et au Sénégal.

ROME PROTESTE CONTRE LA RÉUNION ANGLO-FRANCO-ALLEMANDE SUR L'AFGHANISTAN

L'Italie a protesté vendredi 3 juillet contre la réunion, dimanche à Londres, des ministres des affaires étrangères britannique, français et ouest-allemand, qui doit préparer la visite à Moscou de lord Carrington, porteur d'une proposition européenne de conférence sur l'Afghanistan.

Cette réunion est « aussi nuisible qu'injuste », déclare une note du ministère italien des affaires étrangères, et augure mal de la présidence des Dix par la Grande-Bretagne. La note rappelle que l'Afghanistan avait fait l'objet d'une discussion au conseil européen de Luxembourg. « S'il restait d'autres questions à approfondir, cela aurait dû se faire dans le même cadre, déclare la note. L'Italie assume au sein de la C.E.E. et au niveau international, particulièrement sur les rapports Est-Ouest, des responsabilités qui ne sont certainement pas inférieures à celles des trois autres démocraties occidentales qui doivent se réunir à Londres. »

« Nous devons mobiliser nos propres moyens de lutte contre le terrorisme basque »

déclare le ministre des relations extérieures

Toutes les extraditions de terroristes ne seront pas systématiquement refusées. Le gouvernement jugera cas par cas, sur examen des dossiers, si les délits sont de nature politique ou relèvent du droit commun. Dans le premier cas, les extraditions seront refusées et dans le second accordées. Telle est la conclusion que l'on peut tirer des déclarations faites vendredi 3 juillet par le ministre des relations extérieures, devant la presse anglo-américaine, ainsi que des commentaires et mises au point qui ont suivi.

M. Cheysson, après avoir rappelé que les tribunaux français s'étaient prononcés pour l'extradition de Basques faisant l'objet d'un mandat international, a déclaré : « *Il appartient maintenant au gouvernement français de se prononcer (...). Nous n'extraderons pas M. Linasa* (un des terroristes basques) *s'il est reconnu comme réfugié politique. Nous nous prononcerons sur ce plan en regardant les dossiers. Nous n'extraderons aucun réfugié politique, aucun condamné politique quelle que soit sa nationalité. (...) Nous savons parfaitement que le terrorisme représente une menace grave, peut-être mortelle, pour la démocratie espagnole en lui-même et par les réactions qu'il peut provoquer, de manière compréhensible, dans l'armée espagnole. Nous sommes aussi décidés que les Espagnols à lutter contre le terrorisme. (...) Nous nous engageons catégoriquement là-dessus : il n'y aura pas de possibilité pour les terroristes étrangers, aujourd'hui espagnols, peut-être demain d'une autre nationalité, de trouver refuge en France.* »

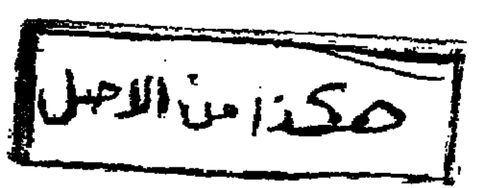
« *Mais*, a poursuivi le ministre, *nous devons agir par nos propres moyens, notre propre justice, notre propre police et nos services de renseignements. Il faut les mobiliser sur le territoire basque. Que les terroristes basques ne se fassent pas d'illusions, ce n'est pas parce que nous refuserons d'extrader quelques terroristes que nous allons être indulgents avec eux (...) et avec un bien plus grand nombre de ceux qui sont l'objet de mandats internationaux.* »

M. Cheysson a cependant indiqué que la lutte contre le terrorisme n'était « *qu'un aspect du problème général de l'Espagne et que même si demain les Espagnols réussissent à capturer quinze ou cinquante terroristes de plus, le problème ne sera pas réglé pour autant. Il y a là un problème très difficile hérité de la période antérieure (...)* ».

Il ressort de ces propos publics et d'autres indications que, sans le dire formellement et sans préjuger les décisions de M. Badinter, garde des sceaux, M. Cheysson estime que plusieurs cas de Basques relèveraient du droit commun et aboutiront à des extraditions. Cependant, à la suite de dépêches d'agence en ce sens, le Quai d'Orsay a publié dans la nuit de vendredi à samedi la mise au point suivante : « *M. Cheysson a confirmé que, chaque fois que les autorités françaises seront saisies d'une demande d'extradition, elles examineront si les faits sur lesquels elle est fondée constituent un crime politique ou de droit commun. Dans le cas d'un crime politique, l'extradition ne sera pas accordée.* » — M. D.

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du P.S. français, a reçu, le 26 juin, M. Anselmo Sule, président du parti radical chilien et vice-président de l'Internationale socialiste (I.S.). Les deux délégations ont « *souligné la nécessité d'une aide aux forces démocratiques et progressistes qui combattent au Chili contre la dictature militaire* », et arrêté « *le principe d'une rencontre entre le comité pour l'Amérique latine de l'I.S. et le P.S. français, afin d'analyser la situation dans la région et programmer des activités communes* ».

● *Mme Véronique Neiertz* a reçu MM. Salvador Samayoa et Rafael Menjivar, membres de la communauté politico-diplomatique du Front démocratique révolutionnaire (F.D.R.-F.M.L.N.) du Salvador. La secrétaire nationale du P.S. français chargée des relations internationales a réaffirmé « *le soutien total du parti socialiste à la lutte du peuple salvadorien, au F.D.R. et au Front Farabundo Marti de libération nationale* ». M. Samayoa a fait part « *des menaces accrues, ces derniers temps, d'une escalade de l'intervention américaine, les troupes spécialement entraînées par les Etats-Unis ayant subi un échec sur le terrain* ».



ASIE

WASHINGTON ET LE « GENDARME CHINOIS »

La stratégie américaine suscite de vives inquiétudes en Asie du Sud-Est

De notre correspondant

Tokyo. — L'offre d'armements faite à Pékin par le général Haig, et, deux jours plus tard à Manille, son appel à la croisade contre l'Union soviétique et ses « agents » — et dans le contexte du Sud-Est asiatique, contre le Vietnam — préfigurent-ils un retour en force de l'Oncle Sam dans la région, un partage des responsabilités avec le « gendarme chinois », quelques pas de plus dans l'escalade ? L'argumentation développée par le secrétaire d'Etat américain au forum de l'ASEAN (1) n'était pas sans rappeler l'époque de la guerre froide et de la stratégie du « *containment* » des années 50 et 60. A cela près qu'elle s'appuie aujourd'hui sur la Chine communiste au lieu de la combattre. C'est bien là, pour certains amis de l'Amérique, que le bât blesse.

Washington et Pékin affichent désormais, en Indochine, dans cette affaire *« des vues très, très parallèles »* et envisagent d'appliquer contre Hanoï *« toute la gamme des pressions »*. Tout indique que la nouvelle administration américaine, nonobstant un passé vietnamien désastreux, partage le point de vue des Chinois pour qui seule la force peut faire entendre raison à Hanoï et toute tentative négociée est illusoire.

On paraît même, du côté américain, caresser l'espoir d'une inversion de la théorie des dominos : dénonçant l'occupation par les Soviétiques d'anciennes bases américaines au Vietnam, M. Haig a parlé de *« gains temporaires »*. Cependant, comme il ne saurait être question ni d'un nouvel engagement américain direct en Indochine ni dans l'immédiat d'une autre « leçon » chinoise, la tactique devrait rester celle de la guérilla, plus longue sans doute mais plus discrète et moins coûteuse.

Les réserves de l'Indonésie et de la Malaisie

On envisage de retourner contre les Vietnamiens les méthodes de la « guerre populaire », qui avaient contribué à leur victoire : aide aux guérillas et « mouvements de libération » indochinois (tout particulièrement aux Khmers rouges), création de fronts patriotiques unifiés et de « sanctuaires » (en Thaïlande, en Chine), soutien diplomatique, campagnes de propagande. Selon la *Far Eastern Economic Review* de Hongkong, M. Haig *« a demandé de façon pressante à la Chine d'augmenter ses livraisons d'armes aux mouvements cambodgiens de résistance antivietnamienne, car les livraisons directes par les Etats-Unis aux guérilleros khmers posent certains problèmes »*.

Le Cambodge apparaît, en effet, comme un test de la volonté de coopération militaire et de revanche de la Chine et des Etats-Unis. Le Pakistan pourrait en être un autre.

Ces développements ont rassuré certains alliés régionaux de l'Amérique : la Thaïlande et Singapour s'en sont félicités. Ils ont, par contre, jeté un froid du côté des Indonésiens et des Malaisiens. Le quotidien gouvernemental de Kuala-Lumpur, *The New Straits Times*, écrivait à l'issue de la conférence de Manille : *« Les Etats-Unis n'ont pas fini de panser leurs blessures vietnamiennes et paraissent se contenter, par intermittences, de jouer aux traîneurs de sabre. Dans leur tentative de contenir l'ours russe, ils doivent prendre garde à ne pas se laisser étourdiment lier les mains par le dragon chinois. » « Le camouflage de la Chine en bienfaiteur de l'ASEAN est trop transparent pour masquer les ambitions historiques que Pékin a toujours nourries dans la région »*, ajoutait le quotidien.

Pour l'*Indonesian Times* de Djakarta, *« la nouvelle politique américaine à l'égard de la Chine n'est pas seulement dangereuse pour l'U.R.S.S., elle l'est également pour toutes nations non communistes d'Asie. Mais Washington ne veut voir que la menace soviétique sur ses intérêts et tient pour secondaires les intérêts des autres nations de la région. Toute la question est de savoir si la Chine est disposée à jouer durablement le rôle de la chèvre face au tigre de papier ? »*.

M. Haig s'est efforcé d'apaiser ces inquiétudes en assurant que les Etats-Unis ne jouent pas sans réserve la carte de Pékin et qu'ils n'entendent aucunement favoriser l'émergence d'un *« gendarme chinois »*. Il a tout fait pour minimiser la portée de la décision relative aux ventes d'armes à Pékin, l'assimilant à... une *« mesure bureaucratique de changement catégoriel »*.

Les moins convaincus font valoir pourtant que le durcissement américain dans l'affaire cambodgienne compromet les efforts entrepris depuis deux ans (sans succès) par l'A.S.E.A.N. pour dégager avec le Vietnam une solution politique et pour éviter une immixtion directe des grandes puissances. Certains vont jusqu'à estimer que l'harmonisation des politiques chinoise et américaine à ce propos ôte une bonne part de crédibilité aux initiatives que l'ASEAN envisage de prendre dans quelques jours à New-York, lors de la conférence internationale sur le Cambodge. On peut, en effet, discerner deux approches au règlement du conflit : celle de la carotte (A.S.E.A.N.-Japon) et celle du bâton (Chine-Etats-Unis). L'avenir dira si elles sont complémentaires ou contradictoires.

On peut aussi craindre que l'ombre de Pékin et de Washington se profilant derrière l'ASEAN, certains pays non alignés, qui avaient jusqu'à présent soutenu l'approche négociée, ne révisent leur jugement. M. Kusumaatmaja, ministre indonésien des affaires étrangères, nous a déclaré : *« J'ai fait valoir à M. Haig que la politique américaine pouvait être contreproductive, qu'elle risquait d'affaiblir les non-alignés dans leurs efforts pour contrer l'influence soviétique. L'état d'esprit de l'ASEAN est favorable à la conciliation et les Américains doivent en tenir compte. Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas mauvais qu'il y ait deux approches distinctes au problème cambodgien. Au moins on ne pourra pas accuser l'ASEAN de collusion. »*

Cela n'est pas sûr. D'abord parce que plusieurs membres de l'association régionale ont paru plutôt satisfaits des prises de position musclées de M. Haig, et parce que Bangkok continue à servir de relais aux Chinois pour armer et renforcer la résistance antivietnamienne. Ensuite parce que les Vietnamiens et les Soviétiques, qui n'ont pas cessé de dénoncer le « *complot* » et la « *collusion* » entre la Chine, les Etats-Unis et l'ASEAN contre l'Indochine, peuvent trouver dans les derniers développements la confirmation de leurs prédictions et aussi une justification à leur intransigeance. Au-delà des menaces et des dénonciations d'usage, il reste à savoir comment Hanoï et Moscou choisiront de répondre aux nouvelles pressions dont ils sont l'objet ; jusqu'à quel point les Américains et les Chinois envisagent, éventuellement, de les pousser, enfin dans quelle mesure les pays non communistes de l'Asie accepteront de s'y associer.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Cambodge

APRÈS UN ENTRETIEN AVEC M. CHEYSSON

Le prince Sihanouk fait état de nombreuses convergences entre sa position et celle de la France

Après avoir été reçu pendant une heure, vendredi 3 juillet, par M. Claude Cheysson, le prince Sihanouk a déclaré qu'il constatait une continuité dans la politique française à l'égard du Cambodge. *« La France rêve de se rendre utile au peuple cambodgien*, a-t-il dit, *et elle ne manquera pas d'agir quand le moment se présentera. »*

L'ancien chef de l'Etat a déclaré que la prochaine conférence aux Nations unies sur le Cambodge, sera *« un échec »* car on ne peut résoudre le problème khmer *« sans les Vietnamiens et les Soviétiques »*.

Notant de nombreuses convergences de vues entre sa position et celle de Paris, le prince Sihanouk s'est félicité que la France *« ne parte pas en croisade contre un des deux camps antagonistes »*, la Chine d'une part, l'U.R.S.S. et le Vietnam de l'autre. Il a réaffirmé sa désapprobation de l'ONU qui continue d'attribuer le siège de Cambodge aux Khmers rouges. *« Je plaide pour la chaise vide »*, a-t-il rappelé. Interrogé sur la formation d'un front antivietnamien comprenant toutes les forces hostiles à Hanoï et Phnom-Penh, il a précisé que le chef du Front national de libération du peuple khmer, M. Son Sann, refusait de le rencontrer.

Deux personnalités du régime de Phnom-Penh, Mme Phlech Phiroun, présidente de la Croix-Rouge du Kampuchéa et le docteur My Samedi, doyen de la faculté de médecine de Phnom-Penh, séjournant à Paris à l'invitation de la Croix-Rouge française, ont déclaré que le prince Sihanouk ne représente *« plus rien »*. *« Sihanouk, c'est démodé »*, ont-elles ajouté. Ces personnalités ont eu des contacts avec d'autres organisations humanitaires françaises et ont été reçues au siège du P.S.

Enfin, le gouvernement du Kampuchéa démocratique (Khmers rouges) a adopté fin juin un projet de *« programme politique minimum »* en cinq points pour le Cambodge. Ce projet figure dans une communiqué signé de M. Khieu Samphan, le chef du gouvernement replié à la frontière thaïlando-khmère, parvenu à Bangkok, vendredi 3 juillet. Il pourrait être présenté à la conférence internationale sur le Cambodge. Le document ne mentionne ni le désarmement des forces cambodgiennes en présence sur le territoire khmer ni l'envoi dans ce pays d'une force internationale de paix dans l'éventualité d'un retrait des troupes vietnamiennes. Il précise que le Cambodge devra être *« indépendant, pacifique neutre et non aligné »* et que son régime devra être de type *« parlementaire »* et ne pas viser à l'instauration du *« socialisme ou du communisme »*.

Il propose qu' *« après le retrait total des forces vietnamiennes »* des *« élections générales et libres soient organisées, au scrutin secret, sous la supervision des Nations unies »*, afin d'élire une assemblée nationale, mais demande de poursuivre *« résolument la lutte armée »* contre les Vietnamiens, jusqu'à leur retrait. Dans cet esprit, les Khmers rouges invitent *« toutes les forces nationales unies dans la lutte »* à *« éviter à tout prix toute confrontation armée* (entre elles) *qui affaiblirait le combat commun »*.

AFRIQUE

Guinée-Equatoriale

UN TRIBUNAL MILITAIRE PRONONCE DE LOURDES PEINES CONTRE LES CONJURÉS DU PUTSCH MANQUÉ D'AVRIL

Malabo *(A.F.P.)*. — Une peine capitale et plusieurs lourdes peines d'emprisonnement ont été prononcées le 13 juin à Malabo par un tribunal militaire à l'encontre des *« comploteurs du mois d'avril »*, accusés d'avoir tenté de renverser le régime du colonel Teodoro Obiang Nguema, a-t-on appris jeudi 2 juillet dans la capitale équato-guinéenne.

Un soldat, convaincu d'avoir servi d'intermédiaire pour la distribution de fonds destinés à « *corrompre l'armée et plusieurs fonctionnaires équato-guinéens* », a été condamné à mort, puis exécuté quelques jours après. Sept sous-officiers, quatre fonctionnaires, dont une femme, ont été condamnés à trente ans de prison pour « *corruption et atteinte à la reconstruction nationale* ». En outre, des peines de six mois d'emprisonnement ont été prononcées à l'encontre d'une trentaine d'officiers et de M. Gabriel Andombe, directeur de la Banque de développement de Guinée-Equatoriale.

Un commerçant équato-guinéen en exil à Madrid, M. Moises M'Ba, accusé de « *détournement de fonds et de déstabilisation de l'Etat* », a été condamné à vingt ans d'emprisonnement par contumace.

Plus de cent cinquante personnes avaient été arrêtées entre le 7 et le 15 avril, soupçonnées d'avoir tenté de renverser le régime militaire (*le Monde* du 2 juin). Le « complot » avait été dénoncé à la télévision par le chef de l'Etat le 22 avril à Malabo. Le président Obiang essayait de justifier aux yeux de l'opinion internationale la mise au secret de nombreux « opposants ».

Après de longues années de méfiance

Un rapprochement s'esquisse entre la Somalie et le Kenya

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Après de longues années de méfiance réciproque, la Somalie et le Kenya opèrent un rapprochement qui pourrait modifier l'équilibre diplomatique dans la Corne. Deux faits viennent d'illustrer cette amorce de réconciliation.

En premier lieu le président somalien, M. Syaad Barre, a affirmé au cours du récent débat de l'assemblée plénière de l'O.U.A. consacré à la situation régionale que son pays ne nourrissait aucune revendication territoriale à l'encontre du Kenya. Une telle assurance avait été déjà formulée en privé. En la réitérant publiquement, M. Barre lui a donné le caractère d'un engagement solennel.

Autre signe de détente, sans doute favorisé par la déclaration somalienne : M. Barre a eu avant son départ de Nairobi un entretien avec le président kényan, M. Moi. Selon un communiqué commun, *« les deux chefs d'Etat se sont engagés à continuer de promouvoir une meilleure compréhension et une coopération dans l'intérêt des deux peuples. Ils sont convenus de se rencontrer périodiquement »*.

Jamais depuis l'indépendance des deux pays, les relations bilatérales n'ont semblé aussi détendues qu'aujourd'hui. De 1963 à 1967, Mogadiscio avait entretenu une insurrection dans la province kenyane du nord-est, peuplée en grande majorité de pasteurs nomades appartenant à l'ethnie somalie. L'an dernier, la région fut le théâtre d'une recrudescence de raids armés, attribués par Nairobi à des bandes de « shiftas » (bandits). Le Kenya soupçonnait Mogadiscio de tolérer, sinon d'encourager, ces activités rebelles qui provoquèrent en novembre de sanglantes représailles contre la population civile de Garissa.

Depuis, la tension a nettement diminué. Le couvre-feu imposé il y a sept mois vient d'être levé. Le fait que les autorités de Mogadiscio aient solennellement renoncé à leurs prétentions sur cette province devrait permettre de dissiper la méfiance suscitée au Kenya par leur rêve d'une « Grande Somalie ».

Dans le cadre régional, M. Syaad Barre espère rompre l'isolement dans lequel ses revendications aux dépens du Kenya l'avaient peu à peu confiné. Le désaccord au sujet de la province du nord-est a empêché pendant plusieurs années l'instauration d'une alliance entre deux régimes idéologiquement proches et alliés de l'Occident. Outre les Etats-Unis, plusieurs pays, amis tout à la fois de la Somalie et du Kenya, notamment l'Arabie Saoudite et l'Egypte, ont favorisé l'évolution en cours. Celle-ci, en revanche, ne réjouira ni l'Ethiopie — liée au Kenya par un pacte de défense — ni l'Union soviétique.

Addis-Abeba serait sans doute prêt à renouer avec Mogadiscio à condition que le président Syaad Barre renonce à prôner l'autodétermination des populations somalies habitant la région éthiopienne de l'Ogaden. Or, sur ce point, celui-ci n'a pas modifié sa position d'un iota, comme on a pu le constater à nouveau lors du dernier sommet de l'O.U.A. La réconciliation qui s'esquisse entre Nairobi et Mogadiscio exige certes d'être confirmée dans les prochains mois. Les volte-face de la presse kenyane témoignent cependant du nouvel état d'esprit qui règne à Nairobi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

La Cour suprême décide que les femmes ne seront pas recensées en vue d'un éventuel service militaire

De notre correspondant

Washington. — Les femmes américaines viennent de perdre — ou de gagner, selon les points de vue — une bataille assez singulière : l'égalité des sexes devant la conscription. Par six voix contre trois, la Cour suprême des Etats-Unis a décrété, jeudi 25 juin, que le recensement (draft) des seuls hommes n'était pas contraire à la Constitution.

Cette sentence fait beaucoup de bruit, car elle va au-delà du thème considéré. Les groupes féministes avaient fait de l'appel sous les drapeaux un symbole éclatant du « sexisme ». Après l'arrêt de la Cour suprême, il leur paraît plus difficile d'amender la Constitution dans un sens égalitaire, c'est-à-dire de faire adopter l'Equal Rights Amendement (ERA), auquel M. Reagan est opposé.

Le service militaire n'existe plus aux Etats-Unis depuis la fin de la guerre du Vietnam. En février 1980, pour répondre à l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, M. Carter n'avait rétabli qu'un recensement obligatoire des jeunes gens de dix-huit ans, en vue d'une éventuelle conscription. Cette mesure fut jugée inutile et coûteuse par M. Reagan : il suffisait, selon le candidat républicain à la présidence, de renforcer l'armée de métier. Arrivé au pouvoir, il s'est montré plus vague, déclarant toujours le *draft* inutile, mais sans s'y opposer.

Dans l'idée de M. Carter, hommes et femmes devaient être également recensés. Mais le Congrès ne le suivit pas sur ce point, et seul un recensement masculin — permettant d'économiser 8 500 000 dollars — entra en vigueur. Malgré de nombreuses protestations, qui tenaient aussi bien à l'exclusion des femmes qu'au principe même du recensement, près de 95 % des jeunes Américains concernés allaient se faire inscrire sur les listes en 1980.

L'été dernier, un tribunal fédéral de Philadelphie mit un coup d'arrêt à cette procédure, l'estimant illégale parce que contraire à l'égalité des sexes. L'administration Carter soumit alors le dossier à la Cour suprême. Celle-ci vient de faire connaître l'avis des six juges de la majorité, mais aussi celui des minoritaires.

Selon la thèse qui l'a emporté, le recensement est une affaire militaire, et, dans les affaires militaires, il est très délicat pour la Cour suprême de contredire le Congrès. Les six juges estiment, en tout cas, que *« les femmes ne se situent pas de la même manière que les hommes »* vis-à-vis de la conscription puisque, de toute façon, elles ne participeraient pas directement au combat. N'est-il pas admis que les volontaires féminines (qui représentent 8,4 % des effectifs de l'armée de métier) seraient écartées du champ de bataille en cas de guerre ?

Les trois juges de la minorité, pour leur part, que « *la Cour donne son imprimatur* » à une vieille conception du *« rôle propre »* de la femme. Il n'est pas normal, selon eux, que la moitié de la population américaine soit « *exclue catégoriquement d'une obligation civique* » ! Les adversaires de l'ERA jubilent. « *C'est une énorme victoire* », a déclaré Mme Phyllis Schlafly, qui dirige une association spécialement constituée pour combattre cet amendement constitutionnel. Si l'ERA avait été votée, remarque-t-elle, la Cour suprême n'aurait jamais pu reconnaître que *« les femmes sont différentes des hommes »*.

Dans les mouvements féministes, c'est la consternation. *« Une tragédie »*, a commenté Mme Eleanor Smeal, présidente de l'Organisation nationale pour les femmes. *« La décision de la Cour suprême perpétue le mythe que tous les hommes sont meilleurs que toutes les femmes. »*

ROBERT SOLÉ.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● L'EGLISE CATHOLIQUE A DEMANDE UN RETOUR A LA DEMOCRATIE dans un document divulgué le vendredi 26 juin. L'assemblée épiscopale argentine demande la *« réconciliation entre les Argentins »* et estime que la lutte contre la guérilla a provoqué une *« crise de confiance envers le pouvoir »*. Cette déclaration, consécutive à une récente réunion des évêques argentins, au début du mois de mai, est, pour la première fois, très critique pour le gouvernement militaire. Elle demande, implicitement, un retour au respect des libertés individuelles et à la légalité dans le pays.

Chine

● PLUSIEURS DIZAINES D'ANCIENS OFFICIERS DE L'ARMEE CHINOISE limogés pendant la révolution culturelle ont manifesté, vendredi 2 et samedi 3 juillet devant des bâtiments du ministère de la défense à Pékin. Porteurs de banderoles qui réclamaient leur réhabilitation, la *« suppression de l'influence gauchiste »* et l'*« application de la politique du 3e plénum »* définie par M. Deng Xiaoping, ils n'ont pas été inquiétés par la police. — *(A.F.P., Reuter.)*

● UNE DELEGATION DU P.C. CHINOIS est arrivée le 2 juillet, à Rome, pour une visite de dix jours au P.C. italien. C'est la première fois qu'une telle démarche a lieu. Elle répond à la visite faite à Pékin par M. Berlinguer en avril 1980. La délégation est conduite par M. Peng Zhong, membre du bureau politique du P.C.C. et vice-président de l'Assemblée. Il est notamment accompagné du chef adjoint de la section étrangère du P.C.C., M. Fen Xuan, et du responsable de la section européenne, M. Zhu Dacheng. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● LA REPRESENTATION DU FRONT DEMOCRATIQUE REVOLUTIONNAIRE SALVADORIEN EN FRANCE lance un appel à l'opinion internationale *« afin d'empêcher le massacre d'environ cinq mille civils »* pris au piège de la guerre civile dans la région du volcan San-Vicente, où se déroulent depuis trois semaines de violents combats. La représentation du F.D.R. demande l'intervention sur place de la Croix-Rouge internationale pour aider à l'évacuation de cette population des zones du combat. Elle demande au gouvernement français, aux partis, aux Eglises, aux organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme d'intervenir auprès du gouvernement salvadorien avec la plus grande urgence pour prévenir ce massacre.

Ghana

● LE BILAN DES AFFRONTEMENTS entre les tribus Kokomba et Namumba, qui s'élevait déjà officiellement à plusieurs centaines de morts (*le Monde* du 24 juin), continue à s'alourdir. Un député ghanéen, de retour d'une tournée dans la région de Bimbilla, a déclaré, jeudi 2 juillet, que les rues de certains villages étaient encore jonchées de cadavres. Le quotidien gouvernemental *The Graphic* écrit que ces affrontements ont fait plus de trente mille sans-abri et causé la destruction de quatre villages. — *(Reuter.)*

Honduras

● LA POLICE DETIENT DEUX DIRIGEANTS D'EXTREME GAUCHE, MM. Martinez et Natavi, enlevés le 9 juin, a affirmé l'Union révolutionnaire du peuple du Honduras, formation à laquelle appartiennent les deux victimes. Depuis cette date, ils seraient *« détenus et torturés par la police »*, déclare l'U.R.P. Le chef de la police hondurienne, M. Gustavo Alvarez, a, le 27 juin, démenti cette information. La mort de MM. Martinez et Natavi avait été annoncée peu après leur enlèvement. — *(A.F.P.)*

Ile Maurice

● LES NEGOCIATIONS ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET MAURICE sur l'indemnisation de quelque mille deux cents habitants de l'île de Diégo-Garcia, dans l'océan Indien, évacués depuis 1965 afin de permettre la construction d'une base anglo-américaine, et installés dans l'île Maurice (*le Monde* daté 30-31 décembre 1979), ont échoué, jeudi 2 juillet, à Londres. Maurice réclame une aide de 16 millions de dollars ; la Grande-Bretagne a fait une offre de 2,5 millions de dollars. Les pourparlers se poursuivront par la voie diplomatique. — *(A.F.P.)*

Zaïre

● M. EYSKENS, PREMIER MINISTRE BELGE, a condamné, vendredi 3 juillet, les attaques de Zaïrois exilés en Belgique contre le président Mobutu et déclaré qu'elles violaient la loi belge. Le Zaïre avait menacé de rompre les relations diplomatiques avec Bruxelles si des mesures n'étaient pas prises contre ces opposants (*le Monde* des 2 et 3 juillet). Le premier ministre n'a pas cité de noms, mais il a parlé de nombreuses déclarations faites récemment. Rappelons que M. Nguza Karl I Bond, ancien premier ministre zaïrois réfugié en Belgique, avait appelé mardi ses compatriotes à renverser M. Mobutu. — *(Reuter.)*

Le Monde

politique

L'ENTRÉE DES MINISTRES COMMUNISTES AU GOUVERNEMENT

LE « WALL STREET JOURNAL » : M. Mitterrand a démoli l'un des piliers de la communauté atlantique.

Commentant l'entrée de ministres dans le gouvernement français, le *Wall Street Journal* écrit, jeudi 2 juillet : « *En premier lieu, elle laisse supposer que M. Mitterrand tient davantage à son programme socialiste que nous ne l'avions pensé ou du moins espéré. Plutôt que d'utiliser son éclatante victoire électorale pour établir un gouvernement social-démocrate modéré comme en R.F.A., M. Mitterrand cherche déjà des alliés à l'extrême gauche. Et plutôt que de rassurer les amis de la France quant à la fidélité de son pays à des idéaux communs, M. Mitterrand a immédiatement démoli l'un des piliers sur lesquels a été érigé la communauté atlantique : la résistance de principe à tout partage du pouvoir avec les communistes.* »

Le quotidien des milieux d'affaires américains se demande s'il ne faut pas y voir « *le signe précurseur d'une sorte de gaullisme de gauche, tourné sur lui-même et incapable de répondre aux besoins d'une communauté internationale libérale* ».

Evoquant la rupture de l'union de la gauche en 1978 et l'« *attitude courageuse de M. Mitterrand, responsable dans une large mesure de la victoire des socialistes aux dernières élections* », le journal « *espère que le président français n'a pas oublié la leçon profondément encourageante de cet épisode* ».

● *M. Charles Fiterman*, ministre d'État, ministre des transports qui a réservé à sa ville natale de Saint-Étienne son premier déplacement officiel, vendredi 3 juillet, a déclaré : « *On dit que l'on voudrait, en nous intégrant au gouvernement, nous ligoter pour mieux nous réduire. Nous acceptons le défi. Nous n'avons pas besoin pour cela de renoncer à ce qui fait de nous des communistes.* » M. Fiterman a indiqué que les cinq dossiers qu'il considère comme prioritaires sont : la construction aéronautique, les voies fluviales, les activités des routiers, les chemins de fer et les transports urbains. — *(Corresp.)*

Le témoignage de MM. Fernand Grenier et Marcel Paul

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, l'entrée au gouvernement de quatre ministres communistes n'a pas provoqué beaucoup de remous dans la classe politique. A part quelques réactions de membres de l'ancienne majorité, ce bouleversement dans les mœurs politiques françaises a finalement été accueilli sans les vagues que certains prédisaient. Faut-il mettre cela sur le compte de l'onde de choc provoquée par le succès socialiste dans les rangs des partis de droite ? C'est sans doute en partie vrai.

En revanche, l'accès des communistes aux fonctions ministérielles au lendemain de la seconde guerre mondiale, voire dans le gouvernement provisoire d'Alger du général de Gaulle, avait suscité de violentes réactions dans la presse.

« Pourquoi de Gaulle m'a choisi »

M. Fernand Grenier, aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans, qui fut ministre de l'air d'avril 1944 jusqu'à la Libération, se souvient du « *tapage fait par la presse de collaboration* » qui disait, rappele-t-il, que « *les communistes allaient bolcheviser le mouvement gaulliste* ».

Après cinquante-neuf ans de militantisme au parti communiste, dix-neuf ans de présence au comité central et trente et une années sur les bancs du Palais-Bourbon, cet ancien ouvrier boulanger, qui est toujours resté fidèle aux convictions de sa jeunesse, déplore cependant l'« *anticommunisme primaire qui ressurgit dans la presse de Hersant* ». Le « tombeur » de Jacques Doriot aux élections législatives de 1937 à Saint-Denis fustige l'ancien pouvoir, qui a laissé cet homme accaparer tant de journaux.

Dans son bureau aux murs couverts de livres du modeste pavillon de banlieue qu'il occupe, il déclare : « *Tout cet anticommunisme, cela m'a rajeuni de quarante ans.* » Il se souvient avec émotion des circonstances dans lesquelles le colonel Rémy, délégué du général de Gaulle en zone occupée, a fait appel à lui.

Il *évoque son entrée dans le* B.B.C. et notamment de son allocution du 17 août 1943 révélant pour la première fois, dit-il, les *apprécié mon sentiment natio-*

Il *évoque sonentrée* dans le gouvernement provisoire à Alger.

« *De Gaulle m'a choisi*, estime M. Grenier, *car il a sans doute appréciée mon sentiment national et parce qu'il savait que je n'en profiterais pas pour faire l'éloge des thèses soutenues par le parti communiste.* » Et d'ajouter : « *Quand j'ai appris que j'étais ministre, après qu'il y eut eu un accord de programme entre de Gaulle et le comité central, je n'ai pas dormi de la nuit ! Moi, soldat de deuxième classe, nommé ministre de l'air alors que je n'y connaissais rien, quelle responsabilité ! Mais, vous savez en un mois j'avais fait le bilan.* »

De ses fonctions, il garde un très bon souvenir, même si le général de Gaulle se montrait peu enclin au dialogue. « *Il y a plus d'idées dans dix têtes que dans une seule* », lance-t-il. Mais il reconnaît que de Gaulle lui laissait exercer pleinement sa tâche.

A la Libération, M. Fernand Grenier sera remplacé par M. Charles Tillon à la suite d'un différend avec de Gaulle sur le drame du Vercors. (Selon *lui*, les services gaullistes « *n'avaient pas fait le maximum de ce qui pouvait être fait* » pour secourir les résistants assiégés dans ce massif.)

« Nous avons l'amour de notre pays ce n'est pas du flan ! »

Un autre ancien ministre communiste, M. Marcel Paul, qui à quatre-vingt-un ans exerce toujours les fonctions de président de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes. Lui aussi se souvient de sa participation en tant que ministre de la production industrielle au gouvernement de Gaulle, Félix Gouin, Georges Bidault, de novembre 1945 à décembre 1946.

L'auteur de la nationalisation du gaz, *de l'électricité et du charbon* avait également été choisi par le général de Gaulle. Syndicaliste, résistant, déporté, il rappelle que de Gaulle considérait que les nationalisations étaient d'« *intérêt national plus qu'idéologique* ». Son seul regret de cette période est de n'avoir pu nationaliser l'acier car si sous de Gaulle et Félix Gouin « *la collaboration était parfaite avec Georges Bidault ce fut très difficile en raison de l'affaiblissement du sentiment national* ».

Pour M. Marcel Paul, jamais l'activité des communistes au gouvernement n'a été mise en cause. Ce qui importait avant tout c'était de relever le pays, de faire redémarrer la production. « *Les finesses, les manigances, le bricolage politique n'avaient pas cours* », raconte M. Paul. « *Il y avait une solidarité ministérielle. C'est vrai*, reconnaît-il cependant, *qu'il n'y a eu aucun débat sur le changement de société et la modification des structures du pays. Nous avions autre chose à faire !* »

Les premières difficultés sont nées avec les prémices de la guerre froide. Les ministres communistes ont été accusés de soutenir l'Union soviétique. Leurs critiques contre le plan Marshall et les Américains, soupçonnés selon eux de vouloir mettre la main sur l'économie occidentale, n'ont pas toujours été appréciées de leurs collègues au gouvernement. « *Cette ingérence ne révoltait pas nos camarades socialistes*, déclare l'ancien ministre de la production industrielle. *Ils ne tenaient pas le langage du président Mitterrand.* »

C'était il y a trente-quatre ans. En mai 1947, Paul Ramadier met un terme aux fonctions des ministres *communistes*, après de profondes divergences sur la question indochinoise et à la suite d'un conflit social chez Renault. Aujourd'hui, les *conditions* politiques ne sont évidemment plus les mêmes et si la situation *économique est moins grave* qu'après la guerre, elle est tout de même préoccupante. Ce qui fait dire à M. Marcel Paul qu'« *il faut que tout le monde tire dans le même sens, que le programme socialiste passe dans le domaine des faits puisqu'il a été approuvé massivement par le pays.* »

Bien sûr, que ce soit MM. Marcel Paul ou Fernand Grenier, tous deux auraient préféré un meilleur score communiste afin que la disproportion des forces de gauche soit moins grande. D'autre part, chacun estime que c'est « *une injure* » faite aux ministres communistes que l'hypothèse d'une divulgation des secrets d'Etat. Ils en veulent *pour preuve* ce qui s'est passé quand ils étaient au pouvoir. « *Nous avons toujours eu pour souci l'indépendance nationale*, s'exclame M. Grenier. *Quand j'étais à Alger, je n'ai jamais rencontré l'ambassadeur soviétique et il ne m'a jamais rien demandé. C'est vrai que nous avons l'amour de notre pays, ce n'est pas du flan ! Voyez ce qui a été accompli par François Billoux, Ambroise Croizat et les autres. Nous sommes des travailleurs et Croizat disait qu'il savait ce que c'était que de travailler à la chaîne.* »

Pour ces deux hommes, l'arrivée de la gauche au pouvoir représente une grande espérance. Un peu comme s'ils recommençaient une seconde vie. Convaincus que cette nouvelle expérience réussira, car « *chaque partie respectera le contrat* », leur seule inquiétude vient de ce qu'ils appellent les « *puissances d'argent* ». « *Je n'ai jamais cru*, dit M. Grenier, *au patriotisme des gens qui ont pour idéal l'argent.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

UN APPEL DU « CIEL »

Le Conseil national du comité des intellectuels pour l'Europe des libertés (CIEL) s'est réuni à Paris (1), sous la présidence de son fondateur, M. Alain Ravennes. Il a décidé de lancer un appel où on lit notamment :

« *Depuis sa création en janvier 1978, le CIEL a réalisé un large rassemblement autour de valeurs essentielles, notamment la défense inconditionnelle des droits de l'homme, la sauvegarde de l'Europe des libertés et la pleine appartenance de la France à cet ensemble, le refus d'une quelconque subordination de la pensée, de l'éducation et de la création à un ordre politique ou idéologique.*

» *C'est pourquoi la présence au gouvernement de membres du parti communiste, parti dont les principes, les pratiques, la solidarité avec ceux qui écrasent les libertés en Europe et s'efforcent d'étendre sans cesse l'empire totalitaire sont à l'évidence aux antipodes de ces valeurs essentielles, nous paraît moralement inacceptable et appelle à une grande vigilance.* »

(1) 30, rue Saint-Dominique, Paris-7e. Parmi les personnalités présentes : MM. Raymond Aron, Fernando Arrabal, Yvonne Bellenger, Jean-Marie Benoist, Alain Besançon, Louis Cane, Jean-Claude Casanova, Michel Crouzet, Michel Crozier, Jean-Louis Curtis ; Jean-Marie Domenach, Eugène Ionesco, Janos Komives, Jean Lebrun, Eduardo Manet, Jacques Nantet, Jean d'Ormesson, Maurice Ronet, André Roussin, Philippe Sollers, François Terre.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIER RAPPEL AU RÈGLEMENT PREMIER (PETIT) INCIDENT

La séance de l'Assemblée nationale, vendredi après-midi, *devait* être de très courte durée. Elle a d'abord permis de constater l'accord des quatre groupes parlementaires sur la liste des six vice-présidents de l'Assemblée.

M. Jacques Blanc (U.D.F., Lozère) est alors intervenu en usant de la procédure du rappel au règlement. Il s'est d'abord élevé contre le comportement des ministres qui, contrairement à *la tradition*, avaient applaudi l'élection de M. Mermaz lors de la séance du jeudi 2 juillet.

Le secrétaire général du parti républicain a ensuite vivement reproché au nouveau président d'avoir prononcé un discours de « *chef de clan* », ajoutant : « *Je suis choqué de vous voir présenter les élus socialistes comme les seuls représentants des travailleurs. Ce n'est pas tolérable dans la bouche du président de l'Assemblée nationale.* »

Lui répondant, M. Pierre Joxe (P.S., Saône-et-Loire) président du groupe socialiste, a *dénoncé* « *l'intervention agressive* » de M. Blanc, lançant : « *M. Blanc n'est pas un bleu, il devrait savoir que son rappel au règlement n'en était pas un.* » Pour sa part, M. Mermaz a indiqué : « *Je pense que les cinq ans qui viennent permettront à M. Blanc de méditer sur l'évolution du cours des choses.* »

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

Le bureau de l'Assemblée nationale, qui comprend six vice-présidents, trois questeurs et douze secrétaires, a été officiellement constitué vendredi 3 juillet. Sa composition est la suivante :

● *Vice-présidents* : MM. Nucci (P.S., Isère), Seguin (R.P.R., Vosges), Stasi (U.D.F., Marne), Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine), Mme Marie Jacq (P.S., Finistère) et M. Guidoni (P.S., Aude).

● *Questeurs* : MM. Bayou (P.S., Hérault), Laurissergues (P.S., Lot-et-Garonne), Corrèze (R.P.R., Loir-et-Cher).

● *Secrétaires* : MM. Baudouin (U.D.F., Manche), Boucheron (P.S., Charente), Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine), Mme Chepy-Léger (P.S., Marne), MM. Gissinger (R.P.R., Haut-Rhin), Goulet (R.P.R., Orne), Hage (P.C., Nord), Laborde (P.S., Gers), Mahéas (P.S., Seine-Saint-Denis), Malvy (P.S., Lot), Proriol (U.D.F., Haute-Loire) et Mme Soum (P.S., Pyrénées-Orientales).

AU SEIN DU GROUPE SOCIALISTE

La répartition des présidences de commission se heurte à quelques difficultés

Les députés du groupe socialiste n'ont pu se mettre d'accord sur la désignation de leurs représentants à la présidence des commissions de l'Assemblée nationale. Quatre de ces commissions doivent être présidées par des socialistes. En effet, d'une part, l'U.D.F. a refusé la présidence de commission qui lui était offerte — au motif qu'elle n'avait pas l'assurance que *les commissions mixtes paritaires* seraient désignées selon la règle de la représentation proportionnelle ; d'autre part, le P.C.F. et le M.R.G. doivent présider respectivement la commission de la production et des échanges (avec M. Gustave Ansart) et celle des affaires étrangères (avec M. Maurice Faure). La répartition des quatre postes restant doit donc se faire au sein du groupe socialiste.

Cette répartition devrait en principe obéir à des critères régionaux, de générations et de courants. Pour le moment, aucun député se réclamant du courant animé par M. Rocard ne bénéficie de ce partage. La présidence de la commission des lois devrait revenir au CERES, avec M. Raymond Forni (Territoire de Belfort) ; celle de la défense au « courant A » (Mitetrrand) : MM. Louis Darinot (Manche) et Robert Aumont (Aisne) sont sur les rangs ; celle des affaires culturelles, familiales et sociales au « courant A » (Mitterrand) : M. Mauroy, avec M. Bernard Derosier (Nord) ; enfin celle des finances au « courant A », avec M. Christian Goux (Var).

En ce qui concerne cette dernière commission, un conflit oppose l'hôtel Matignon — favorable à la désignation de M. Christian Pierret (Vosges) comme rapporteur général du budget — aux responsables du « courant A ». Ces derniers considèrent, en effet, que l'importance de ce poste justifie qu'il échappe à un minoritaire (M. Pierret est membre du courant Action socialiste). En outre, M. Dominique Taddei (Vaucluse), qui appartient au courant Rocard, serait, lui aussi, candidat au poste de rapporteur général.

En ce qui concerne la commission des affaires étrangères, M. Claude Estier, qui briguait le poste de président, devrait être désigné comme premier vice-président. Le député de Paris, qui devait assurer la fonction de porte-parole du groupe socialiste, a, en outre, obtenu l'assurance de succéder à M. Maurice Faure, ce dernier devant se présenter aux élections sénatoriales en 1983.

Exclus de leurs comités fédéraux

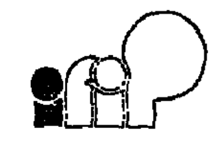
LES ORGANISATEURS DE RENCONTRES COMMUNISTES EN APPELLENT AU COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

Les douze communistes critiques parisiens, exclus de leurs bureaux fédéraux le 29 juin par les comités fédéraux de la capitale et des Hauts-de-Seine, pour leur appartenance à Rencontres communistes, « *centre d'initiatives pour la réflexion, la recherche et le débat* », demandent au comité central du P.C.F. l'annulation de l'exclusion qui les frappe et répondent, vendredi 3 juillet, dans *Rencontres communistes hebdo (R.C.H.)*, aux accusations dont *ils sont l'objet*.

Explicitant la décision du comité fédéral de la capitale, M. Henri Malberg, premier secrétaire de la fédération de Paris, avait estimé, le 1er juillet, dans *l'Humanité* que les animateurs de Rencontres communistes « *ébauchent, en fait, la création d'un parti parallèle* ».

Ces derniers, parmi lesquels figurent notamment MM. Henri Fiszbin, ancien premier secrétaire de la fédération de la capitale, et Roger Fajnzylberg, affirment notamment : « *Il est totalement contradictoire avec la volonté proclamée d'engager un débat complet, large et ouvert, de sanctionner des camarades dont la seule préoccupation est de contribuer à un tel débat. Un véritable débat implique que les idées circulent, que les positions exprimées soient connues des communistes, que les opinions contradictoires puissent être confrontées. Les mesures prises contre nous constituent une tentative de limiter les débats, d'empêcher que toutes les idées puissent s'exprimer.*

» *Cela apparaît d'autant plus que cette décision intervient quelques mois avant que les conférences fédérales aient procédé à l'élection des comités fédéraux. Elles seront ainsi placées devant le fait accompli. Du même coup, nous sommes privés du droit statutaire de participer et d'intervenir en tant que membres du comité fédéral sortant dans le débat de ces conférences...* »



● *M. et Mme Giscard d'Estaing* sont arrivés vendredi 3 juillet à Roissy à bord d'un vol régulier d'Air France en provenance d'Athènes. Ils ont regagné ensuite leur propriété d'Authon, dans le *Loir-et-Cher. L'ancien* chef de l'Etat et son épouse s'étaient rendus en Grèce le 22 juin pour y prendre des vacances. Ils avaient séjourné notamment près du mont Athos.

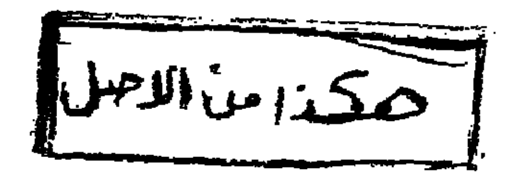
En bref

● *M. Pierre Mauroy, premier ministre, a adressé un message au commandant de la force océanique stratégique (FOST)*, le vice-amiral d'escadre Claude Pieri, après avoir visité, vendredi 3 juillet, dans la région parisienne, le P.C. de cette *composante* des forces stratégiques françaises. « *J'ai pu sentir le civisme et le dévouement à la République du personnel de la force océanique stratégique placée sous votre commandement* », écrit notamment le chef du gouvernement.

« *La sécurité de la France repose largement sur la compétence, la disponibilité et la patience attentives des sous-mariniers. Le gouvernement dont j'assure la direction en a pleine conscience. C'est pourquoi je vous demande d'être mon interprète auprès d'eux et plus particulièrement auprès de ceux qui, aujourd'hui même, veillent en mer, pour leur témoigner de mon estimes* », souligne M. Mauroy.

● *M. André Soulier*, adjoint au maire de Lyon, président de l'association « Mieux vivre à Lyon », conseiller régional (il a quitté le parti socialiste à la veille des élections municipales de mars 1977), a publié un communiqué dans lequel il déclare : *Le Parlement est saisi d'une loi qui bouleversera l'ensemble des institutions locales et qu'il devra voter en deux mois au plus, sans que, à aucun moment, en l'état actuel des informations livrées au public, les conseils de région, les conseils généraux et pas davantage les conseils municipaux aient pu, de quelque manière que ce soit, être consultés.* » — *(Corresp.)*

● *Cinquante-trois requêtes en contestations d'opérations électorales* ont été déposées au Conseil constitutionnel. Certaines concernant la même circonscription, ce sont au total quarante-six députés qui voient leur élection contestée.



POLITIQUE

M. LECANUET (U.D.F.) : nous serons aux frontières comme le sont des adversaires

M. Jean Lecanuet, qui rendait compte des travaux du conseil politique de l'U.D.F., s'est employé, vendredi 3 juillet, à présenter la formation qu'il préside comme une force d'opposition « non systématique » mais « non complaisante ». Il s'est notamment inscrit en faux contre les indications selon lesquelles les députés centristes pourraient un jour servir de renfort à la majorité. « Nous serons aux fronitères, a-t-il dit, mais comme le sont des adversaires. »

La veille, le conseil politique avait décidé de n'apporter « aucun changement » à la direction de l'U.D.F. Cette décision n'avait pas donné lieu à un vote : si les responsables se sont trouvés d'accord pour se donner le temps de réfléchir à l'avenir de l'U.D.F. (une commission a été mise en place à cet effet), ils n'ont pas voulu que les mandats de MM. Lecanuet et Pinton fassent l'objet d'une reconduction officielle. Le président et le délégué général resteront en place jusqu'à ce que la période de réflexion soit close et que l'U.D.F. entreprenne concrètement de s'adapter « aux conditions nouvelles de l'opposition ».

M. Jean Lecanuet, qui rendait compte, vendredi matin 3 juillet, des travaux du conseil politique (*le Monde* du 4 juillet) a déclaré : *« Nous sommes dans l'opposition une force de proposition. Certains ont pu dire que les centristes s'apprêtaient à être des compléments éventuels pour la nouvelle majorité ? J'apporte à ces assertions le démenti le plus formel : nous serons aux frontières, mais comme le sont des adversaires. Notre opposition sera constructive et non systématique, mais aussi non complice et non complaisante. »*

Le président de l'U.D.F. a poursuivi : *« Oui, les démocrates-sociaux approuvent certains objectifs de la nouvelle majorité. Ils disent « oui » à la hausse des bas salaires, à l'amélioration du sort des personnes âgées, à la diminution des temps de travail, à la participation dans les entreprises, à la régionalisation et à l'autonomie des communes. Mais ils dénonceront et refuseront toutes les mesures démagogiques, et toutes les mesures financières écrasantes que le gouvernement sera inéluctablement amené à présenter pour financer ces projets. En résumé, s'ils disent « oui » aux projets, ils disent « non » aux moyens, qui sont destructeurs. »*

« Il n'y aura pas de troisième tour économique, a encore affirmé M. Lecanuet, *mais il y a l'irréalisme et l'archaïsme du projet socialiste dans des domaines essentiels.*

Il a souligné : *« Si j'avais un conseil à donner à mes amis, c'est de parler le moins possible et de laisser parler les faits. Les faits parleront, il suffira de braquer un projecteur sur eux. »*

Evoquant l'avenir de l'U.D.F., M. Lecanuet a dit : *« Notre but est de reconquérir les responsabilités du pouvoir. La route sera longue. Nos moyens sont notre groupe parlementaire à l'Assemblée nationale et nos trois années d'existence qui nous ont donné l'expérience de la vie commune. Il faut maintenant que nous mettions au point les méthodes nouvelles qui nous permettrons de nous adapter à notre nouveau rôle dans l'opposition. Dans cette situation, il sera plus facile pour nous de laisser apparaître notre diversité... »*

Interrogé sur les relations entre l'Union pour la démocratie française et M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Lecanuet a répondu : *« Pour l'instant le mouvement vit par lui-même, pour ses objectifs politiques. Le moment n'est pas venu de faire le choix d'un candidat à la présidence de la République. M. Giscard d'Estaing n'a pas manifesté le désir d'être associé à nos travaux. »*

M. Michel Pinton, délégué général, a précisé le rôle de la commission créée la veille par le conseil politique composée des responsables de toutes les formations constitutives, elle sera chargée d'approfondir la doctrine, d'étudier les moyens de renforcer la cohésion entre les parlementaires et les responsables nationaux de la formation et, enfin, d'examiner comment pourrait être élargie et renforcée la démocratie au sein même de l'U.D.F.

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré, vendredi 3 juillet, que son groupe observerait le comportement de la majorité parlementaire pendant une année avant d'apprécier sa volonté d'ouverture. Passé ce délai, le R.P.R. répondra à l'initiative du groupe socialiste qui lui a offert la présidence de l'une des six commissions permanentes de l'Assemblée nationale. *« Nous n'avons pas une attitude d'obstruction, nous n'avons pas non plus une attitude de participation »*, a-t-il affirmé.

M. Aimé Paquet et les « rats »

De notre correspondant

Grenoble. — Dans un article publié, jeudi 2 juillet, dans le *Dauphiné libéré*, M. Aimé Paquet, ancien ministre, ancien président du groupe parlementaire républicain indépendant, médiateur de la République de 1974 à 1980, conseiller général (P.R.) du canton de Touvet (Isère), dénonce très sévèrement ce qu'il appelle *« la tricherie, la déformation des faits, la trahison délibérée, le fric et les rats »* qui rendent, selon lui, insupportable la vie politique en France. *« Je décide de tourner la page, de fermer le livre »*, poursuit M. Paquet, qui, âgé de soixante-huit ans, a désormais pris le seul parti d'écrire, de *« dire ce que je crois vrai »*.

M. Paquet dénonce tout d'abord l'attitude de M. Jacques Chirac lors des élections présidentielles, en affirmant : *« Valéry Giscard d'Estaing n'a pas été battu par ses adversaires, mais par une partie de ses alliés. Un million d'électeurs de M. Chirac ont voté François Mitterrand, cinq cent mille ont voté blanc. Et nous savons que nombreux l'ont fait sur instructions. »*

Il poursuit : *« Oui, j'accuse... Si demain l'expérience socialiste devait nous valoir de graves difficultés économiques, financières, sociales, M. Chirac, et lui seul, en porterait la responsabilité, puisqu'elle n'a été possible que par l'action que je viens de dénoncer. Je ne pense pas que l'immoralité politique puisse être un tremplin vers les grands rôles de demain. Nous y veillerons. »*

Evoquant *« les électeurs aisés, voire très aisés, qui ont voulu donner une leçon à Valéry Giscard d'Estaing »*, l'ancien député républicain indépendant de l'Isère ajoute : *« Dès le 11 mai, épouvantés, ils cherchaient les moyens de protéger, de sauver leur fric. Je souhaite que le nouveau gouvernement qu'ils ont aidé à mettre en place le leur ampute largement. »*

M. Paquet s'en prend ensuite à ses propres amis politiques du parti républicain. Il rappelle à cette occasion que le 12 mai fut une *« triste journée »*. Il écrit : *« Pour sauver leur siège, certains parlementaires de l'U.D.F. n'hésitèrent pas à renier le vaincu de l'avant-veille, à qui ils devaient tout, pour se jeter dans les bras du responsable de son échec. La règle d'honneur veut qu'un officier coule avec son navire. Il semble qu'en politique, cette règle soit assez peu partagée et les rats ont quitté le navire. Ils ne pouvaient d'ailleurs rien faire d'autre puisqu'ils n'étaient que des rats. »* — C. F.

UNE LETTRE DE Mme MONIQUE PELLETIER

Mme Monique Pelletier, ancien ministre de la famille et de la condition féminine, nous écrit :

« J'ai lu avec surprise dans vos colonnes que Mme Yvette Roudy, ministre des droits des femmes, avait mis en cause la façon dont je lui aurais passé mes pouvoirs.

» Je tiens à rappeler qu'ayant démissionné le 4 mars 1981 de ma fonction pour me consacrer à la campagne présidentielle de M. Valéry Giscard d'Estaing, il ne m'était pas possible de transmettre le 21 mai 1981 des pouvoirs qui ne m'appartenaient plus.

» Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir porter à la connaissance de vos lecteurs cette précision à laquelle j'attache beaucoup d'importance. »

[L'intérim de Mme Pelletier était assuré par Mme Saunier-Seïté, alors ministre des universités.

Le fait que Mme Pelletier ait donné sa démission le 4 mars a une autre conséquence qu'elle a la discrétion de ne pas évoquer. Démissionnaire, elle ne bénéficie pas des six mois de traitement accordés aux anciens ministres. MM. Deniau et Lecat, qui ont eux aussi donné leur démission le 4 mars, retournent à leur corps d'origine : l'inspection des finances et le Conseil d'Etat. Mme Pelletier qui, candidate à Chartres n'a pas été élue, se retrouve pratiquement seule, après avoir été trois ans au gouvernement, sans profession, ni fonction, ni mandat autre que celui de maire-adjoint de Neuilly.]

Abstentions et transferts de voix les 14 et 21 juin

II. — Mauvais reports ou participation plus forte expliquent l'échec de 17 candidats (12 P.S. et 5 U.N.M.)

par ANNE CHAUSSEBOURG

Les modifications de participation constatées entre le premier et le second tour des élections législatives n'ont pas favorisé, d'une manière décisive, l'un ou l'autre des deux blocs (« le Monde » du 4 juillet).

Dans deux cent quatre-vingt-dix-huit des trois cent vingt circonscriptions métropolitaines où il y avait ballottage, d'une part la participation au second tour a été plus forte qu'au premier, d'autre part il y avait duel entre un candidat de gauche et un représentant de l'U.N.M. Dans chacune de ces circonscriptions, si les reports de voix avaient été bons, les deux concurrents auraient dû, au minimum, retrouver en chiffres absolus le total des voix obtenues le 14 juin par les candidats de leur famille respective.

Que les reports au sein de la gauche se fassent moins bien au profit d'un candidat communiste n'est pas nouveau. Sur les trente-quatre circonscriptions où le P.C. défendait les couleurs de la nouvelle majorité face à l'U.N.M., il ne progresse, par rapport au total de la gauche du premier tour, en voix et en points de pourcentage, que dans la 4e circonscription des Alpes-Maritimes (+ 1 693 voix et + 0,22 point), ce qui, toutefois, n'a pas été suffisant pour que M. André Vanco batte le député sortant R.P.R., M. Emmanuel Aubert. Dans deux autres, le P.C. gagne en points, mais il perd en voix : M. Paul Chomat, élu dans la 1re circonscription de la Loire contre M. Michel Durafour, U.N.M.-rad. (+ 1 158 voix, mais — 2,92 points), et M. Jacques Rimbault, élu dans la 1re circonscription du Cher, contre M. Jean-François Deniau, U.N.M.-P.R. (+ 529 voix, mais — 2,94 points).

Dans les trente et une autres circonscriptions, le P.C. l'emporte, mais il ne fait pas le plein des voix de gauche. Les cinq plus forts manques à gagner ont été enregistrés sur les noms de MM. François Asensi, dans la 8e circonscription de la Seine-Saint-Denis (— 5 860 voix et — 6,38 points), René Rieubon dans la 10e des Bouches-du-Rhône (— 5 514 voix et — 6,95 points), Alain Bocquet dans la 19e du Nord (— 5 131 voix et — 8,07 points), Mme Colette Gœuriot dans la 6e de la Meurthe-et-Moselle (— 5 107 voix et — 11,87 points), et M. Louis Odru dans la 7e de la Seine-Saint-Denis (— 4 871 voix et — 7,74 points).

Autre composante de la nouvelle majorité, le Mouvement des radicaux de gauche restait présent au second tour dans treize circonscriptions, dont une — la 2e du Tarn-et-Garonne — où son candidat, M. Jean-Michel Baylet, était seul en lice. Dans onze des douze circonscriptions où un candidat U.N.M. a affronté sans succès un représentant du M.R.G., ce dernier a obtenu un nombre de suffrages supérieur au total des voix de gauche du premier tour. Dans quatre cas, ce gain s'est également traduit par une progression en points de pourcentage : ainsi M. Nicolas Alfonsi a été élu dans la première circonscription de la Corse-du-Sud avec 3 389 voix et 1,65 point de mieux, M. Jean Rigal a vu son mandat renouvelé dans la 2e circonscription de l'Aveyron avec 2 512 voix et 0,85 point de mieux, M. François Loncle a gagné le siège de la 3e circonscription de l'Eure avec 2 425 voix et 0,33 point de mieux, et M. Alain Bonnet a été réélu dans la 3e circonscription de la Dordogne avec 2 297 voix et 0,27 point de mieux.

Seul M. Jean-Pierre Defontaine a enregistré, dans la 2e circonscription du Pas-de-Calais où il a été réélu, une perte sensible : son score le 21 juin était inférieur de 1 851 suffrages et de 5,70 points au score réalisé par l'ensemble de la gauche une semaine auparavant.

Mises à part les six circonscriptions où ses représentants étaient candidats uniques au second tour, le P.S. était partie prenante dans deux cent soixante-quatre duel, dont deux cent quinze se sont conclus à son avantage. Dans cent onze circonscriptions, son représentant a progressé en voix et en pourcentage par rapport au total gauche du 14 juin, dans cent quatorze, il a gagné en voix mais perdu en pourcentage ce qui, dans ces cas précis, tend à confirmer que l'augmentation de la participation au scrutin a plutôt profité à l'ancienne majorité. Dans trente-neuf, enfin, le candidat socialiste a perdu en voix et en pourcentage. Cette dernière situation a notamment été constatée dans vingt-quatre circonscriptions dont le sortant communiste avait été devancé au premier tour par le P.S.

Si les candidats communistes ou radicaux de gauche ont pu, partout où ils figuraient au second tour, maintenir les positions de la gauche au premier tour, même si elles se sont effritées, douze candidats socialistes ont échoué bien que la gauche ait dépassé, le 14 juin, la barre des 50 % (voir tableau 1).

Comme dans ces douze circonscriptions la participation au scrutin a été plus grande le 21 juin que le 14, et que, mise à part la 6e circonscription du Val-de-Marne, le score du candidat socialiste a été supérieur au total des voix de gauche du premier tour, on peut en déduire que l'U.N.M. l'a emporté grâce à une plus forte mobilisation des abstentionnistes en sa faveur.

Du côté de la majorité sortante

Dans cinq circonscriptions, des députés sortants R.P.R. ou U.D.F., qui, au soir du premier tour, disposaient d'un potentiel de voix (non compris celles de l'extrême droite) supérieur à 50 % des exprimés, ont été néanmoins battus (voir tableau 2).

Dans deux cent cinquante-trois des trois cent sept circonscriptions où l'U.N.M. participait au scrutin du 21 juin, ses représentants ont amélioré tant en voix qu'en pourcentage les positions de l'ancienne majorité du premier tour. Dans une, la deuxième du Tarn, M. Jacques Limouzy, R.P.R., a certes gagné 1 708 voix par rapport à son score du premier tour où il était candidat unique, mais ce gain ne s'est pas traduit en pourcentage : l'ancien secrétaire d'Etat a échoué avec 45,18 % (pourcentage identique à celui du premier tour). Dans quarante-trois circonscriptions, l'U.N.M. a certes enregistré un gain en voix mais régressé en pourcentage. Dans dix, son candidat a perdu tant en voix qu'en pourcentage.

Outre les deux cas signalés dans le tableau II (MM. Bassot et Guermeur), il s'agit de M. Jean-Pierre Fourcade (U.D.F.-P.R.) dans la 2e circonscription du Lot-et-Garonne avec — 196 suffrages et — 1,44 point face à M. Gérard [illegible] (P.S.) élu avec 64,70 % des exprimés ; M. Maurice Cornette (R.P.R.) réélu avec 50,95 % dans la 12e du Nord malgré 308 suffrages et 2,25 points de moins ; M. Charles Miossec (R.P.R.) réélu avec 62 % dans la 5e du Finistère malgré 939 voix et 2,58 points de moins ; M. Pierre Weisenhorn (R.P.R.) réélu avec 55,95 % dans la 3e circonscription du Haut-Rhin malgré 102 voix et 4,05 points de moins ; M. André Bord (R.P.R.) battu dans la 2e du Bas-Rhin avec 1 148 voix et 4,33 points de moins par M. Jean-André Oehler (P.S.), élu avec 54,71 % ; M. Francis Geng (U.D.F.-C.D.S.), réélu avec 53,70 % dans la 2e de l'Orne, malgré 278 voix et 4,59 points de moins ; M. Denis Jacquat (U.D.F.-P.R.) dans la première circonscription de la Moselle avec — 2 803 voix et — 5,16 points face à M. Jean Laurain (P.S.), réélu avec 61,81 % ; M. Alain Madelin (U.D.F.-P.R.), réélu avec 53,70 % dans la 4e de l'Ille-et-Vilaine malgré 1 453 voix et 7,63 points de moins.

Dans la 26e circonscription de Paris, où l'U.N.M. n'avait pas accordé, au premier tour, d'investiture, M. Joël Le Tac, député R.P.R., qui avait appelé à voter pour M. F. Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle, a été battu bien que son score soit supérieur de 1,02 point et 502 voix au total droite du premier tour (qui était de 45,42 %), par M. Bertrand Delanoë, P.S.

Au sein de l'ancienne majorité, la qualité des reports de voix ne semble pas avoir varié selon qu'il s'agissait pour des giscardiens d'apporter leurs suffrages à des candidats R.P.R. ou l'inverse. C'est l'intensité des divisions locales qui a été déterminante.

FIN

TABLEAU I

Départements et circonscriptions	% gauche 1er tour	Candidats P.S. et % 2e tour	Variation en voix (1)	Perte en points de pourcentage	ELUS le 21 juin
HAUTE-MARNE, 1re	50,19	Jean CARRIER : 49,59	+ 2 515 (5 962 ; 42,18 %)	— 0,90	Charles FEVRE* (P.R.)
HAUTE-SAONE, 1re	50,40	Claude CHARPENTIER : 49,43	+ 2 941 (7 100 ; 41,42 %)	— 0,97	Christian BERGELIN, R.P.R.
YONNE, 1re	50,21	Guy FERNANDEZ : 49,22	+ 2 224 (5 524 ; 40,26 %)	— 0,99	Jean-Pierre SOISSON, P.R.
BOUCHES-DU-RHONE, 2e	50,39	Charles-Emile LOO : 49,34	+ 2 738 (6 449 ; 42,45 %)	— 1,05	Jean-Claude GAUDIN* (P.R.)
LOIR-ET-CHER, 3e	50,05	Robert GIROND : 48,80	+ 1 144 (34,69 ; 32,97 %)	— 1,25	Jean DESANLIS* (C.D.S.)
INDRE-ET-LOIRE, 1re	51,05	Paul LUSSAULT : 49,76	+ 1 624 (4 628 ; 35,09 %)	— 1,29	Jean ROYER* (div. dr.)
LOIR-ET-CHER, 2e	51,21	Jeanny LORGEOUX : 49,87	+ 1 342 (4 058 ; 33,07 %)	— 1,34	Roger CORREZE* (R.P.R.)
PARIS (12e)	51,50	Stélio FARANDJIS : 49,89	+ 598 (1 965 ; 30,43 %)	— 1,61	Pierre de BENOUVILLE* (R.P.R.)
VAL-DE-MARNE, 6e	50,46	Pierre JACQUEMIN : 48,47	— 150 (2 163)	— 1,99	Roland NUNGESSER* (R.P.R.)
CHARENTE-MARITIME, 2e	51	Michel FORT : 48,93	+ 922 (3 363 ; 27,41 %)	— 2,07	Jean-Guy BRANGER* (div. dr.)
COTE-D'OR, 4e	51,91	Michel NEUGNIOT : 49,26	+ 563 (3 344 ; 16,83 %)	— 2,65	Gilbert MATHIEU* (P.R.)
SOMME, 5e	50,72	Jean BLAS : 47,63	+ 1 176 (5 992 ; 19,62 %)	— 3,09	André AUDINOT* (div. dr.)

(*) Députés sortants.

(1) Entre parenthèses figure le nombre de suffrages exprimés supplémentaires constatés entre les 14 et 21 juin et le pourcentage des gains en voix sur ce nombre.

TABLEAU II

Départements et circonscriptions	% majorité 1er tour	Candidats U.N.M. et % 2e tour	Variation en voix (1)	Perte en points de pourcentage	ELUS le 21 juin
VAR, 3e	50,20	Maurice ARRECKX, P.R. : 49,44	+ 3 243 (7 596 ; 42,69 %)	— 0,76	Guy DURBEC (P.S.)
OISE, 5e	50,44	Jean-Fr. MANCEL, R.P.R. : 49,58	+ 1 298 (3 223 ; 40,27 %)	— 0,86	Guy VADEPIED (P.S.)
VOSGES, 4e	50,02	Hubert VOILQUIN, P.R. : 46,91	+ 853 (5 000 ; 17,06 %)	— 3,11	Serge BELTRAME (P.S.)
ORNE, 3e	53,19	Hubert BASSOT, P.R. : 49,70	— 197 (3 581)	— 3,49	Michel LAMBERT (P.S.)
FINISTERE, 7e	51,22	Guy GUERMEUR, R.P.R. : 45,91	— 370 (3 685)	— 5,31	Jean PEUZIAT (P.S.)

(1) Entre parenthèses figure le nombre de suffrages exprimés supplémentaires constatés entre les 14 et 21 juin et le pourcentage des gains en voix sur ce nombre.

LES SONDAGES

M. Mitterrand perd trois points et M. Mauroy en gagne deux

Le Figaro-Magazine, daté du 4 juillet, publie un sondage effectué par la SOFRES entre les 22 et 24 juin dernier auprès d'un échantillon national de mille personnes représentatif de la population. Selon cette enquête, la cote de confiance de M. François Mitterrand a baissé de trois points : 71 % au lieu de 74 % en juin. 24 % des personnes interrogées (au lieu de 20 %) déclarent ne faire *« plutôt pas confiance »* ou *« pas du tout confiance »* au président de la République *« pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement »*. 5 % (au lieu de 6 %) sont sans opinion.

En revanche, le pourcentage des personnes interrogées qui affirment faire *« tout à fait confiance »* ou *« plutôt confiance »* à M. Pierre Mauroy augmente de deux points : 73 % au lieu de 71 % en juillet. 17 % (au lieu de 16 %) sont d'un avis opposé et 10 % (au lieu de 13 %) sont sans opinion.

M. Mauroy reste avec 74 % (sans changement) en tête de la liste des personnalités de la majorité que les Français souhaitent *« voir jouer un rôle important »* dans l'avenir. M. Michel Rocard conserve la seconde place mais il perd quatre points (69 % au lieu de 73 %). Seul M. Lionel Jospin progresse : 55 % au lieu de 51 %. La plus forte perte est enregistrée par M. Michel Jobert : 33 % au lieu de 42 % il y a un mois.

Parmi les personnalités de l'opposition, M. Raymond Barre est seul à progresser : 23 % au lieu de 20 %. Mme Simone Veil, qui arrive toujours en tête, perd deux points : 37 % au lieu de 39 %. M. Jacques Chirac, second, perd six points (31 % au lieu de 37 %), mais il devance toujours M. Valéry Giscard d'Estaing (29 % au lieu de 33 %).

**

La ventilation par classe d'age des réponses recueillies par l'IFOP et publiées dans *France-Soir* du 3 juillet, sur l'indice de satisfaction de MM. Mitterrand et Mauroy, montre que ce sont les moins de cinquante ans qui sont les plus favorables au nouveau pouvoir.

A la question « Etes-vous satisfait ou mécontent de M. François Mitterrand comme président de la République ? », 54 % se déclarent satisfaits (19 % « très satisfaits » et 35 % « plutôt satisfaits »), 16 % se déclarent mécontents (11 % « plutôt mécontents » et 5 % « très mécontents »), et 30 % ne se prononcent pas (un « mastic » avait rendu incompréhensibles les résultats publiés par *le Monde* du 4 juillet). Sur cent personnes âgées de dix-huit à trente-quatre ans, soixante-quatre s'estiment satisfaites de M. Mitterrand, cinquante-cinq le sont parmi les trente-cinq - quarante-neuf ans, quarante-huit parmi les cinquante - soixante-quatre ans et quarante parmi les plus de soixante-cinq ans.

En réponse à une question semblable concernant M. Mauroy, c'est dans la classe des personnes âgées de trente-cinq à quarante-neuf ans que le premier ministre enregistre le meilleur score : 60 % se déclarent satisfaites au lieu de 56 % dans les dix-huit à trente-quatre ans, [illegible] % dans les cinquante à soixante-quatre ans et 43 % parmi les plus de soixante-cinq ans. Rappelons que pour l'ensemble de la population, il y a 53 % de Français qui se déclarent satisfaits de M. Mauroy, 14 % mécontents, et 33 % qui ne se prononcent pas.

Les électeurs du parti communiste sont proportionnellement plus nombreux que les électeurs socialistes ou radicaux de gauche à se déclarer satisfaits de MM. Mitterrand (89 % au P.C. et 86 % au P.S. et au M.R.G.) et Mauroy (84 % au P.C. et 83 % au P.S. et au M.R.G.). Les électeurs R.P.R. se montrent moins défavorables au nouveau pouvoir que ceux de l'U.D.F. Dix-sept pour cent des électeurs R.P.R. se disent satisfaits du président de la République, 51 % s'affirmant mécontents (les chiffres sont pour l'U.D.F. de 10 % et de 57 %) ; 26 % ont la même opinion positive vis-à-vis du premier ministre, et 50 % expriment un jugement négatif (les chiffres sont pour l'U.D.F. de 16 % et de 53 %).

Le Monde

régions

Ile-de-France

MODIGLIANI, RAYMOND-SOUPLEX PAUL-REYNAUD...

Nouveaux noms de rues dans la capitale

Le Conseil de Paris doit, lors de sa séance du lundi 6 juillet, décider d'attribuer de nouveaux noms pour quatorze voies et squares de la capitale.

● PERE MARCELIN CHAMPAGNAT (1789-1840). — *Ce disciple du curé d'Ars est à l'origine de la congrégation des Frères maristes. Son nom sera attribué à la place située rue de l'Annonciation, entre les numéros 6 et 10 (16e).*

● ABBE MIGNE (1800-1875). — *Cet ecclésiastique et publiciste s'était installé comme imprimeur dans le quartier du Petit-Montrouge. Son nom sera donné au square de la place Denfert-Rochereau, faisant pendant au square Claude-Nicolas-Ledoux (14e).*

● LUCIEN BOSSOUTROT (1890-1958). — *Pionnier de l'aviation civile, Lucien Bossoutrot fut ensuite une des grandes figures des combats aériens de la guerre de 1914-1918. Il fut le premier, dès 1919, à effectuer le vol commercial Paris-Londres et une liaison sans escale Paris-Casablanca. Interné sous l'occupation, il s'évada et organisa de nombreux parachutages d'armes pour les maquis du Lot. La branche sud du boulevard Victor (15e) portera son nom.*

● PIERRE LAFUE (1902-1975). — *Historien, romancier et journaliste, il a écrit une* Histoire de l'Allemagne, *des romans, des essais et des pièces de théâtre. Son nom sera attribué au square situé entre le boulevard Raspail et les rues Stanislas et Notre-Dame-des-Champs (6e).*

● EMILE MALE (1862-1954). — *Le nom de cet historien d'art sera donné à la place située au carrefour des rues des Arènes et de Navarre (5e).*

● ILE DE SEIN. — *Pour rendre hommage à cette île, dont les habitants furent les premiers à se rallier en masse au général de Gaulle, le nom de l'île de Sein sera attribué au square situé entre le boulevard Arago et la rue du Faubourg-Saint-Jacques (14e).*

● FERNAND LEGER (1881-1955). — *Le nom du peintre sera donné à la voie située entre la rue des Amandiers et la rue des Mûriers (20e).*

● SERMENT DE KOUFRA. — *Pour perpétuer le souvenir du serment de Koufra, que prononça le futur général Leclerc après la première victoire française en Tunisie depuis l'armistice de 1940, ce nom sera donné au square situé entre l'avenue de la Porte-de-Montrouge, l'avenue Ernest-Reyer et la rue de la Légion-Etrangère (14e).*

● ABBE BASSET (1899-1943). — *Le nom de l'abbé Basset, qui durant sa captivité pendant la dernière guerre fut remarqué pour sa charité envers ses compagnons, sera donné à la place située aux débouchés des rues de la Montagne-Sainte-Geneviève et Saint-Etienne-du-Mont, limitrophe de l'église de ce nom, où il exerça son ministère.*

● DENIS POULOT (1832-1905). — *Le nom de cet ancien président de la Société des ingénieurs des arts et métiers, membre du Conseil supérieur du travail, qui fut maire du onzième arrondissement de Paris de 1879 à 1882, sera donné au petit jardin situé sur la place Léon-Blum, du côté du boulevard Voltaire (11e).*

● MODIGLIANI (1884-1920). — *Le nom du peintre sera attribué à la voie située entre les rues Balard et Saint-Charles (15e).*

● BELA BARTOK (1881-1945). — *Le nom de ce grand musicien hongrois sera donné au square situé au centre de la place de Brazzaville (15e).*

● RAYMOND SOUPLEX (1901-1972). — *Le nom de ce chansonnier et comédien sera attribué au square situé à l'angle de la rue Caulaincourt et de l'avenue Junot (18e).*

● PAUL REYNAUD (1878-1966). — *Le plateau planté situé à l'angle de l'avenue de Versailles et de la rue Le Marois (16e) permettra de conserver le souvenir de l'ancien président du conseil.*

Bretagne

La revendication pour le « rattachement » de la Loire-Atlantique se développe

L'élection de M. François Mitterrand à la présidence de la République est l'occasion, pour les partis politiques et associations bretonnes, de demander, une fois de plus, le rattachement à la région du département de la Loire-Atlantique.

C'est le 30 juin 1941, il y a quarante ans, qu'un décret du ministère de l'intérieur du gouvernement de Vichy érigeait Rennes en capitale d'une Bretagne amputée de la Loire-Atlantique. Seuls les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine constituaient alors la région, en dépit des protestations vigoureuses du maire de Nantes. Après la guerre, en 1956, puis en 1972, lors de la création des « régions », ce découpage fut conservé. Aujourd'hui, les Bretons mettent en cause *« le démembrement d'une communauté humaine vivante qui ne tient pas compte des réalités socio-économiques »*. Depuis le 10 mai, les prises de position se succèdent.

Le Comité pour l'unité administrative de la Bretagne a écrit au président de la République dès le lendemain de son élection pour affirmer que *« ce n'était pas un hasard si 1 070 481 Bretons avaient voté pour lui, particulièrement en Loire-Atlantique »*. Le comité rappelle d'autre part que, en 1974, 60 000 signatures avaient été remises aux pouvoirs publics afin de demander le rattachement de la Loire-Atlantique et que, depuis cette date, des manifestations qui rassemblent des milliers de personnes se succèdent à intervalles réguliers.

Dans la perspective d'une réforme régionale, le Comité pour l'unité administrative de la Bretagne a récemment publié un communiqué qui note : *« La décentralisation trouve sa justification première dans la capacité qu'elle donne aux communautés humaines de débattre et de décider de leurs affaires. La réalité de ces communautés doit dès lors être respectée au niveau des régions comme elle l'est au niveau des communes, sous peine d'amputer la démocratie d'une de ses dimensions essentielles. S'agissant de la Bretagne, les nouvelles institutions régionales devront donc fonctionner dans le cadre des cinq départements bretons. Aucun autre cadre n'est susceptible de mobiliser les populations concernées autour d'un projet commun de développement économique, culturel et social. »*

Les conseils municipaux des grandes villes de Bretagne, Saint-Nazaire, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Nantes, Couëron, Frossay, notamment, ont fait une demande similaire.

Le parti national breton fédéraliste européen a soutenu la candidature du président socialiste, *« espérant le retour du département à la région ainsi que l'élection au suffrage universel de l'assemblée régionale »*.

Le Mouvement des radicaux de gauche de Bretagne a réaffirmé à l'occasion d'une récente réunion que *« la condition préalable à toute régionalisation démocratique pour la Bretagne impliquait l'unité territoriale de celle-ci par le retour sans délai de la Loire-Atlantique en son sein »*.

Enfin, cette revendication figure systématiquement dans toutes les prises de position qui se sont succédé depuis le mois de mai. Le F.L.B. (Front de libération de la Bretagne) l'a réclamé, de même que le P.S.U. Bretagne, l'U.D.B., Union démocratique bretonne (parti autonomiste et socialiste), sans compter les associations culturelles de toutes tendances. La « bretonnité » de la Loire-Atlantique ne fait du reste aucun doute pour bon nombre d'organismes qui, depuis plusieurs années, signalent dans leurs documents officiels que les chiffres qu'ils donnent, les statistiques qu'ils fournissent, concernent les « cinq départements bretons ». Un sujet que le gouvernement ne pourra éviter au moment où la nouvelle Assemblée nationale s'apprête à débattre sur le projet de loi concernant la régionalisation.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

CORRESPONDANCE

T.G.V. et trains classiques sur Paris-Lyon

Après la publication d'un article consacré aux « dossiers urgents » du ministre des transports (le Monde du 25 juin), M. Jean-Philippe Bernard, chef du service de l'information et des relations publiques de la S.N.C.F., nous écrit à propos de la desserte ferroviaire de Lyon :

S'il est exact que la mise en service du T.G.V., le 27 septembre, entraînera des modifications dans la desserte de Lyon par la ligne actuelle, celles-ci seront loin d'aboutir à une suppression totale des relations existantes et il est donc inexact de dire que le voyageur n'aura plus le choix du trajet. En effet, les voyageurs qui ne voudront pas acquitter le supplément permettant l'accès aux T.G.V. circulant dans les heures de pointe journalière ou dans les périodes de pointe auront la possibilité de prendre dans un horaire proche un train classique empruntant la ligne actuelle.

Ainsi, en service normal, les voyageurs à destination de Lyon disposeront en plus de la desserte T.G.V. de sept trains de jour dans chaque sens, du lundi au jeudi, et de neuf trains les vendredis, circulant sur la ligne classique. Ces trains, à l'exception toutefois du Mistral, qui devient un train première et deuxième classe, seront tous accessibles sans supplément. Par ailleurs, la desserte par trains de nuit circulant sur la ligne actuelle sera bien entendu maintenue car elle conserve tout son intérêt.

CONSÉQUENCE DES ÉLECTIONS

Plusieurs conseils régionaux changent de main

La gauche est, après les élections législatives, majoritaire dans treize des vingt-deux conseils régionaux de la France métropolitaine. Avant le 14 juin, elle ne l'était que dans neuf. Le parti socialiste profite presque seul de cette progression, puisqu'il va même prendre au parti communiste la seule présidence de conseil régional (celle de la Picardie) que celui-ci détenait.

Les conseils régionaux comprennent, d'après la loi du 5 juillet 1972 qui a institué les établissements publics régionaux, tous les parlementaires de la région (sauf en Ile-de-France qui a un régime spécial) plus des délégués des conseils généraux et des communes, en nombre égal à celui des parlementaires. Toutes les élections influencent donc la composition des conseils régionaux. La spectaculaire progression du nombre de députés socialistes permet ainsi au P.S. de prendre à des élus de l'ancienne majorité présidentielle la présidence du conseil régional en Franche-Comté (détenue jusqu'alors par M. Edgar Faure, sénateur (radical, U.D.F.), en Haute-Normandie (à la place de M. André Bettencourt, sénateur (P.R.), en Poitou-Charentes (*le Monde* du 2 juillet 1981) à la place de M. Fernand Chaussebourg (conseiller général C.D.S. de la Vienne). En Corse, c'est un président M.R.G. qui devrait succéder à un président R.P.R. (*le Monde* du 2 juillet).

Les gains de la gauche auraient été encore plus importants si le système électoral à deux degrés ne déformait pas le rapport des forces en présence. Ainsi, en Bretagne, la gauche a recueilli 51,7 % des suffrages exprimés au premier tour des récentes élections présidentielles, et elle ne détient que trente et un sièges de conseillers régionaux sur soixante-dix-huit.

Le cas de la Picardie...

En Picardie, cas particulier, le recul du P.C. va permettre au P.S. de lui prendre une présidence qu'il avait dû lui laisser, contraint et forcé, en février 1980 (*le Monde* du 1er février 1980). Non seulement le président communiste du conseil régional, M. Raymond Maillet, a perdu son siège de député de la troisième circonscription de l'Oise (au profit de M. Jean-Pierre Braine, P.S.), mais encore le P.C., qui avait obtenu 27,7 % des suffrages exprimés dans la région au premier tour des législatives de 1978, n'en obtient plus cette fois que 23 %, alors que le P.S. passe de 23 % à 33,4 %.

La présidence ne peut échapper au parti socialiste, qui est maintenant la première force politique de Picardie. Cela se traduit dans la composition du conseil, les socialistes seront vingt (dont un M.R.G.), au lieu de treize avant les élections législatives, les communistes dix, au lieu de treize, la droite voyant le nombre de ses représentants passer de vingt-deux à dix-huit (neuf U.D.F., quatre R.P.R., cinq divers modérés). Le conseil régional de Picardie se réunit le lundi 6 juillet pour élire le successeur de M. Maillet.

... et celui de la Haute-Normandie

D'autres conseils régionaux vont devoir changer de président, bien qu'il n'y ait pas eu de renversement de majorité dans l'ensemble de la région. Dans trois régions détenues par la nouvelle opposition, les présidents viennent de perdre leur siège de député : M. Michel Durafour (rad., U.D.F.) en Rhône-Alpes, M. Jean Delaneau (U.D.F.) dans le Centre et M. Jacques Sourdille (R.P.R.) en Champagne-Ardenne. Se pose aussi la question des cinq présidents socialistes de conseils régionaux qui sont maintenant au gouvernement : MM. André Labarrère (Aquitaine), André Chandernagor (Limousin), Alain Savary (Midi-Pyrénées), Pierre Mauroy (Nord - Pas-de-Calais) et Gaston Defferre (Provence - Alpes - Côte d'Azur). MM. Chandernagor et Savary ont déjà annoncé qu'ils abandonnaient leur présidence. Comme sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, il a été admis qu'il n'était pas souhaitable de cumuler les fonctions de président de conseil régional et de ministre, alors que la loi n'interdit ce cumul que pour l'Ile-de-France. Une exception pourrait être faite pour M. Laurent Fabius, qui envisage de succéder à M. Bettencourt à la présidence du conseil régional de Haute-Normandie.

Ces présidences sont fort convoitées. Avant même en effet la mise en place définitive de la réforme régionale annoncée par le gouvernement, les projets de M. Defferre devraient assez vite accroître les pouvoirs des présidents de conseils régionaux. Et pour des hommes politiques qui ne peuvent être aux affaires à Paris, il est toujours utile de détenir une telle base de repli en province...

TOURISME

Havas, Peugeot et un groupement bancaire apportent 24 millions de francs au Touring Club

Le Touring Club de France (T.C.F.) pourra honorer, cet été, tous ses engagements en matière d'hébergement et de voyages. Les cent cinquante-deux licenciements annoncés la semaine dernière sont suspendus. Telles sont les conséquences de l'accord avalisé, le 3 juillet, par le tribunal de grande instance et qui prévoit l'injection de 24 millions de francs dans la trésorerie du Touring Club.

Lorsqu'il est apparu, au début du mois de mai dernier, que le T.C.F. s'acheminait vers une déconfiture financière, M. Yves Malecot, président du T.C.F., démissionna pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur la gravité de la situation. Le T.C.F. était admis, le 12 juin, au bénéfice du règlement judiciaire (*le Monde* daté 14-15 juin). Gouvernement, partenaires, concurrents et banquiers profitaient de ce répit pour tenter de sauver une association qui apparaissait, de plus en plus, comme une sorte de Manufrance des loisirs et du tourisme, c'est-à-dire comme un organisme prestigieux, mais « vieillot » et ingouvernable.

Les « médecins » appelés au chevet du malade ne voulaient surtout aucun scandale. Le premier ministre, le ministre du temps libre et le secrétaire d'Etat au tourisme ne pouvaient inaugurer leur pouvoir en laissant disparaître l'une des associations françaises les plus en vue, au moment même où la vie associative était mise en valeur dans les discours officiels. Havas et Peugeot, associées au sein de groupements d'intérêt économique (Butetour et Touring vacances) avec le T.C.F., souhaitaient éviter les éclaboussures d'une faillite qui aurait inévitablement porté atteinte à leur image de marque. Il n'était pas question de dire à deux cent cinquante mille campeurs et caravaniers, mais aussi à vingt-deux mille touristes, que leurs vacances ne se dérouleraient pas comme prévu.

Un premier montage fut élaboré, il associait le Club Méditerranée, l'association Villages Vacances Familles (V.V.F.), Europ-Assistance, le Crédit agricole et Coop. La préférence fut donnée, en définitive, à la solution « Havas » pour trois raisons : le « Club » a effrayé certains administrateurs du Touring ; M. Pierre Nicolaÿ, nouvel administrateur de l'agence Havas, a usé de son poids à l'Elysée et à Matignon ; enfin la solution « Havas » permet d'assurer pendant trois mois la survie du T.C.F. sans bouleversement.

Le dispositif retenu est le suivant. Un pool bancaire associant la B.N.P., la Société générale, les Banques populaires et le Crédit agricole apporte 11 millions de francs. Havas ajoute 7 millions et Peugeot, 6 millions. Cette remise à flot de la trésorerie permet à chacun des secteurs du T.C.F. de poursuivre ses activités... et laisse entier le problème de son avenir.

En effet, les financements en question ne représentent pas des investissements, mais des prêts qui seront remboursés, en premier rang, en cas de liquidation du patrimoine de l'association. D'autre part, la pagaille qui sévit au T.C.F. est telle qu'aucune comptabilité cohérente ne permet de connaître avec exactitude l'ampleur du déficit qui pourrait avoisiner, le 30 septembre, date de la clôture de l'exercice, 60 millions de francs.

M. Edouard Lacroix, directeur du tourisme, a été chargé d'animer une commission de sauvegarde du Touring. Il dispose seulement de trois mois pour trouver une solution que la plupart des observateurs s'accordent à dire illusoire.

LE BOOM DU CLUB.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 1980-1981 le Club Méditerranée a réalisé un bénéfice (avant impôts et intéressement) non consolidé de 53 128 833 F en augmentation de 50,18 % sur celui de l'exercice précédent (35 374 448 F). Ce chiffre tient compte pour l'essentiel du résultat des filiales et s'entend après 15 500 000 F d'amortissements (+ 5,60 %). Le chiffre d'affaires T.T.C. a augmenté de près de 22 % pour atteindre 938 874 030 F.

Pendant cette période, 2 000 000 journées hôtelières ont été réalisées (+ 6 %). Ce résultat a été notamment influencé par la hausse du dollar.

FAITS ET PROJETS

LA VILLE DE PARIS PRÉPARE L'OUVERTURE DU CENTRE OMNISPORTS DE BERCY

Le straveux de construction du Centre omnisports de Bercy, dans le douzième arrondissement de Paris, sont maintenant engagés (nos dernières éditions du 4 juillet). La municipalité parisienne prépare les conditions juridiques de son exploitation.

La Ville passera un traité de concession, comportant un cahier des charges précis (il prévoira entre autres l'obligation d'organiser annuellement cent réunions dont au moins cent trente à caractère sportif) avec une société anonyme, mais dont la Ville détiendra 48 % du capital et sa Régie immobilière au moins 3 %. Le maire de Paris sera d'ailleurs, ès qualité, le président du conseil de surveillance de cette société, dont le directoire, en revanche, sera assumé par MM. Jacques Godet et Robert Thominet qui dirigent déjà le Palais des sports de la porte de Versailles.

Tout cela demandant du temps pour être définitivement mis au point, M. Jacques Chirac proposera lundi 6 juillet, au Conseil de Paris, d'adopter un protocole d'accord pour permettre aux futurs concessionnaires de préparer dès maintenant le lancement du nouveau palais des sports, et particulièrement sa première saison qui devrait — c'est du moins le souhait du maire de Paris — être celle de 1983-1984.

BOEING D'AIR FRANCE : PAS DE DÉCISION AVANT L'AUTOMNE.

« Aucune décision concernant l'achat de Boeing 737 n'est prise et ne sera prise avant l'automne » : telle est la réponse que M. Charles Fiterman, ministre des transports, vient de faire au Syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) qui s'inquiétait de l'accueil réservé par le gouvernement à l'intention d'Air France d'acheter seize exemplaires de l'avion américain.

La direction de la compagnie nationale qui attend la décision du gouvernement pour saisir son conseil d'administration du projet d'achat, ne devrait donc pas être en mesure d'annoncer une éventuelle commande avant le dernier trimestre de l'année. On ne sait, dans ces conditions, à quelles dates les avions pourraient lui être livrés, les délais primitivement accordés par Boeing (juillet 1982 mai 1983) expirant pour toute commande postérieure au 22 juillet.

A propos de la composition d'équipage des moyen-courriers (deux pilotes sont prévus sur le Boeing 737) qui préoccupe le SNOMAC, M. Fiterman écrit : *« Dès que je le pourrai, je ne manquerai pas de vous recevoir afin de compléter mon information et de prendre les décisions nécessaires, si vous le souhaitez ».* En attendant, un membre du cabinet du ministre recevra les délégations syndicales dès cette semaine.

LES POSTIERS DE LA C.F.D.T. SONT SATISFAITS.

La fédération unifiée des P.T.T. C.F.D.T., s'est félicitée, au cours d'une conférence de presse, réunie le 3 juillet, à Paris, des décisions prises par le ministre des P.T.T., M. Mexandeau, après son entrée en fonctions, et d'abord de celle qui a consisté à créer 8 000 emplois et à pourvoir 4 000 postes vacants. Elle approuve aussi la création de deux missions ministérielles : l'une, chargée d'étudier le redécoupage administratif des services des télécommunications, devrait rendre ses conclusions dans les prochains jours ; l'autre, qui doit examiner les dispositions à prendre pour rétablir la régularité et la rapidité de l'acheminement du courrier, se mettra au travail d'ici au 15 juillet, pour remettre son rapport avant la fin de l'été.

Le syndicat apprécie, enfin, l'acceptation par M. Mexandeau d'ouvrir une « table ronde » sur les conséquences des évolutions technologiques sur le personnel.

En revanche, la C.F.D.T. entend faire aboutir sa revendication, touchant au temps de travail. Il est de quarante et une heures hebdomadaires, la C.F.D.T. demande sa réduction immédiate à trente-neuf heures et veut *« obtenir un engagement pour aboutir aux trente-cinq heures »*. Elle souhaite que le *« changement »* se manifeste par une modification des *« orientations néfastes prises depuis des années »* : restauration de l'unité des P.T.T. et retour à la complémentarité des branches postes et télécommunications, restauration de l'autorité du ministre et de son cabinet sur les services, afin que les *« excès connus ces dernières années »* ne se renouvellent pas, réhabilitation des services aux usagers des télécommunications (et d'abord d'un service de renseignements corrects). S'agissant du téléphone, la C.F.D.T. pense qu'*« une étude devrait être rapidement menée sur la possibilité d'introduire la taxation à la durée sur tout le territoire »*.

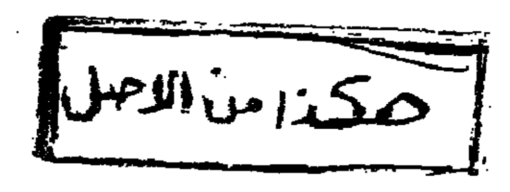
A LA RECHERCHE DU « TITANIC »

L'expédition financée par le pétrolier texan Jack Grimm et dirigée par M. Michael Harris a *repris la mer pour tenter de* retrouver l'épave du *Titanic*, qui a sombré le 14 avril 1912 au large de Terre-Neuve, au cours *de sa première traversée transa*tlantique. Mille cinq cents personnes ont péri dans le naufrage.

Le navire de recherche Gyre, *qui est équipé de sonars*, de détecteurs de masses métalliques et de caméras de télévision sous-marines, va tenter de *repérer la carcasse du paquebot*, qui gît par plus de 3 000 mètres de fond. Le coffre-fort du navire contiendrait des joyaux dont la *valeur est estimée à quelque* 300 millions de dollars (1 700 millions de francs) et que l'expédition espère parvenir à récupérer.

M. Grimm a déjà organisé des *expéditions pour rechercher* l'arche de Noé et le monstre du Loch-Ness. Il compte rentabiliser sa nouvelle tentative par un film et un livre sur l'expédition. — *(A.P.)*

● *Manifestation sur la butte Montmartre.* — Une cinquantaine de personnes appartenant à des associations de défense ont, le 3 juillet, manifesté sur un chantier de construction, sur la butte Montmartre, dans le dix-huitième arrondissement. Les associations réclament, depuis de longues années, que des travaux de consolidation soient entrepris dans le sous-sol de la butte conformément aux recommandations du Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.). Elles protestent contre la façon dont les chantiers sont conduits, *« sans la surveillance d'une personne responsable »*. La Ville de Paris indique que les chantiers d'« injections » des puits de forage pratiqués actuellement sur la voie publique ne présentent pas de danger et qu'ils sont effectués par une entreprise spécialisée. Un risque de rupture accidentelle du tube d'injection, qui mesure parfois plusieurs centaines de mètres, peut malgré tout exister. L'assurance de l'entreprise devant dans ce cas couvrir les frais de dégâts éventuels.



Le Monde

société

JUSTICE

AU CONSEIL D'ÉTAT

Le recours de M. Henri Tournet contre le décret le suspendant de son titre d'officier de la Légion d'honneur est rejeté

L'article R. 105 du code de la Légion d'honneur permet au président de la République, grand maître de l'ordre, de prononcer, à l'encontre d'un légionnaire, une mesure de suspension du droit de se prévaloir de son grade dans l'ordre « *lorsque, devant la gravité des faits reprochés au légionnaire, le grand chancelier estime que celui-ci ne saurait profiter des délais que nécessite l'instruction normale de sa cause pour continuer de se prévaloir de son titre de membre de la Légion d'honneur et des prérogatives qui s'y rattachent...* » La suspension intervient sur proposition du grand chancelier après avis du conseil de l'ordre.

Faisant usage de ce pouvoir, le président de la République a, par décret du 7 août 1979, suspendu provisoirement M. Henri Tournet du droit de se prévaloir de son titre d'officier de la Légion d'honneur. L'intéressé venait d'être arrêté, le 11 juin précédent, et inculpé de faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques, au motif qu'il aurait notamment vendu deux fois des terrains qui lui appartenaient à Ramatuelle et dont l'un avait été acheté par M. Robert Boulin.

M. Tournet a attaqué ce décret devant le Conseil d'État en faisant valoir, en particulier, que la procédure suivie avait été irrégulière : selon lui, la mesure de suspension n'aurait pu intervenir qu'après l'ouverture préalable de la procédure disciplinaire de caractère contradictoire que prévoient les articles R. 98 et celui du code de la Légion d'honneur. Cette argumentation n'a pas convaincu le Conseil d'État qui a rejeté son recours par une décision du 1er juillet 1981, rendu sur le rapport de M. Claude Schneider, après observations de la société civile professionelle Lyon-Caen Fabiani et Liard et contrairement aux conclusions du commissaire du gouvernement, M. Jean-François Théry.

Le Conseil d'État a en effet estimé en premier lieu que la suspension provisoire prévue à l'article R. 105 « *n'entre pas dans la catégorie des mesures qui ne peuvent être prises qu'après l'ouverture de la procédure disciplinaire normale* ». Il a ensuite considéré que le président de la République avait fait en l'espèce une exacte application des pouvoirs de suspension que lui reconnaît l'article R. 105 en se fondant sur les mesures d'inculpation et de mise sous mandat de dépôt de M. Henri Tournet, mesures dont le grand chancelier avait pu avoir connaissance sans que soit violé le secret de l'instruction pénale.

Ainsi se trouve confirmée la légitimité d'une mesure qui a produit effet du 7 août 1979 au 15 novembre 1980, date à laquelle M. Tournet a été condamné par contumace à quinze ans de réclusion criminelle, ce qui, en vertu du code de la Légion d'honneur, entraine de plein droit la suspension dans l'exercice des droits et prérogations de membre de l'ordre.

● *Le Syndicat de la magistrature au ministère de la justice.* — Après son entrevue vendredi 3 juillet avec M. Robert Badinter, le bureau du Syndicat de la magistrature se félicite de l'« *esprit de concertation et de dialogue* » qui a présidé à l'entretien. Le S.M. note qu'après « *une trop longue période marquée par l'autoritarisme et le mépris* », elle a trouvé dans le ministre un interlocuteur « *très au fait des idées et des combats du Syndicat de la magistrature* ». L'entretien, selon le S.M., a notamment porté « *sur le rôle et la place de la justice dans ce pays, confrontée à une grave crise économique et aux séquelles de l'idéologie de la sécurité* ».

FAITS ET JUGEMENTS

M. Defferre est prêt à dialoguer avec le F.L.N.C.

Le ministre de l'intérieur, M. Gaston Deferre, s'est déclaré disposé à entamer un dialogue avec le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). M. Defferre, qui visitait, vendredi 3 juillet, l'unité d'instruction de sécurité civile de Brignoles (Var), s'est félicité de la décision du F.L.N.C., prise la veille, de suspendre les attentats (*le Monde* du 4 juillet). « *La méthode employée*, a déclaré le ministre de l'intérieur, *qui consiste à décider une trêve, est une bonne méthode. Je pense que le dialogue est une bonne chose. Je suis prêt à participer à ce dialogue.* »

La cour de Paris rend un arrêt contre M. Leguay.

L'ordonnance rendue, le 4 décembre 1980, par Mlle Martine Anzani, juge d'instruction au tribunal de Paris, qui déclarait recevable les constitutions de parties civiles des enfants de déportés juifs contre M. Jean Leguay, soixante-douze ans, ancien délégué en zone occupée du secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy, a été confirmée, vendredi 3 juillet, par un arrêt de la chambre d'accusation de Paris, présidée par M. André Chevalier. On reproche à M. Leguay, qui est inculpé, depuis le 12 mars 1979, de crimes contre l'humanité (*le Monde* du 14 mars 1979), d'avoir élaboré des plans de déportation, au cours de l'été 1942, de nombreux juifs, apatrides ou étrangers, vers le camp de Drancy et d'avoir une part de responsabilité dans la rafle du « Vel d'Hiv », les 16 et 17 juillet 1942. Le défenseur de M. Leguay, Me Yves Jaffré, soutient que les faits incriminés étaient couverts par la prescription, en 1964, au moment où la loi sur le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité à été promulguée.

L'arrêt de la chambre d'accusation confirme l'ordonnance de Mlle Anzani, qui se fondait sur la charte du tribunal militaire international de Nuremberg du 8 août 1945, et sur la résolution des Nations unies du 13 février 1945, incluse dans le droit français par la loi du 26 décembre 1964. M. Leguay aurait l'intention de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre d'accusation.

M. Forni (P.S.) obtient gain de cause contre un P.-D. G. de son département.

La première chambre civile du tribunal de Paris, présidée par Mme Hugette Le Foyer de Costil, a débouté, le 2 juillet, M. Guy Dallery, ex-P.-D.G. de la société Alsthom-Unelec (1), qui avait chargé Me Alain-French d'engager un procès en diffamation, pour réclamer 15 000 francs de dommages et intérêts à M. *Raymond Forni, député (P.S.)* du Territoire de Belfort, assisté de Me Jean-Paul Lévy.

Le 17 janvier 1980, M. Forni avait adressé, respectivement, à M. Dallery, au ministre de l'industrie et au préfet du département, trois lettres relatives au plan de resructuration de l'usine de fabrication de moteurs électriques de Beaumont, dépendant d'Alsthom-Unelec, et ces documents avaient été presque intégralement reproduits, quelques jour plus tard, dans *l'Est Républicain* et *l'Alsace*.

Evoquant un plan secret de la direction de la société, remontant à 1979, et qui prévoyait deux cents licenciements l'année suivante, M. Forni parlait, notamment, du « *cynisme sans borne* » de la direction, du « *sabotage de l'industrie du moteur électrique* », de la « *duperie* » manifestée à l'égard de l'administration et du personnel, résultant du fait que la direction envisageait deux cents licenciements et en demandait *deux cent cinquante* à la direction de la main-d'œuvre en escomptant cinquante refus. Le tribunal constate que M. Forni a rapporté la preuve des faits allégués et conclut que ce commentaire « *polémique et passionné* », n'est pas fautif en raison de la situation de l'emploi dans la région où M. Forni exerçait son mandat.

(1) Alsthom-Unelec a été absorbée en juin 1980 par Alsthom-Atlantique.

Les droits des parents nourriciers.

Rennes. — Le tribunal de Rennes a condamné, mercredi 1er juillet, M. Alain Gibert, cinquante et un ans, es-qualités de directeur départemental des affaires sanitaires et sociales d'Ille-et-Vilaine, à une amende de cinq cents francs pour non-présentation d'enfants. Une plainte avait été déposée par des parents nourriciers après le refus opposé par le directeur départemental à l'exécution d'une ordonnance prise le 3 novembre 1980 par le juge des enfants de Rennes leur accordant un droit de visite, le dimanche, à deux fillettes qui avaient passé trois ans et demi chez eux avant d'être placées au centre départemental de l'enfance.

Le droit de visite n'avait pu être exercé qu'une seule fois, le 16 novembre 1980, M. Gibert demandant ensuite de ne pas appliquer la décision judiciaire « *pour que l'observation des enfants en vue de leur adoption éventuelle ne soit pas perturbée* ».

Constatant que la faute commise par le directeur départemental l'avait été dans l'exercice de ses fonctions, le tribunal s'est déclaré incompétent pour statuer sur la constitution de partie civile des parents nourriciers. — (Corresp.)

● *Me Guy Loudmer* ne sera pas suspendu de ses fonctions de commissaire-priseur de Paris. M. Pierre Drai, premier vice-président du tribunal, a rendu, vendredi 3 juillet, une ordonnance faisant droit à l'argumentation qu'avait développée devant lui Me Georges Kiejman, le conseil de l'officier ministériel. Il estime qu'il n'y a pas lieu à référé, puisque l'expertise comptable à laquelle s'est livrée la chambre n'a pas été contradictoire et qu'il ne se considère pas comme étant compétent pour ordonner, en référé, une expertise judiciaire, comme le suggérait M. Anselm Pfister, premier substitut, au nom du parquet.

Des bookmakers sévèrement condamnés.

Les dix-neuf prévenus dont la majorité était âgé de plus de soixante-dix ans, à qui on reprochait d'avoir organisé des paris clandestins sur des courses de chevaux de 1977 à 1979, à Paris, ont été condamnés, vendredi 3 juillet, par la dix-septième chambre correctionnelle que présidait M. Emile Cablé à de très lourdes amendes et à de grosses réparations pour préjudices. Six prévenus ayant été relâchés, les treize autres devront payer solidairement au Trésor public 1 965 609,10 francs, 3 000 000 de francs d'amende fiscale ainsi que 3 689 792 francs en réparation du préjudice subi par les sociétés de courses parisiennes. Roger Labelle, considéré comme l'organisateur de ce réseau de bookmakers, a été condamné à huit mois d'emprisonnement avec sursis et à 10 000 francs d'amende. Roger Labelle avait installé son quartier général à l'agence du P.M.U. course par course installé 36, rue Vivienne à Paris (2e). Il procédait avec ses amis à des paris clandestins en détournant des sommes destinées au Pari mutuel urbain.

La lutte contre les incendies de forêt sera mieux assurée.

Le ministre de l'intérieur, M. Gaston Defferre, a annoncé, vendredi 3 juillet, qu'il avait été autorisé par le gouvernement à commander quatre appareils Dromader (avions légers d'intervention), pour améliorer la lutte contre les incendies de forêt. M. Defferre a aussi déclaré qu'il avait décidé de porter la part de l'État dans le financement des détachements d'intervention rapide des pompiers de 40 à 60 %. Durant une visite au Centre interrégional de coordination opérationnelle de la sécurité civile (Circosc), à Valabre (Bouches-du-Rhône), le ministre de l'intérieur a estimé qu'il y avait « *beaucoup à faire pour lutter pendant la période d'été contre les incendies, aussi efficacement que possible* ». Il a rappelé que, depuis son entrée en fonctions, il avait déjà obtenu d'acheter cinq nouveaux appareils, trois Canadair et deux DC-6.

SPORTS

ESCRIME

AUX CHAMPIONNATS DU MONDE

L'heure des règlements de compte

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. — Les trente-sixièmes championnats du monde, qui réunissent, jusqu'au 13 juillet, quatre cent vingt escrimeurs représentant trente-neuf pays, ont débuté vendredi 3 juillet, à Clermont-Ferrand, par les éliminatoires du tournoi au fleuret masculin. Cette première journée a été marquée par une surprise de taille, l'élimination du tenant du titre et triple champion du monde, le Soviétique Alexandre Romankov. Les Français n'ont, pour leur part, perdu en cours de route que Frédéric Pietruszka, tandis que Pascal Jolyot, Didier Flament et Philippe Bonnin figuraient parmi les vingt-quatre rescapés.

Parce qu'il n'est attribué que tous les quatre ans, un titre olympique revêt, aux yeux du grand public et des sportifs de toutes les disciplines, *une valeur très supérieure à un titre* mondial. Il n'en demeure pas moins vrai que, en matière d'escrime, les compétitions mondiales se révèlent toujours plus difficiles que les épreuves olympiques. A ce phénomène, une explication simple : chaque nation a la possibilité de présenter cinq tireurs par arme au lieu de trois aux Jeux olympiques. C'est dans ce contexte que les Français vont défendre les positions occupées il y a un an à Moscou. A *l'époque, ils s'étaient adjugés six* médailles (quatre d'or, une d'argent, une de bronze) au grand dam des Soviétiques qui ne s'attendaient sûrement pas à voir les événements prendre cette tournure défavorable. Pour des raisons évidentes, rien ne pourrait les combler davantage que de retrouver leur hégémonie sur le territoire français. Autres nations désireuses de remettre chacun à sa juste place : la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. En effet, dans l'esprit des dirigeants de ces deux pays, sans leur boycottage des derniers J.O., ils auraient fait ample *moisson de médailles.*

Sur ce terrain soigneusement miné les Français seront à n'en pas douter très menacés. Mieux que quiconque, ils savent que, en escrime, la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain. Pourtant Jean-Michel Oprendek, le directeur technique national, estime entre trois et six places sur le podium le potentiel de ces sélectionnés. Au regard de la hiérarchie établie, l'ambition n'a rien de démesurée. Reste à savoir *si Pascale Trinquet, Brigitte Gaudin,* Pascal Jolyot et Philippe Riboud abordent ce rendez-vous au summum de leurs possibilités physiques, techniques et psychologiques. On comprendrait mal qu'il en soit autrement après la réussite de l'équipe de France olympique et la progression du nombre des pratiquants — le cap des trente mille licenciés à la Fédération française d'escrime vient d'être franchi. L'échec du carré d'as de l'escrime française serait d'autant plus mal ressenti que les championnats du monde n'avaient pas été organisés dans l'Hexagone depuis Grenoble en 1974.

JEAN-MARIE SAFRA.

JEUX OLYMPIQUES. — *M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, a indiqué au cours d'un entretien avec M. Antonio Samaranch et Mme Monique Berlioux, respectivement président et directeur du Comité international olympique (C.I.O.), à Genève le 29 juin, qu'il ne pourrait pas assister au onzième congrès olympique à Baden-Baden (R.F.A.) du 23 au 28 septembre prochain en raison d'un emploi du temps très chargé.*

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Connaissez-vous Wijnands et Verstraeten ?

De notre envoyé spécial

Nantes. — Aux Pays-Bas comme en France le cyclisme bouge. Aad Wijnands, un Néerlandais de vingt-trois ans, incorporé à l'équipe Raleigh, a remporté, vendredi 3 juillet, la neuvième étape du Tour de France, Rochefort-Nantes. Échappé à proximité du but, avec l'Espagnol Juan Fernandez, il a résisté au retour du peloton, et en particulier à celui de Freddy Maertens. Pas de changement au classement général, sauf pour Bernard Hinault, qui porte son avance sur Anderson de 33 secondes à 37 secondes, grâce aux bonifications des sprints intermédiaires, et pour Willmann, qui rétrograde de la sixième à la soixante-neuvième place à la suite d'une chute.

Gagner une étape du Tour c'est l'espoir de tous les coureurs qui n'ont pas la notoriété de Bernard Hinault ou de Freddy Maertens. Si l'on considère qu'il y a plus de cent quarante candidats pour vingt-quatre jours de course et que les « super » feront fatalement la loi en montagne, contre la montre, à Roubaix et à Bruxelles, c'est-à-dire dans huit des quinze étapes qui restent à disputer, on admettra que les sans grade ont peu de chances de tirer leur épingle du jeu.

Alors mettez-vous un instant à la place de Verstraeten, qui jette toutes ses forces dans une échappée de 110 kilomètres pour sortir de l'anonymat. Il se prénomme Eddy, comme Merckx, et c'est vraiment son seul point commun avec l'ancienne terreur des pelotons. Son visage n'est pas celui d'un jeune premier, son style ne déchaîne pas l'enthousiasme, mais c'est un vaillant petit Belge avec un palmarès minuscule et un cœur énorme.

A 80 kilomètres de l'arrivée, alors qu'il roule en tête depuis une heure, il compte quatre minutes d'avance. Cent vingt-neuvième du classeemnt général, à trente-trois minutes du leader, il n'est pas dangereux pour les « gros bras ». Cependant il serait exagéré de prétendre qu'on le laisse faire. Les contre-attaques fusent et la moyenne dépassera largement les 39 kilomètres-heure. Jacques Osmont, qui voudrait lui aussi avoir son nom à la une des journaux, se lance à sa poursuite. Il creuse sur le peloton un écart de trois minutes, et à 20 kilomètres du but il aperçoit le Flamand à la faveur des lignes droites. Voici les faubourgs de Nantes, le panneau annonçant les 10 derniers kilomètres. Est-ce gagné pour les audacieux ? Non. Ils capitulent sous la loi du nombre. Eddy Verstraeten, qui avait longtemps cru à la réussite, flanche d'un seul coup. Il termine 144e et avant-dernier, cinq minutes après Wijnands, qui s'est détaché, le malin, à quelques centaines de mètres de la banderole.

Au niveau des vedettes, il ne s'est pas passé grand-chose au cours de cette étape de plaine à travers la Vendée. Bernard Hinault a été retardé par une crevaison juste avant le sprint de La Roche-sur-Yon attribuant des bonifications aux trois premiers. Et nous n'avons pas trouvé trace de Phil Anderson, son rival numéro un dans le haut du classement. Avait-il évité de participer au « rush » en sachant que Bernard Hinault était accidenté ? On peut le supposer, car, dans le sprint suivant, Hinault d'ordinaire si impétueux n'apparut pas davantage. Comme si les deux adversaires avaient conclu une trêve. Le Breton est cabochard mais chevaleresque, et Anderson est Britannique donc gentleman.

JACQUES AUGENDRE.

Classement général

1. Hinault, 29 h., 54 min. 41 sec. ; 2. Anderson (Austr.), à 37 sec. ; 3. Laurent, à 5 min. 10 sec. ; 4. Claes (Belg.), à 5 min. 32 sec. ; 5. Van Impe (Belg.), à 5 min. 39 sec. ; 6. Fernandez (Esp.), à 6 min. 3 sec. ; 7. Criquielion (Belg.), à 6 min. 3 sec. ; 8. Verlinden (Belg.), à 6 min. 17 sec. ; 9. Winnen (P.-B.), à 6 min. 24 sec. ; 10 Duclos-Lassalle, à 6 min. 27 sec., etc.

TENNIS

A WIMBLEDON

Chris Evert-Lloyd championne pour la troisième fois

De notre envoyé spécial

Londres. — Le cœur de Wimbledon ne bat plus que sur le Centre Court. Disparue, la foule qui s'attroupait à l'extérieur du fortin de lierre, désertés les courts secondaires, où la circulation était impossible et où, seuls *entre eux, les derniers compétiteurs* de la Consolation jouent aux revenants. Tout est concentré autour du tapis vert légendaire : les onze mille cinq cent soixante-dix-neuf élus des places assises, les deux mille sept cent cinquante campeurs des gradins debout, la gentry respectée de la loge royale, le cercle outrageusement conservateur des membres de l'All England Club arborant le badge au revers du veston et toute cette cohorte de retraités de la marine *en uniforme* et de contrôleuses coiffées d'atroces casquettes militaires, sans parler des trois cents arbitres et juges de ligne que les débordements de l'éruptif John McEnroe auront mis sur la sellette comme jamais.

La finale du simple dames, qui était la pièce maîtresse du vendredi 3 juillet, ne fut qu'une formalité. Chris Evert Lloyd, vingt-six ans, deux fois championne de Wimbledon, trois fois finaliste, la remporta en *soixante-dix minutes par 6-2, 6-2 sur* sa rivale tchécoslovaque Hana Mandlikova, dix-neuf ans, qui l'avait battue à Roland-Garros avant d'enlever les Internationaux de France.

Déception totale pour les personnalités officielles de la loge royale, au premier rang desquelles le duc et la duchesse de Kent, Lady Diana Spencer, toujours photographiée sous tous les angles, et Mrs Thatcher, dont le sourire se figeait de jeu en jeu. Déception surtout pour les parents de la jeune Tchèque, qui avaient été autorisés à faire le déplacement de Prague, et qui n'avaient plus que leurs yeux pour pleurer — ce qu'ils ne firent pas, ce que ne fit encore moins leur fille, — à la différence de celle qu'elle avait éliminée en demi-finale, son ex-compatriote, la musculeuse Martina Navratilova, qui était sortie en pleurs du Centre Court.

L'expérience de cette grande finale de Wimbledon jouait en faveur de Chris Evert-Lloyd, qui voulait de toutes ses forces cette troisième victoire, et ne se priva pas d'exploiter les erreurs de sa jeune adversaire, prise constamment de vitesse sur une herbe rendue humide par l'averse rituelle de midi.

Ce fut en réalité une des finales les plus ternes et les moins passionnelles à laquelle nous ayons assistée depuis longtemps. La faute en est au battage que la presse britannique avait fait autour des chances d'Hana Mandlikova, jeune fille dotée d'un *aimable caractère*, qui porte certainement les espérances de demain, mais dont la défaite catégorique atteste la verdeur et dont la *glamour* prônée d'une manière délirante par les Anglais nous échappe complètement.

On a appris sur le tard, à Wimbledon, que John McEnroe avait été sanctionné d'une amende de 750 dollars pour propos insultants à l'égard d'un juge de ligne portant un turban de Sikh, lors d'un match de double qu'il disputait avec Peter Fleming contre les frères indiens Amritraj. « *Comment voulez-vous que j'admette que vous ne soyez pas pour les autres avec la tête que vous avez* », avait-il dit.

Mais il y avait eu une échauffourée plus sérieuse. La veille au soir, McEnroe, fou de rage à la suite d'indiscrétions parues dans les journaux à propos de sa fiancée repartie inopinément pour les États-Unis, avait claqué la porte de la *salle des interviewes* (où les joueurs sont tenus de se rendre après leur match sous peine d'amende !), non sans avoir lancé quelques apostrophes bien senties, dans la langue verte que l'on devine, à l'égard des confrères britanniques. Ceux-ci en faisaient des gorges chaudes encore hier et la popularité de « Mc le Dingue » en avait pris un vieux coup auprès des officiels ridiculement offusqués de l'All England Club. Bien loin de le morigéner comme un méchant petit garçon, ceux-ci devraient le bénir au contraire : en dehors de son jeu magnifique, qui lui a valu de rallier la finale, c'est le seul champion dont les extravagances auront donné un visage humain à la grisaille de ce tournoi.

OLIVIER MERLIN.

Le Monde

culture

CINÉMA

Orson Welles et Hollywood

Le prix de la liberté

La légende Welles naît, dès 1939, avec l'arrivée du futur réalisateur de *Citizen Kane* à Hollywood, un fabuleux contrat en poche comme aucun réalisateur n'en a connu. Un salaire garanti de 150 000 dollars de l'époque, le droit d'être le scénariste, le réalisateur, l'interprète et le producteur de ses films. Clause capitale : le *final cut*, le montage final, sans interférence du studio, R.K.O., aujourd'hui défunt. On n'a jamais vu ça.

La profession regarde d'un œil jaloux ce jeune géant de vingt-trois ans, rendu célèbre un an plus tôt par sa mise en onde de *la Guerre des mondes*, de H.G. Wells pour le réseau C.B.S., et patron d'une troupe de comédiens, le Mercury Theatre, qu'il fera venir avec lui en Californie. Dans une pochade intitulée *Pat Hobby et Orson Welles*, Scott Fitzgerald n'hésite pas à prêter à Pat Hobby, le scénariste endurci sous le harnais, des propos angoissés : « *Je me demande si Orson Welles n'est pas la plus grande menace qui se soit abattue sur Hollywood depuis des années.* » Hollywood risque de connaître une révolution aussi radicale que l'avènement du son, toujours selon Pat Hobby...

Citizen Kane provoque la conflagration prévue, d'abord parce qu'il rompt radicalement avec les modes de narration consacrés, et aussi à cause de son sujet, le portrait d'un magnat de la presse assez visiblement inspiré de William Randolph Hearst, malgré les affirmations en sens contraire du cinéaste. Hearst essaie d'empêcher la sortie du film, veut le faire racheter à R.K.O. par Louis B. Mayer, patron de la M.G.M., pour le mettre au pilon. Henry Luce, directeur de l'empire *Time-Life* et rival libéral de Hearst, prend fait et cause pour Orson Welles. La rumeur lointaine parvient en Europe. Budapest, qui ignore encore la guerre — nous sommes en 1941, — voit même brièvement *Citizen Kane*. Louis Jouvet, d'Amérique latine où il fait une tournée, émet un jugement très favorable.

La France découvre Orson Welles et le citoyen Kane après la libération. L'œuvre de Welles, sans méconnaître les premières réactions, réservées et favorables à la fois, entre dans la légende, du moins pour les Français, quand des critiques qui ont nom André Bazin, Jean Domarchi, le futur cinéaste Alexandre Astruc lui consacrent des éloges dithyrambiques. *Citizen Kane* devient un peu plus tard le film porte-drapeau de la future nouvelle vague, l'acte de naissance de ce « cinéma d'auteur » élevé désormais à la hauteur d'une religion. Malheureusement pour Orson Welles, le public ne suit pas. R.K.O., qui a respecté ses engagements de parfaite non-intervention dans le travail de l'artiste, reprend ses billes. Orson Welles a tout dit, *une seule fois* : il n'aura plus jamais les moyens de ses rêves grandioses.

Un grand naufrage

La Splendeur des Ambersons (1942), remanié par le studio et affublé d'une *happy end* postiche, suscite pourtant l'enthousiasme de la critique française. André Bazin, dans son analyse, met au point ses théories sur le plan-séquence et la profondeur de champ. *Journey Into Fear* (1942), troisième et dernier film du contrat de Welles avec la R.K.O. à paraître sur les écrans, est signé Norman Foster. Un projet fabuleux, monté en conjonction par la R.K.O. et le gouvernement américain, échoue après qu'ont été dépensés quelque 600 000 dollars de l'époque : *It's all true*, dont le tournage est prévu au Brésil et au Mexique. Des photos circulent de Welles en voiture, cigare au bec, parmi la foule du carnaval de Rio. Robert Flaherty a même écrit le scénario du premier épisode, situé au Mexique. Prématurément annoncé au festival de Telluride il y a deux ans, *It's all true* reste un des grands naufrages de l'histoire du cinéma.

Disqualifié à Hollywood, Orson Welles réussit pourtant encore à y réaliser avec Rita Hayworth, sa femme, *la Dame de Shangaï* (1947), produit par Harry Cohn et la Columbia. Il enchaîne immédiatement après, avec un budget dérisoire, en trois semaines, pour le studio Republic, un *Macbeth* qu'il présente en première mondiale à Paris à la Maison de la chimie. Fin 1947, sous le patronage de la *Revue du cinéma* (la vraie, à couverture jaune). Les comédiens parlent un anglais rugueux qui fait sursauter les puristes. Trois ans s'écoulent, de 1949 à 1952, avant qu'Orson Welles, ballotté de droite à gauche, d'Europe en Afrique du Nord, achève un *Othello* qui remporte la palme d'or du Festival de Cannes en 1952 : le récent *Filming Othello* a raconté cette épopée.

Toujours avec des producteurs européens, Orson Welles réalise *Mr Arkadin* (1955) et *le Procès* (1962), d'après Kafka. Entre-temps, sur l'insistance de Charlton Heston, Orson Welles est retourné à Hollywood, chez Universal, pour diriger, en 1957, *la Soif du mal*, d'après un roman noir. L'acteur Orson Welles est l'interprète privilégié, indispensable, de presque toutes ses œuvres. Parfois même, comme dans *le Troisième Homme* (1948), de Carol Reed, d'après Graham Greene. Il lui suffit de paraître dix minutes à l'écran pour « voler » la vedette. Il paie sa liberté de créateur en jouant dans les films des autres.

Homme de paradoxe, il n'hésite pas à répéter à diverses occasions qu'il place le cinéma en bas, tout en bas, de l'échelle des arts. Il insiste sur l'importance du son et de la parole : ses expériences de théâtre et de radio le marqueront indélébilement. Il faut le redire, s'il ne reconnaît avoir tourné qu'un seul film, *Citizen Kane*, chant de triomphe d'un jeune artiste à qui l'on a offert le plus beau jouet du monde, Hollywood, il met pourtant en scène et surtout « monte » en 1973, avec très peu de moyens, *F for Fake* (littéralement : F pour fumisterie), où l'on discerne par moments, très forte, la nostalgie de la belle époque de la liberté absolue, celle de *Citizen Kane*.

LOUIS MARCORELLES.

« CITIZEN KANE » ou le principe émotif

Il y a, dans *Citizen Kane*, un mot qui fait pleurer : *rosebud*, bouton de rose. Il ne veut rien dire. Il ne désigne même pas le sexe de la femme, ou plutôt il l'a désigné un jour, et des prisonniers l'ont tatoué sur leurs bras, des marins l'ont inscrit à l'avant de leurs bateaux pour conjurer le sort. Mais il a été brinquebalé de loin en loin, colporté, effacé, recouvert, dévié enfin, et le voilà écrit, simplement, sur le traîneau, la luge d'un enfant. Il neige, comme dans ces petites boules de verre qu'on retourne. Et la boule va se casser, l'homme va mourir, il va prononcer ce mot, *rosebud*, bouton de rose. Et personne ne saura ce qu'il a voulu dire.

L'enfant du traîneau va grandir, il va devenir riche, un magnat de la presse, il va croire qu'il sera gouverneur de New-York, il aura deux femmes et il leur dira « *je t'aime* » au moment de la plus grande haine. Il aura une femme qui aura rêvé d'être cantatrice et qu'il poussera sur le devant de la scène, malgré sa voix de mélécasse, comme si cette voix, qu'il sait fausse, était sa propre création, et le plus grand chef-d'œuvre de son empire. Il y a comme ça de ces mystères, et ce sont eux qui donnent leur beauté et leur vérité aux films.

Jusqu'à la fin, la toute fin, le mot *rosebud*, bouton de rose, reste énigmatique, comme la pièce égarée d'un puzzle. Et le film, dès le départ, prend cette forme de puzzle monstrueux (dont le palais aberrant n'est qu'une partie, dont le journal n'est qu'une autre partie), avec ses flash-back, ses fondus-enchaînés (il faudrait penser à ce mot, fondu-enchaîné, pour y trouver le principe formel du film, comme le mot *rosebud* est la clef du principe émotif), qui ne semblent que des chemins pour accéder à cette émotion, des labyrinthes, des voies d'accès difficiles, qui la décuplent à l'arrivée, qui prennent la main du spectateur pour l'amener à pleurer. Il faudra qu'il pleure, à la toute fin, lorsqu'on jettera, abruptement, le traîneau au feu, car il est, bien sûr, la part d'enfance que chacun garde au fond de soi, pas celle qu'on raconte, celle qu'on garde secrète toute sa vie, envers et contre tout. Le rôle de l'artiste serait peut-être de dire cette part-là, avec indécence. C'est ce que fait Orson Welles.

HERVÉ GUIBERT.

FORMES

Trop brèves rencontres

C'est pour sûr à cause du dixième anniversaire de sa mort que l'amateur fervent est invité à « *se rencontrer paysage avec Joseph Sima* », selon la formule de René Char (1). On ne multipliera jamais assez ces rencontres. Non loin de l'hommage mérité rendu à Nicolas de Staël par la galerie Jeanne Bucher, voici donc, répercuté par plus de trente reflets, un peintre que je place aussi haut. Un peintre plus secret, plus méditatif, plus intériorisé, qui sait voir et transmettre l'envers des choses, les transposer dans l'imaginaire, les alléger de leur poids de terre, d'air, de nuages — sinon pourquoi ces fils verticaux qui parfois retiennent leur ascension ? — en respectant leur profonde identité. Ce sont tous des « *lieux bordés de mémoire* » et baignant de préférence dans le bleu, par exemple *Paysage d'azur*. Perpétuels paysages de Brie, de Fontainebleau ou d'ailleurs. Tout le Sima illuminé, initié, de la dernière période, accru de quelques témoins d'avant-guerre, vient raviver notre souvenir avec ses transparences grises, ses « *gouttes de lumière* », qui n'excluent ni les zones d'ombre, ni le réel compact qui colle au pinceau, et *Orphée*, et *La Reine démente* et, un inattendue, peinte sur papier, une interminable et terreuse *Plaine de Brie*.

Poésie verbale et poésie classique

Le nom de Sima est inséparable de la revue *Argile* qui, pendant huit ans sous la direction de Claude Esteban, a fait de façon exemplaire communier la *poésie verbale et la poésie plastique*. Dans le cahier III (été 1974) sont reproduits huit dessins, lavis ou aquarelles de Sima, appartenant au Point cardinal. La collection complète est rassemblée à la librairie *Obliques* (2) au cœur d'une petite exposition des artistes qui ont illustré *Argile*, quelque trente noms choisis parmi les meilleurs, d'Adami à Zao Wou Ki. Dans le dernier et copieux numéro (XXIII-XXIV) Karel Appel rend hommage à Christian Dotremont aux côtés de textes du fondateur de Cobra et d'Alechinsky. *Argile* termine sa carrière en beauté.

On ne quitte pas Cobra avec Corneille (3). Mais y est-il resté, lui ? Se serait-il « rangé » le long d'une voie de communication plus sage ? En traitant et en poussant à fond un thème *qui lui est cher, celui de la* femme et l'oiseau ? On devine sans peine que l'oiseau, symbole phallique, est stylisé et que la femme, à la fois charnelle et supérieurement inexpressive, est aux antipodes des canons académiques. Rien de plus lisible que ces répliques différentes d'un dialogue désensibilisé. Seulement la touche passionnelle provient beaucoup moins du graphisme que de la palette. Toute la chaude ambiance d'un dédnit cérébral, son climat tropical sont exprimés par la couleur — une couleur intense, en aplats nettement juxtaposés qui fait vibrer, entre autres, le *Ciel asiatique traversé par un oiseau et son reflet, l'Été flamboyant, la Fenêtre ouverte sur un palmier*, un *Vol d'oiseaux, l'Aurore rouge*... Formes primitives, simplifiées ? Voire. Il est très savant et très sensible, ce dessin.

Un refus à toute concession

Côté sculpture, une « première » : Simone Boisecq se décide à montrer une belle, fort belle, partie de sa création (4). Elle n'en avait jusqu'ici fait que des présentations fragmentaires. Elle se refuse à toute concession, cette œuvre. Voyez-y au contraire une recherche d'équilibre dans l'architecture de formes rudes, nettes, à pans coupés, ennemies des courbes : même cette *sorte de soleil de bronze aux rayons* imbriqués comme des tuiles n'est pas curviligne. Il n'en est pas moins irradiant. On s'attardera davantage encore devant les pièces majeures en pierre du Gard. Les incrustations d'une foule de minuscules coquillages fossiles ne suffit pas à *expliquer leur attrait*. Toutes leurs aspérités, et aussi leurs évidements, accrochent la lumière.

Le parcours de cette exposition est jalonné par les peintures d'une nouvelle venue, Anne de Vaulchier qui excelle à opposer le clair et l'obscur, et qui tiendra, rien ne permet d'en douter, ses promesses.

J'aurais voulu saluer aussi un autre débutant (pour le public parisien, car, s'il s'engage maintenant dans une route nouvelle, celle-ci a été précédée par des tentatives pathétiques) qui se nomme René Peyron et que j'appellerai l'homme des foules, des foules lilliputiennes dont le fourmillement, dans les dessins surtout, est assez hallucinant (5).

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Le Point Cardinal, 12, rue de l'Echaudé.
(2) 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.
(3) Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte.
(4) La Galerie, 67, rue Saint-André-des-Arts.
(5) Liliane François, 15, rue de Seine.

EXPOSITION

« Identité italienne » au Centre Georges-Pompidou

L'optique est avant-gardiste : elle se fonde sur le renouvellement du langage artistique. La peinture-peinture, la sculpture-sculpture, en sont exclus ou n'apparaissent que comme ingrédients discutés de l'histoire italienne, de l'histoire personnelle des artistes, de leur environnement. Ce qui n'empêche ni la couleur ni les formes...

Cette référence fréquente, sinon permanente, au passé et à son poids est peut-être ce qui frappe le plus dans cette exposition : le montage d'antique y est plutôt malmené. Pistoletto accumule des chiffons derrière une Vénus callipyge. Paolini fait dégringoler, d'un buste dessiné de statue, de longs drapés de couleurs vives et dans les plis de tissu il fait passer des cadres de bois : référence au tableau de chevalet. Kounellis tronçonne un corps de plâtre, l'étale sur une table et l'oppose, sur le mur, à un nuage de poils noirs. Du jeu, du gag, de l'énigme, de la métaphysique, de la réflexion sur le temps, sur l'espace sinon sur la destinée... Presque chaque œuvre présentée est faite de cela, avec une exubérance baroque quotidienne.

Ce passé « noble » incorporé aux déchets, aux matériaux pauvres, aux objets de rebut, n'est-ce pas l'image du quotidien, du paysage urbain italien, le « centro citta » historique collé à la périphérie misérable ou industrielle, le vu et le vécu plus peut-être que l'enquête critique sur le système de l'art ?

L'exposition est disposée par cellules, mini-show individuels résumés à deux ou trois ou même à une seule œuvre par artiste. C'est un peu court pour chacun, même si pour Germano Celant il s'agit d'œuvres extrêmement représentatives — il parle en superconnaisseur et spécialiste. De même, l'exposition ne permet pas de suivre classiquement l'évolution des trois générations d'artistes, de Manzoni et de sa *Merde d'artistes* en boîte de conserve (pendant superbe des bouteilles de coca et des boîtes de soupe du pop art américain, qui montre mieux que tous les discours, le plus « naturellement » du monde, l'implication du *moi*, du corps de l'artiste dans sa production) à de Maria, jeune peintre qui peint mais échappe au tableau en brossant les murs.

Encerclés de documents historiques, de témoignages socio-culturels, la mostra-démonstration procède d'une histoire spiralante, évolutive à la manière des œuvres de Mario Merz, figure-clef de ces années 60-80. L'artiste est représenté à Beaubourg par un *Igloo* de toile peinte, mais l'ARC, avenue du Président-Wilson, lui consacre une partie de ses salles, ce qui est bien, car là au moins on peut suivre la démarche, la comprendre, ce qu'une, deux ou même trois œuvres à Beaubourg ne permettent pas toujours.

Merz et ses igloos, c'est la maison première, la caverne et aussi le dôme, la coupole, le refuge du nomade environné de bêtes sauvages mythiques ou réelles (peintes sur toiles libres, juste ce qu'il faut pour être peinture, tout en étant libérées des carcans de la peinture). C'est la remontée aux sources, à la préhistoire, une recherche continue pour échapper au passé et aux traditions, en organisant des œuvres qui sont des lieux magiques. S'y croisent et prolifèrent des éléments contradictoires : matériaux premiers (bois, terre), végétaux (fagots) et industriels (rayons de néons, verre, pinces). S'y croisent le mental, le sensible et le mythe. Et la prolifération des nombres (dessinés au néon) dans l'espace, associés à des peintures, à des ballots de journaux invendus, témoigne toujours de cette idée qu'il faut sortir de l'organisation mathématique issue de la Renaissance, de la perspective, de la symétrie, du point de fuite unique.

Bien sûr, tout cela est italien, très italien, mais fallait-il pour autant titrer l'exposition sur cette « identité italienne ? » Dans la stratégie artistique européenne actuelle où il s'agit pour l'Italie et l'Allemagne de prendre la tête du grand mouvement libérateur de l'emprise américaine, on peut le comprendre, mais pour les artistes, tous les autres, ceux que n'a pas reconnu Celant ; c'est tout de même un peu choquant. Le S à « identité » n'aurait peut-être pas été de trop.

GENEVIÈVE BEERETTE.

★ Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 7 septembre.
★ ARC, jusqu'au 6 septembre.

MUSIQUE

Schumann et Bruckner par Lorin Maazel

Glorieux travail orchestral

L'Orchestre national de France avaient deux symphonies lyriques, le 1er juillet, à son programme : la Troisième *de Schumann et la le 1er juillet, à son programme : la* Troisième *de Schumann et la* Troisième *de Bruckner, longues, grandioses, devant lesquelles les Français ont souvent fait la moue, celle de Bruckner surtout. Lorin Maazel les a déployées dans toute leur puissance, entraînant des musiciens subjugués et enthousiastes qui, à la fin du concert — le fait est rarissime, — lui offrirent une somptueuse gerbe de fleurs...*

C'est qu'il a communiqué vraiment à son superbe orchestre une vigueur, une plénitude sonore, un dynamisme en expansion qui prouvent à la fois sa maîtrise exceptionnelle et son ascendant. Tous les détails de ces partitions ressortaient dans des architectures en mouvement, prodigieusement solides, lisibles et belles.

Pourtant, on ne pouvait être pleinement conquis par ces interprétations survoltées d'une plastique irréprochable, mais où tout était souligné comme au crayon rouge. L'optimisme d'airain de la Symphonie rhénane *estompait ce qui en elle est ombre et lumière, charme et légende, et la cérémonie du quatrième mouvement (souvenir de la cathédrale de Cologne) insistait davantage sur la solennité pompeuse que sur la ferveur et la grandeur sacrées.*

Bruckner eût sans doute été ravi de voir déployer tant de talents pour cette Troisième Symphonie *dont la « première » fut massacrée par la Philharmonique de Vienne, sous sa propre direction, au milieu d'un public hilare... Mais s'y fût-il vraiment reconnu ? Maazel semble insensible à la fraîcheur substantielle de la pensée, à la naïveté des oppositions ; son activisme forcené dresse une sorte d'écran opaque entre le musicien et nous ; il tend les phrases à l'extrême, étire les silences de façon spectaculaire, bronze les contrechants qui font hurler la mélodie principale, accentue les reliefs jusqu'au paroxysme. Et ce glorieux travail orchestral, que l'on voudrait admirer sans mesure, laisse trop souvent, hélas, une impression de vacarme.*

JACQUES LONCHAMPT.

VARIÉTÉS

CYRIL DE TURCKHEIM A DÉCOUVRIR

Heureuse rencontre que celle à laquelle nous convie actuellement chaque fin d'après-midi le Café d'Edgar : ancien musicien de rock, ancien dessinateur, Cyril de Turckheim présente son premier spectacle de chansons, un vrai petit *show* d'une heure avec un quintette (violon, violoncelle, tuba, clarinette, basse)

Ce qui frappe d'abord, c'est cette manière de ne pas utiliser les musiciens — qui appartiennent tous en temps ordinaire à de grands orchestres — comme de simples accompagnateurs. Turckheim leur fait raconter une histoire avec des mélodies dont les couleurs viennent à la fois du jazz et du classique. Ensuite, il y a un ton original — même si les sources sont à l'évidence Trenet et *Sablon* — et à contre-courant des modes. *Il y a un raffinement dans l'écriture* (Roland Dubillard et Daniel Tardieu), dans la manière d'offrir les chansons, un climat constitué d'un peu de nostalgie, de beaucoup de tendresse et d'un humour doux-amer.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Café d'Edgar, 18 h. 30. Jusqu'au 4 juillet.

FESTIVALS

Un opéra-ballet, « Daphnis et Alcimadure » à Montpellier

Daphnis et Alcimadure a été joué à Montpellier en prélude au Festival international Montpellier-Danse, qui continue jusqu'au 19 juillet. Le compositeur, Jean-Joseph Cassanea de Mondoville, né à Narbonne, est l'auteur de la musique de cet opéra en trois actes, mais aussi du livret écrit *en* occitan (seul le prologue est en français).

Créé en 1754 à Fontainebleau, devant le roi et la cour, *Daphnis et Alcimadure*, avant de passer de mode après la Révolution, connut plus de six cents représentations. Assez paradoxalement, puisqu'elle est écrite en langue occitane, *elle contribua*, aux dépens des chanteurs-bouffes italiens, au succès de l'opéra français, dont Mondonville fut un des chefs de file avant de sombrer, à son tour, dans l'oubli.

Pour jouer cette pièce gracieuse, le metteur en scène, Jacques Bioulès, a voulu en contourner l'aspect frivole. Il a transposé aux frontières du rêve ce qui n'aurait pu être qu'une simple récréation, une image révolue du passé pré-révolutionnaire. « *Nous avions affaire*, dit-il, *à un conte imaginaire, il fallait enfermer le tout dans une boîte magique.* »

Cette boîte a pris la forme d'un portique placé au centre de la scène. S'y insèrent des décors frais, vifs et ensoleillés, qui portent toute la verdeur des quatre-vingt-six ans de Jean Hugo.

Des costumes lumineux, dessinés par Vincent Bioulès, assemblent et séparent à la fois les personnages. Alors que le chœur est très coloré, les solistes, le berger Daphnis (Alastaire Thompson), la bergère Alcimadure (Ana-Maria Miranda) et son frère Jeannet (Jean-Claude Orliac) *sont vêtus de blanc. Autour* d'eux ou mêlés à eux, les danseurs de Dominique Bagouet interviennent comme une frise, pour broder la trame ténue de l'intrigue amoureuse.

Sous la direction de Louis Bertholon, l'Orchestre régional de Montpellier-Languedoc-Roussillon, avec Jean-Pierre Brosse au clavecin, a montré que, malgré sa préciosité, la musique de Mondonville possède encore une vie propre, et n'est prisonnière d'aucun folklore.

ROGER BÉCRIAUX.

DANSE

Étoiles américaines au Théâtre des Champs-Élysées

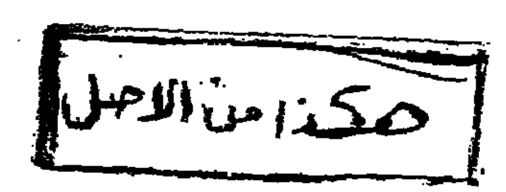
Un titre glorieux mais assez vague — American Ballet Stars — sert de prétexte à la prestation de neuf *artistes venus d'horizons aussi divers que le Joffrey Ballet*, le Ballet du Canada, le Ballet de Stuttgart, l'American Ballet Theatre, réunis autour de la somptueuse Martine Van Hamel. Un assemblage de grands solistes ne fait pas une compagnie. Le spectacle, étiré en longueur, coupé par deux entractes, rappelle un peu trop le style des galas de danse, avec des temps morts et des extraits de *ballets isolés de leur contexte*.

Les *danseurs possèdent tous une* belle aisance technique, *qui leur* permet d'aborder aussi bien Balanchine que José Limon. Régnant sur eux, Martine Van Hamel possède l'abattage d'une Esther Williams dans *le Bal des sirènes*. Elle ne fait qu'une bouchée de la redoutable variation de *Sylvia*.

Les chorégraphies ne sont pas toutes évidentes : *Casual Moment, composé par un jeune* espoir, *Cho San Goh, paraît terriblement néo*-classique. L'extrait de *Percussion 4*, de Bob Fosse, dansé par Gary Christ, a la brièveté d'un flash publicitaire. L'émotion vient seulement en fin de soirée avec *Sunflowers*, ballet d'Antony Tudor au charme tchékhovien, et avec la superbe *Pavane du Maure*, de José Limon.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, ce samedi 4 juillet, à 20 h. 30.



SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Bagdad Connection : Coupe-Chou (272-01-73), sam., 22 h.
Hommage à Francis Blanche : le Fanal (233-91-17), dim., 21 h. 15.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : le Vaisseau fantôme (sam., 21 h.).
Comédie-Française (296-10-20) : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Petit Odéon (325-70-32) : la Nuit juste avant les forêts (sam. et dim. 18 h. 30).
Centre Pompidou (277-12-33), cinéma (en liaison avec l'exposition Identité italienne) : Des caves à l'écran, le théâtre dans le cinéma (sam., 19 h.) ; Cinéma des artistes (dim., 19 h.).
Carré Silvia-Monfort (531-28-34) : les Veuves ambulantes (sam., 20 h. 30).
Théâtre Musical de Paris (261-19-83) : Ballet et danse d'Espagne (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-97-03) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Carreau du Temple (274-43-11) : Comme le sexe du serpent (sam., 21 h., dim., 15 h.) ; Boulevard du crime (sam. et dim., 16 h.).
Cartoucherie : Chaudron (328-97-04) : Demeter II (sam., 20 h. 30, dernière). — Aquarium (374-99-61) : Un conseil de classe très ordinaire (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h., dernières).
Centre d'art celtique (258-97-62) : Prévert Jacques, Breton André (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Comédie de Paris (281-00-11) : Boris Supervian (sam., 20 h.) ; le Bouc (sam., 21 h. 30).
Espace Cardin (266-17-30) : les Marionnettes de Shanghaï (sam., 20 h. 30, dernière) ; la Neige noire (sam., 21 h., dernière).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h. 30) ; Ivres pour vivre (sam., 21 h. 45).
Espace Marais (271-10-19) : The last laugh (sam., 22 h.).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Tranches de vie (sam., 22 h.).
Hôtel de Gouthière (240-10-10) : le Barbier de Séville (sam., 21 h. 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : les Amis (sam., 20 h. 30) ; Clodo de Dieu (sam., 22 h. 45). — Théâtre Rouge : Dialogues d'émigrés (sam., 18 h. 30) ; Marie la Louve (sam., 20 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09). — Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Michel (265-35-02). — On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h.).
Palais Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Petit Palais (265-12-73) : la Célestine (dim., 21 h. 45).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : Accordez vos violons (sam., 20 h. 45).
Roquette (805-78-51) : San Antonio, (sam. et dim., 20 h. 30).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
T.A.I. Théâtre d'essai (278-10-79) : l'objet aimé (sam., 18 h. 30) ; l'Ecume des jours (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; les Ecrits de Laure (sam., 22 h.).
Théâtre Atelier (977-31-85) : l'Evangile selon Barabbas (sam., 20 h., dim., 15 h. et 20 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : De quoi j'me jumelle (sam., 20 h. 30) ; Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.).
Théâtre en rond (387-88-14) : la Liaison mathématique (sam., 21 h. 30).
Théâtre du Marais (278-03-53) : le Pique-Assiette (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : la Marelle (sam., 20 h. 30).
Théâtre Présent (203-02-55) : le mime Pradel (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Jamais deux sans moi (sam., 20 h. 30) ; Woody folies (sam., 21 h. 30) ; le Vampire de Perruult Bad (sam., 22 h. 45).
Blancs-Manteaux (887-15-84), I : Areuh = MC 2 (sam., 20 h. 15) ; A Didier (sam., 21 h. 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h. 30). — II. Sardines grillées (sam., 20 h. 15) ; Attachez vos ceintures (sam., 21 h. 30) ; Tempête sous deux bérets basques (sam., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : C. de Turckheim (sam., 18 h. 30) ; Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; la Jacassière (sam., 21 h. 30) ; les Suisses (sam., 22 h. 30).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30).
Le Fanal (233-91-17) : Pourquoi ? (sam., 20 h.) ; le Président (sam., 21 h. 15).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; Des bigoudis à l'intérieur de la tête (sam., 22 h.).
Le Point-Virgule (726-67-03) : J. Charby (sam., 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) ; Du ronron sur les blinis (sam., 22 h. 45).
Soupap (278-27-54) : Amours noires, humours tendres (sam., 20 h.) ; A l'ombre d'A. Breffort (sam., 21 h. 30).
Splendid (887-33-82) : Enfin seul (sam., 20 h. 30) ; le Troisième Jumeau (sam., 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : L. Rocheman (sam., 20 h. 30) ; la Grande Shirley (sam., 21 h. 30) ; Moi, mes monstres sacrés et moi (sam., 23 h. 30) ; les Petites Filles modules (sam., 22 h. 30).
Vieille Grille (707-60-93) : Une cocaïne allemande (sam., 22 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept ans de bail... bye bye (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : Adamaz (sam., 20 h. 45).
Forum des Halles (297-53-47) : Arlette Mirapeu (sam., 20 h. 30).
Palais des Glaces (607-49-93) : Brahim Izri (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30).
Petit Palais (265-12-73) : Ensemble folklore de Camara (sam., 21 h. 45).
Piazza Beaubourg (272-45-58) : I. Kir-Juhel ; A. Kremski (sam. et dim., 21 h.).
Potinière (261-44-16 : Bratsch (sam., 21 h., dernière).
La Roquette (805-78-51) : Henri Tachan (sam. et dim., 22 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), I. Portal Unit (sam., 20 h. 30) ; II. Castelhemis (sam., 20 h 30).

Les comédies musicales

Renaissance (208-18-50) : Ignace (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

La danse

Gymnase (246-79-79) : Kol Aviv (sam., 20 h. 45).
Palais des Congrès (758-27-78) : le Lac des Cygnes (sam., 20 h. 30).
Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77) : American Ballet Stars (sam., 20 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Artistic Athévains (379-06-18) : D. Levallet Quintet (sam., 20 h. 30) ; H. Bourde Solo (dim., 20 h. 30).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : M. de Villers Quintet (sam. et dim., 21 h. 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Nouveau Pandemonium F. Jeanneau (sam., 20 h. 30) ; Los Salseros (sam. 23 h.).
Dreher (233-48-44) : Marion Brown (sam. et dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : F. Tusques Septet (sam., 21 h.) ; Crépuscules dansants (dim., 18 h.).
Gibus (700-78-88) : Savoir-faire (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Dickie Mob (sam., 22 h.).
Hippodrome de Pantin (205-25-68) : Jimmy Clif (sam., 20 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Yochk'O ; Jimmy Gourley Trio (sam., 21 h.).
New-Morning (745-82-58) : Mongo Santamaria (dim., 17 h. et 21 h. 30).
Olympia (742-25-49) : Al Jarreau (sam. 21 h.).
Petit-Journal (326-28-59) : Preissac Jazz Quintet (sam. 21 h. 30).
Petit-Opportun (236-01-36) : Hot Jazz duo (sam. et dim., 23 h.).
Slow Club (233-84 30) : René Franc Orchestra (sam. et dim., 21 h. 30.).

Les concerts

Notre-Dame de Paris : Ashland College Choir (sam., 18 h.).
Sorbonne : ensemble La Forlane (Rameau, Telemann) (sam., 21 h.). — Chœur national de Paris, Chœur et orchestre de Paris-Sorbonne, dir. : J. Grimbert (Purcell, Haendel) (dim., 21 h.).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre : Ensemble de Chambre de Paris, dir. A. Boulfroy (Vivaldi, Telemann, Haendel) (sam. 21 h.).
Bateaux-Mouches, pont de l'Alma : Ensemble J. des Prés (sam. 15 h. 45).
Lucernaire : M.-C. Chevallier, B. Bahurel (Schubert, Ravel, Werlet) (sam., 19 h.). — F. Lansi (Bach, Couperin, de Falla, Villa-Lobos) (Sam., 21 h.).
Eglise Saint-Merri : Concert royal de Londres (Hardel, Renish, Arne) (sam., 21 h.). — La Grande Ecurie et la Chambre du roy, dir. J.-C. Malgoire. Petits Chanteurs de Chaillot (Monteverdi) (dim., 16 h.).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : R. Tambyeff, F. Reinemann (Bach, Campra, Schütz...) (dim., 17 h.).
Hôtel de Gouthière : Cathédrale des Andes (dim., 15 et 21 h.).

Dans la région parisienne

Breteuil, château (052-05-11) : A la rencontre de Marcel Proust (dim., 17 h.).
Ecouen, château (990-04-04) : Ensemble polyphonique de France ; Chœur d'enfants de Paris (polyphonies) (sam., 21 h.).
Montreuil, salle Berthelot (858-65-33) : le Rire des larmes (sam., 21 h.). Studio Théâtre : Pouce, j'arrête, j'joue plus (sam., 21 h.).

XVIIIe FESTIVAL DU MARAIS

Hôtel d'Aumont : la Fausse Suivante ou le fourbe puni (sam., 21 h. 30).
Café de la Gare : C. Costa ; M. Fanon (sam., 20 h. 30).
Centre culturel de Belgique : le Journal d'une femme de chambre (sam., 20 h. 45).
Théâtre Essaïon, I : Malawika (sam., 18 h. 45) ; Incendie au sous-sol (sam., 20 h. 30) ; les Nonnes (sam., 22 h.). — II. Du bout du monde au cœur de Blaise (sam., 18 h. 30) ; Piège de Méduse (sam., 20 h. 15) ; le Combat (sam., 21 h. 45).
Cave de l'Hôtel de Beauvais : J. Barreuse-Dias (sam., 20 h. 30) ; Maya (sam., 22 h.).
Place du Marché-Sainte-Catherine : Le Tourdion (sam., 21 h. 30).
Hôtel Carnavalet : Quintette à vent Moragues (Ravel, Grieg, Hindemith, Franck, Villa-Lobos) (sam., 21 h. 15).

Samedi 4 - Dimanche 5 juillet

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam. — 15 h., Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : Vidocq, de J. Daroy ; 17 h., Films d'auteurs et films rares : Vampyr, de C.T. Dreyer ; 19 h., l'Ange ivre, de A. Kurosawa ; 21 h., la Vie privée d'Henry VIII, d'A. Korda. — Dim. 15 h., Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : Sixième étage, de M. Cloche ; 17 h., Films d'auteurs et films rares : Liebelei, de M. Ophuls ; 19 h., Les Indiens sont encore loin, de P. Moraz ; 21 h., le Jeu de la pomme, de V. Chytilova.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam. — 15 h., Films d'auteurs et films rares : Nana, de J. Renoir ; 17 h., la Mère, de M. Douskoï ; 19 h., Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : Hôtel du Nord, de M. Carné ; 21 h., Films d'auteurs et films rares : la Voie, de M. Riad. — Dim., 15 h., Films d'auteurs et films rares : Tempête sur l'Asie, de V. Poudovkine ; 17 h., Main basse sur la ville, de F. Rosi ; 19 h., Vingt ans de cinéma français 1937-1957 : Circonstances atténuantes, de J. Boyer ; 21 h., Tueurs de dames, de A. Mackendrick.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Studio Gît-Le Cœur, 6e (326-80-25) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Français, 9e (770-33-88)
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82). V.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Olympic-Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHICANOS (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (562-41-18). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Miramar, 14e (320-89-52), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Nickel-Odéon, 6e (633-22-13), Action République, 11e (805-51-33), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
COUSINE, JE T'AIME (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40), Espace-Gaîté, 14e (327-95-94)
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Elysées Point-Show, 8e (325-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUS N° 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr) : Movies, 1er (260-43-99).
DOCTEUR JEKYLL ET LES FEMMES (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U G C Odéon, 6e (325-71-08), Rotonde, 6e (633-08-22), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
DON GIOVANNI (Fr.-It., vers. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52)
EFFROI (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70)
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (634-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08) ; v f. : U G.C Opéra, 2e (261-50-32), Capri, 2e (508-11-69), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Wepler, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v. f. : U G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U G C. Gobelins, 13e (336-23-44)
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GUEPIOT (Fr.) : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32), U.G C Marbeuf, 8e (225-18-45), Montparnos, 14e (327-52-37).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap, v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04)
LABYRINTHE (Fr.) (F Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
MASSACRES DANS LE TRAIN FANTOME (A., *, v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
NEIGE (Fr., *) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LES FILMS NOUVEAUX

CHASSE A MORT, film américain de Peter Hunt (**). — V.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA CONQUETE DE LA TERRE, film américain de Sidney Hayers. — V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64 ; Murat, 16e (651-99-75).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (**), film italien de Bruno Corbucci. — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U G C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
SPHINX, film américain de Franklin J Schaffner. — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; v f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
OUT OF THE BLUE (A., *, v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE POLICEMAN (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
POSSESSION (Fr.-All., v.o.) (**) : Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
POURQUOI PAS NOUS (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
PULSIONS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
QUARTET (Angl.-Fr.) v. angl. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
TROIS FRERES (It.) v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

Les festivals

HISTOIRE DE L'OUEST VUE PAR LE WESTERN (v o.) (la vie dans l'Ouest, les cow-boys) : Action La Fayette, 9e (878-80-50), le Vent de la plaine (sam.) ; Les grands espaces (dim.).
LES HEROS SOLITAIRES (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : F.I.S.T. (sam.) ; l'Ami américain (dim.).
BUNUEL (v o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Simon du désert ; la Montée au ciel (sam.) ; le Charme discret de la bourgeoisie (dim.).
HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Soupçons (sam.) ; l'Inconnu du Nord-Express (dim.).
J. DEMY LE MAGICIEN, Studio 43, 9e (770-63-40). En alternance : Peau d'Ane ; le Joueur de flûte de Hammelin ; les Parapluies de Cherbourg ; Lola ; Model Shop ; l'Evénement le plus important depuis que l'homme a marché sur la Lune ; les Demoiselles de Rochefort ; la Baie des Anges
SANG FILMS D'AMERIQUE DITE LATINE (v. o.), Denfert, 14e (321-41-01) ; la Nuit de l'épouvantail (sam.) ; Dona Flor (dim.).
MARGUERITE DURAS, Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Son nom de Venise dans Calcutta désert (sam.) ; Baxter, Vera Baxter (dim.).
MARX BROTHERS (v. o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey business (sam.) ; Un jour au cirque (dim.).
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), La mort n'était pas au rendez-vous (sam.) ; Casablanca (dim.).
EDDIE CONSTANTINE, Studio 43, 9e (770-63-40) : Alphaville (sam.) ; Cet homme est dangereux (dim.).
HISTOIRES DE GUERRE (v o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) : le Pont de la rivière Kwaï (sam.) ; les Canons de Navarone (dim.).

Les séances spéciales

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 0 h 15 ; Grand Pavois, 15e (554-46-85), 22 h 30.
HAROLD ET MAUDE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h. à 20 h
INDIA SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20.
MEAN STREET (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 14 h. 15, 16 h. 15.
MORT A VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h. à 20 h.
NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 20 h. à 22 h.
POLLET J D Cycle Vidéo : Studio 43, 9e (770-63-40), 12 h.
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 20 h. à 24 h.

RADIO-TÉLÉVISION

La place de l'homme

(Suite de la première page.)

Il semble qu'à partir de là les choses aient bel et bien commencé à se transformer. Qui n'a pas remarqué déjà, et depuis le 10 mai, en écoutant les radios et les télévisions du secteur privé comme celles du secteur public, un ton nouveau, une liberté plus grande dans les propos et dans les attitudes ? Les structures demeurent, avec les pesanteurs du passé et, dans le service public, le carcan d'une loi, celle d'août 1974, qu'il nous faudra bien modifier. Mais, déjà, le changement se manifeste.

Ce n'est qu'un début. La réforme du service public de radio-télévision, la mise en place d'une nouvelle législation de l'audiovisuel, sont des priorités ressenties par tous, professionnels et citoyens. Mais elles ne doivent être que la première manifestation, exemplaire, *dans l'esprit* comme dans la méthode, d'une véritable politique de la communication.

Un début

C'est dire qu'il nous faut dès à présent voir plus large et plus loin.

L'outil et la machine, hier, *sont venus prolonger la main* de l'homme et décupler sa force physique. Avec la découverte de l'électricité, les *nouveaux médias* : télégraphe, téléphone, radio puis télévision ont multiplié *ses capacités sensorielles, ses facultés* de connaissance, d'appréhension de l'univers, ses possibilités de *communication*. Les découvertes les plus récentes : micro-processeurs, cristaux liquides, *laser, fibres optiques*, annoncent pour demain une nouvelle démultiplication, presque *infinie, de nos capacités* d'échange.

Cette mutation est déjà engagée, *en nous* et *autour de nous*. Il est urgent d'en discerner les finalités et de faire en sorte qu'elle ne *débouche pas sur un nouvel* asservissement, mais concoure au contraire à l'épanouissement de l'homme et de l'individu dans le respect des libertés fondamentales.

Pour le pouvoir politique, assumer le changement c'est donc, entre autres devoirs, assurer à chaque citoyen le droit à la libre communication tel que l'énonçait déjà la Déclaration des droits de l'homme de 1789. C'est définir la place de l'individu dans un univers où les flux d'information, qui sont aussi des flux d'énergie, se déplacent, se heurtent, se croisent, se chevauchent et s'interpénètrent avec une force et une vitesse sans cesse accrues par l'apparition et le développement exponentiel de nouveaux vecteurs nés du progrès technologique.

Cette réflexion ne saurait être abstraite. La publicité, la presse écrite, les radios, les télévisions, le cinéma, les supports nouveaux *correspondent* à autant de secteurs culturels, économiques ou industriels entre lesquels les équilibres sont souvent précaires, et sur lesquels des interventions brutales ne sauraient être menées sans danger : s'il faut ici et là accompagner des *évolutions* prévisibles, il faut aussi, chaque fois, en envisager les conséquences au plan humain *et offrir* les compensations nécessaires.

Déclarer aujourd'hui que les journalistes doivent assumer une plus grande part de responsabilité dans le traitement de l'informa*tion ne signifie pas automatique*ment la mise en accusation de ceux qui, hier, ont assumé des responsabilités au sein d'un système plus compartimenté et plus autoritaire.

Dire qu'il faut donner voie au besoin d'expression locale aujourd'hui manifesté par le mouvement *des radios « libres »* ne signifie ni le renoncement au réseau du service public ni l'abandon de la presse écrite aux assauts d'une concurrence qui mettrait en péril son existence même.

Dire que le développement des nouvelles techniques de communication ne doit plus être subordonné prioritairement à des choix de stratégie industrielle, mais s'inscrire dans un inventaire des besoins de l'individu et du citoyen, n'est pas renoncer à relever un *défi face auquel* les *chercheurs*, les techniciens et les chefs d'entreprise français ont déjà démontré *qu'ils avaient de grandes* chances à jouer.

Pour une réflexion collective

Dire que la réflexion sur le *satellite* de télédiffusion, *tout* comme sur le projet d'annuaire électronique a été mal engagée parce qu'elle l'a été en *fonction* d'objectifs presque exclusivement industriels et financiers, ce n'est *pas renoncer à développer* ces techniques, mais appeler au contraire à une recherche de *solutions à la fois plus humaines*, et plus ambitieuses : aborder le développement de la télématique, *cette alliance de l'ordinateur et* de la télévision, à travers le service de l'annuaire et des petites *annonces, n'est-ce pas viser par* le petit bout de la lorgnette ? Héritiers de Rousseau, pourquoi *n'envisagerions-nous* pas *plutôt*, et dès à présent, une véritable encyclopédie électronique ?

Ces exemples n'ont été cités qu'à titre indicatif, car on en trouverait — on en trouvera — *beaucoup d'autres. Ils veulent* seulement montrer que, au-delà des urgences de la situation pré*sente, la définition* d'une véritable politique de la communication, digne d'un grand pays démocra*tique*, ne peut être qu'une œuvre de longue haleine et le fruit d'une réflexion collective. Nos prédéces*seurs ont pratiqué une* lecture de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme qui s'apparen*tait à celle du code pénal*. Il nous faut adopter la démarche inverse. Y voir d'abord les mots « indi*vidu » et les mots* « liberté » et, à partir de là, mobiliser l'imagination et l'énergie de tous : artistes, techniciens, chercheurs, *professionnels de l'information*, responsables politiques et l'ensemble des citoyens, pour ouvrir des voies *nouvelles*.

Chacune des périodes historiques qui ont fait le rayonnement *de la France ont été marquées* par l'ouverture, l'innovation, l'audace. Celle qui vient de s'ouvrir doit relever, parmi les grands défis qui lui sont offerts, celui de la communication. La techni*que permet aujourd'hui d'y répon*dre parce qu'elle sait dominer les exigences de l'espace et du temps. Mais c'est à l'intelligence créatrice qu'il revient d'en organiser l'usage et d'en fixer les *finalités*.

GEORGES FILLIOUD.

M. PIERRE MOINOT PRÉSIDERA LA COMMISSION D'ORIENTATION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL

M. Pierre Moinot présidera la commission d'orientation et de réflexion sur les problèmes de l'audiovisuel, chargée auprès du premier ministre de remettre en août 1981 un rap*port à M. Mauroy pour préparer les* nouveaux statuts de l'audiovisuel avant la rédaction du projet de loi.

La commission est également composée de MM. Jean-Denis Bredin et François-Régis Bastide (vice-présidents), Maurice Bernart (rapporteur), Jean d'Arcy, Mme Danièle Delorme, M. Jean-Claude Héberlé, Mme Christine Gouze-Rénal, MM. André Harris, Stéllo Lorenzi, Mme Françoise Mallet-Jorris, MM. Serge Moati et Jacques Thibau.

[Né en 1920, conseiller référendaire à la *Cour des comptes*, M. Pierre Moinot est auditeur à la Cour des comptes en 1946. De 1959 à 1961, il est conseiller technique au cabinet d'André Malraux, ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, puis il prend la direction du théâtre et de l'*action* culturelle.

En 1966, M. Pierre Moinot succède à M. *Gaëtan Picon* à la *direction* générale des arts et des lettres, où il a pour mission d'étudier la réorganisation administrative du ministère des affaires culturelles. Prési*dent de la commission* des avances sur recettes aux films de long métrage de 1964 à 1972, membre du conseil d'administration de l'ex-O.R.T.F., de 1971 à 1972, M. Pierre Moinot est, depuis 1978, président de chambre à la Cour des comptes.

Administrateur, depuis 1960, de l'Union générale cinématographique (U.G.C.), et, depuis 1974, membre du conseil supérieur des lettres, M. Pierre Moinot est également l'auteur de nombreux romans, notamment *la Chasse royale* (1953), *le Sable vif* (1964) et *le Guetteur d'ombres*, qui a obtenu en 1979 le prix Fémina.]

● *Le comité de coordination* des rédactions de Radio-France internationale regrette dans un communiqué que la nomination, le 2 juillet, de M. Jacques Alexandre au poste de secrétaire général de R.F.I., se soit faite sans aucune concertation avec le personnel. Il a décidé de demeurer vigilant et de poursuivre son action en vue d'assurer le fonctionnement normal des rédactions de la station.

A TF 1

LE COMITÉ DE CONCERTATION DE LA RÉDACTION MET EN CAUSE LA HIÉRARCHIE

Le comité de concertation de la rédaction de TF 1, élu les 22 et 23 juin, a remis en cause vendredi 3 juillet, au cours d'une réunion, l'organisation de la hiérarchie, et notamment la structure intermédiaire que représentent les rédacteurs en chef délégués. Ainsi, ce n'est pas M. Jean-Marie Cavada, directeur de l'information qui est visé, mais deux de ses adjoints, MM. Jean-Claude Paris et Richard Vernay.

Pour les journalistes de TF 1, *« la disparition de cette structure intermédiaire permettrait une organisation de la rédaction meilleure, plus efficace et plus rationnelle »*. Selon eux, on doit désormais se mettre au diapason des mentalités, et les relations dans le travail doivent être différentes. *Cette réflexion sur la* hiérarchie est l'une des revendications dont le comité de concertation va dresser la liste. Une fois élaboré, le texte sera soumis à l'approbation de la rédaction, le 6 juillet.

M. Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1, *s'est montré* selon les journalistes qui l'ont rencontré le 2 juillet, favorable à cette représentation de la rédaction par un comité de concertation, à condition que cela n'entrave pas le fonctionnement quotidien de la rédaction.

De son côté, M. Jean-Marie Cavada a affirmé qu'il était ouvert à toute forme de concertation, mais n'entend pas discuter de la mise en cause de certains responsables.

DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE RADIO-BLEUE CRITIQUENT LEUR DIRECTEUR

Des membres de l'équipe de Radio-Bleue, station de Radio-France, destinée au troisième âge, demandent au conseil d'administration de Radio-France de *« mettre fin à la mission »* de leur directeur, M. Jean-Pierre Bertrand, dont ils mettent en cause les méthodes et les *« qualités de meneur d'hommes »*. « *Ces méthodes*, affirment-ils dans un communiqué, font systématiquement *appel à la violence verbale, l'insulte, la mesquinerie, rendant ainsi impossible la concertation et le dialogue.* »

De son côté, M. Bertrand affirme qu'il n'a *« jamais eu l'impression d'être le monstre froid que l'on dépeint »* et se *« réserve le droit de porter plainte pour diffamation »*.

A « APOSTROPHES »

Gary avait bien choisi son Ajar

D'où qu'il regarde, Gary-Ajar a dû plisser d'aise, vendredi 3 juillet, son œil bleu d'outre-tombe. La révélation de son dédoublement par celui qui en fut le complice, son neveu Paul Pavlowitch, a inspiré un des grands « Apostrophes », de ceux dont on se souvient. Avec l'intelligence du cœur, Pivot et ses invités, Pavlowitch en tête, nous ont conduits au bord du mystère Gary, et de la folie où se risque toute création.

Au droit des héritiers sur la vérité, Pavlowitch oppose calmement, mais fermement, celui de qui a, au sens strict, donné corps à l'aventure. Il ne se reconnaît des devoirs qu'envers « Romain », dont il fut le « fidèle servant », et (pour couper court aux rumeurs sur des dédommagements mirifiques) l'« employé ». Personne ne lui fera croire qu'il n'avait pas de droit sur cette histoire qu'il a nourrie de sa propre existence. Ce droit lui est d'ailleurs reconnu, sur le plateau, par un ami d'enfance de Gary François Bondy, le psychanalyste Mendel, et le romancier Michel Tournier.

Reste le débat vertigineux et inépuisable : quel besoin Gary avait-il, à partir de 1974, de prendre la seconde identité d'Ajar pour écrire Gros-Câlin, La vie devant soi, Pseudo *et* l'Angoisse du roi Salomon *? Pour François Bondy, il s'agissait d'échapper à l'étiquetage de la critique. Pour Tournier, de trouver un second souffle en se libérant du poids social de l'auteur reconnu. Pour Mendel, de devenir un grand écrivain, et non plus seulement un bon romancier.*

Pavlowitch est bien placé pour approcher de plus près l'essentiel : comme coauteur de l'aventure, et comme passionné de lecture sans prétention à la création. Après avoir accepté de « faire l'Ajar », parce que ça promettait d'être drôle, de flouer la presse avec « Tonton Miracle », il a compris à ses dépens, en lisant la diabolique fausse confession de Pseudo, *que c'était un « truc énorme », du jamais tenté, une « percée vers l'absolu » avec les risques vitaux qu'implique l'intrusion du romanesque dans le réel... Tout cela dit avec un regard aussi noir que l'oncle l'avait pâle, mais avec la même douceur gagnée sur on ne sait quelle colère, la même voix voilée où roule l'accent de tous les ailleurs.*

Décidément, Gary avait bien choisi son double. Celui-ci doit être remercié de sa collaboration à un exploit littéraire sans précédent. On aimerait qu'il le soit directement, et qu'il trouve dans sa boîte aux lettres un de ces mots sibyllins et comminatoires dont l'Homme que l'on croyait *révélé que son « inventeur »* l'abreuvait au temps de leur folle collaboration : *« Bravo, Paul, Ajar a rivé leur clou à tous ces batards de merde... »*

BERTRAND POIROT-DELPECH

● RECTIFICATIF. — Dans l'article d'Arlette Stroumza, consacré à la S.F.P. *(le Monde* du 3 juillet), un membre de phrase a été omis, induisant une contrevérité.

Il fallait lire : *« La S.F.P., pour honorer ses commandes, était alors contrainte de faire appel à du personnel intermittent. Les sociétés privées engageaient souvent leur personnel au coup par coup, et profitaient du chômage qui sévit dans tous les secteurs artistiques pour imposer des conditions de travail inacceptables »*, et non comme il a été publié : « La S.F.P., pour honorer ses commandes, était alors contrainte de faire appel à du personnel au coup par coup et imposait des conditions de travail considérées souvent comme inacceptables. »

∴

D'autre part, une erreur de transmission est à *l'origine* de l'intertitre « Le refus de la vidéo ». Il s'agissait en fait de « L'avenir de la vidéo ».

PRESSE

● *Une association de journalistes pour l'information sur la presse* et les médias (AJIP) vient d'être créée. Elle a pour objet de *« regrouper les journalistes qui traitent habituellement les informations sur la presse, les médias et la communication ou qui sont intéressés par ce secteur »*. Elle entend *« contribuer à la création d'une rubrique « communication » dans les organes d'information et souhaite favoriser la connaissance et la diffusion des informations de ce secteur »*.

Après une réunion constitutive, *une prochaine assemblée générale* mettra en place les organes de direction de l'association. Ses fondateurs — *une dizaine de journalistes* de la presse écrite — comptent organiser en septembre un débat sur *« les principes de liberté de la presse établis par l'ordonnance d'août 1944 sur la transparence des capitaux investis dans le secteur de l'information et sur les phénomènes de concentration »*.

Samedi 4 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Le soulier qui vole.
Avec Chantal Goya (2e partie).

21 h 30 Série : Dallas.
Suite de la saga d'une famille au Texas.

22 h 30 Sports : Tennis.
Tournoi de Wimbledon (résumé).

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
De H. Pauck, H. Pigge, M. Braun.
Le premier discours de Hitler à Munich.

21 h 50 Variétés : Bonjour la nuit.
Shirley Mac Laine, Angelo Branduardi. Sports : Tour de France et Wimbledon (et à 23 h. 45).

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Série : A la poursuite de l'amour.
I : La chasse aux enfants.
Deux jeunes filles de la haute société britannique s'éveillent au monde.

22 h 10 Les dossiers noirs : Lucky Luciano ou le syndicat du crime.
Enquête et réal. J.-M. Charlier.
Un portrait du fameux gangster qui créa, vers les années 30, le syndicat du crime, portrait qui mêle des extraits de films et des pièces d'archives.

23 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. Une odeur de musc, de S. Martel et P. Dupriez. Avec : F. Kindt, G. Laurent, Y. Arcanel, etc.
20 h 40. Carte blanche : La Florentine, de M. Tourneur. Avec : D. Emilfor, P. Avron, J. Danno, E. Bensimon et *G. Jor.*
21 h 55. Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5. La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. Concert (Echanges internationaux) : « Simon Boccanegra », opéra de Verdi, par les Chœurs de Bayrisches Staatsoper, dir. W. Baumgartner et le Bayrisches Staatsorchester de Munich, dir. R. Chailly, avec *P. Cappuccilli, M. Fréni*, N. Ghiauro, V. Luchetti, B. Brinkmann.
23 h. Ouvert la nuit : œuvres de *P.* Hindemith et D. Chostakovitch, par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. G. Armand ; 0 h 5, *Concert* de musiques traditionnelles : musiques et chants de la Guadeloupe.

Dimanche 5 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
En l'église de la Canourgue (Lozère). Prédicateur : P. Michel Quoist.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 25 La bonne conduite.
12 h 55 Sports : Automobile.
Le Grand Prix de France (et à 13 h 20).
13 h Journal.
14 h 45 Feuilleton : La couronne du diable.
L'opposition entre Thomas Becket et Henry II d'Angleterre.
15 h 45 Sports première (et à 17 h 45).
Cyclisme : Tour de France ; Athlétisme : Coupe d'Europe.
17 h Variétés : Country music.
18 h 15 Série : Saint champion.
Les premières leçons de golf de Mathieu.
19 h 15 Les animaux du monde.
Au Sénégal : un paradis des oiseaux.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « la Kermesse des aigles ».
Film américain de G. Roy Hill (1975). Avec R. Redford, B. Swenson, B. Brundin, S. Sarandan, G. Lewis (Rediffusion).
Des aviateurs de la première guerre mondiale, qui n'ont pu se réadapter à la vie civile, deviennent, dans les années 20, des pilotes acrobatiques de « cirques volants ». Des prouesses aériennes filmées avec un réalisme impressionnant, et l'étude de caractère d'un casse-cou perdu dans son rêve.
22 h 15 Vivre le théâtre d'aujourd'hui.
De G. Borgella et M. Coussoneau, 1re partie : Pourquoi ?
Une enquête sur la vie du théâtre d'aujourd'hui.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

7 h Sports : Rugby.
Australie-France.
11 h 30 Récré A 2 table.
12 h 15 Cyclisme : Tour de France.
Marcel Dussault.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Le retour du saint.
Le cauchemar.
14 h 10 Document : Un monde différent.
Le désert de Namib, réal. F. Rossif.
15 h 5 Théâtre : « la Poube ».
De I. Horovitz, mise en scène N. Anouilh. Avec E. Boulanger, J. Darcey, F. Cerbonnet...
Sept immigrants sont condamnés à parler leur langue et à ne jamais se comprendre.
16 h 55 Feuilleton : Le jeune homme vert.
18 h La chasse au trésor.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
Victoria est engagée comme dame de compagnie chez les Trubels, de riches industriels.
21 h 50 Portrait de l'univers : Faire feu de tout bois.
22 h 50 Journal.
23 h 5 Sports : Escrime (en direct de Clermont-Ferrand).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

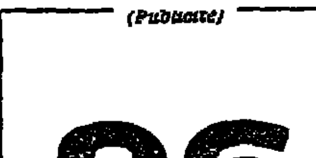
20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
Autour d'un poignard madjapa « rarissime », une série d'aventures qui mènent Ben et Anne d'Amsterdam à Java.
20 h 30 Rue des Archives : Les instituteurs.
De J. Bens, réal. R. Bober. Prod. de l'INA.
Premier film d'une grande série sur les métiers. Ici, celui de l'instituteur vu à travers des interviews réalisées au cours de ces vingt dernières années. Un bon document.
21 h 30 Journal.
21 h 45 L'invité de FR 3 : D. Barenboïm.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle film noir) : « Quand la ville dort ».
Film américain de J. Huston (1950). Avec S. Hayden, L. Calhern, J. Hagen, J. Whitmore, S. Jaffe, J. McIntire, M. Monroe, T. Celli (v.o. sous-titrée, N.).
Dans une petite ville de l'ouest des Etats-Unis, un groupe de gangsters prépare et réussit un vol de bijoux dont aucun d'eux ne pourra profiter. Le destin et l'échec selon Huston, dans une remarquable chronique de la pègre et de ses activités. Les personnages sont décrits dans leur vérité humaine. Un grand classique du film noir.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux : Histoire des diocèses de France.
7 h 40, *Chasseurs de son.*
8 h, Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand-Orient de France.
10 h, Messe à Saint-Etienne de Caen. Prédic. : Père Aumont.
11 h, Regards sur la musique : Madame Favart, d'Offenbach.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Atelier de jazz, au Festival international du son.
14 h, Sons : *Ferroviaires.*
14 h 5, La Comédie-Française présente : La Reine de Césarée, de R. Brasillach.
16 h 5, Le lyriscope : Le Fou, de M. Landowski.
17 h 30, Escales de l'esprit : La comtesse de Ségur (Diloy le chemineau).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, *Le cinéma des cinéastes.*
20 h, Albatros : L'année poétique.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : *Formative ideas for Shanghai Bureau.*
23 h, Musique de chambre : Satie, Lutoslawski, Tomasi, Jansen.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert-Promenade : musique viennoise et légère (Ziehrer, J. Strauss père, Lube, Fersti, Offenbach, Rossini, Dostal, Bazzini, E. Strauss) ; 7 h 30, Chorales d'Europe : Chœur universitaire Bela Bartok d'Eötvös, dir. G. Baross (H. Schutz, M. Zidenski, B. Pekiel, Marenzio).
8 h, *Polyphonie de l'été : le délire des doigts*, œuvres de Stravinsky, Moussorgsky, Janacek, Mendelssohn, Bach, Proch, *Rzewski*, R. Strauss.
11 h 30, Concert spirituel : « La Messe de sainte Cécile », de J. Haydn, par l'ensemble Academic Ancient Music, dir. S. Preston, et le chœur de Christ Church d'Oxford ; « Concerto pour orgue et orchestre » de J. Haydn, par l'Ensemble baroque, *dir.* Koopman ; 13 h, Jazz vivant estival.
14 h, Histoire de mes disques : racontée par Yehudi Menuhin à Armand Panigel, « Travailler avec Enesco, 1928-1932 » (Bach, Bruch, Paganini-Kreisler, Ravel, Tartini) ; 16 h, Polyphonie de l'été : « Le roi Lear » d'A. Reimann, par les Chœurs et l'Orchestre de Bavière, dir. G. Albrecht, avec D. Fischer-Dieskau, H. Dernesh, C. Lorand, J. Varady, K. *Helm*, R. *Helm*..
18 h 30, Concert symphonique (Echanges internationaux) : « Symphonie n° 4 » de M. Tippett ; « Symphonie n° 7 » de Bruckner, par l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Sir Georg Solti (Chicago 6-10-1977) ; 20 h 5, Equivalences (non-voyants) : entretiens avec G. Litaize, « L'orgue, la registration » *(Bach, Couperin, de Grigny, Clérambault, Lubeck).*
20 h 30, Concert : « Symphonie n° 10 » et « le Chant de la terre » de G. Mahler, par *l'Orchestre* de l'Opéra, dir. P. Boulez, avec Y. Minton, mezzo, et J. Vickers, ténor (Opéra de Paris, 20 février 1981).
22 h 30, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie « Portrait de Julien Falk », en compagnie de M. Aurépy.



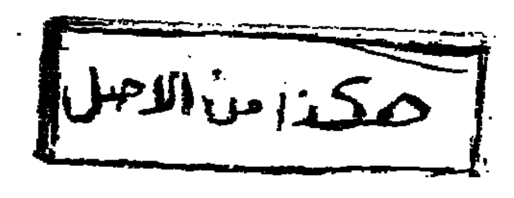



TRIBUNES ET DEBATS

DIMANCHE 5 JUILLET

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée *nationale*, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe I, à 19 heures.





INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2965

HORIZONTALEMENT

I. Peut être la binette du jardinier, la bobine du tailleur ou encore la fiole du pharmacien. Prendre le parti des courageux. — II. Piqueur dans les chasses à courre. Nées d'une tige, elles se développent en de nombreux rameaux. Symptôme de la rage infantile. — III. Ne peut s'exprimer que par l'intermédiaire de la presse. Il est logique que de tels lapins aient les yeux rouges. — IV. Qui présente une réfraction spectrale. Partisan convaincu de la suppression des classes. — V. Ne peut être nourri qu'avec beaucoup de pruneaux. Nous n'aurons connu que la quatrième. Sifflés. *Personnel.* — VI. Qui ne saurait mourir, même pour la patrie. Le premier aviculteur de France. — VII. Lannes y perdit le souffle et Masséna y gagna ses lettres de noblesse. N'offrant aucun répondant, on ne peut lui prêter même une oreille. — VIII. Région la plus colorée de notre globe. Changer subitement d'élément. — IX. Désigne péjorativement une Noire. Souffle antique. — X. Permet aux lumières de rayonner. Personnel. Une ôtée de sept. Sa levée renvoie des gens pas mécontents de prendre la porte. — XI. Système d'alimentation pour l'arrosage des œillets. Verdure provoquant des rougeurs. — XII. La tête de ses clients ne lui revient jamais. Subtilise. Démonstratif. — XIII. Tue. Manière d'écrire qui ne rime à rien. On jouait des flûtes en entendant la sienne — XIV. Font déménager un monde fou. Qui a une prédilection pour le piano. Ville au penchant artistique. — XV. Passe à l'envers comme à l'endroit. Edifice où les pièces sont généralement à louer. Formations aériennes menaçantes.

VERTICALEMENT

1. Oblige à connaître les auteurs sur le bout des doigts. Impair dont la suite peut être incalculable. Mauvaise humeur. — 2. Susceptibles de provoquer le commencement de la faim. Le Golgotha d'Héraclès. — 3. Reprendre un auteur diffus ou captivant. Qui portent un col cassé. — 4. Pétards défraîchis. Ignorer Courteline, mais imiter la biche. Peut servir comme extra. — 5. Les frères ennemis asiatiques. Augmente la première dimension au détriment de la deuxième. — 6. Conductrices à qui les autoroutes sont interdites. Sort généralement pendant la belle saison. Enregistré à l'étude. — 7. Jeu de dames. Prêtent à usure. — 8. Provoque des crises empoisonnantes. Grattent à l'atelier. Appareil d'enregistrement des voix. — 9. Ne fait pas avancer plus vite le fellah en tapant dessus. Bois de justice. Se retrouva sur l'herbe. Ampute. — 10. Agent de la sûreté serrant la vis. Le savoir est une marque de reconnaissance. Beauté faisant l'objet de maintes aspirations. — 11. Mathématicien suisse. Profite de l'ombre pour tenter d'y voir clair. — 12. Tel un académicien ayant occupé un fauteuil vacant. Royaume de l'heptarchie anglo-saxonne. Débute en public. — 13. Personnel. Déesse familière à George Sand. On apporte généralement peu de crédit à son débit. — 14. Manifestation de non-violent. Bayonne vue par les Basques de Paris. Pour elle seule, ici il en faut quatre. — 15. A la limite du débordement. Peut être rentable, même faite pour des prunes. Leurs tourneurs font parfois la grève tournante.

Solution du problème n° 2964

Horizontalement

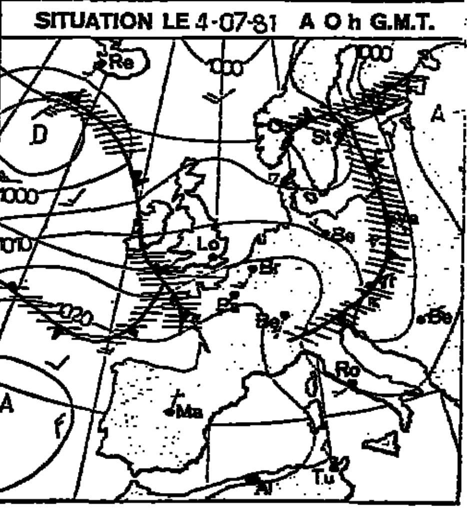
I. Braguette. — II. Réception. — III. Age. Ente. — IV. Ciras. — V. Ocelot. E.V. — VI. Nielle. Na. — VII. N.D. Iéna. — VIII. Aérais. Et. — IX. En lier. — X. Eric. Olim. — XI. Ane. Nana.

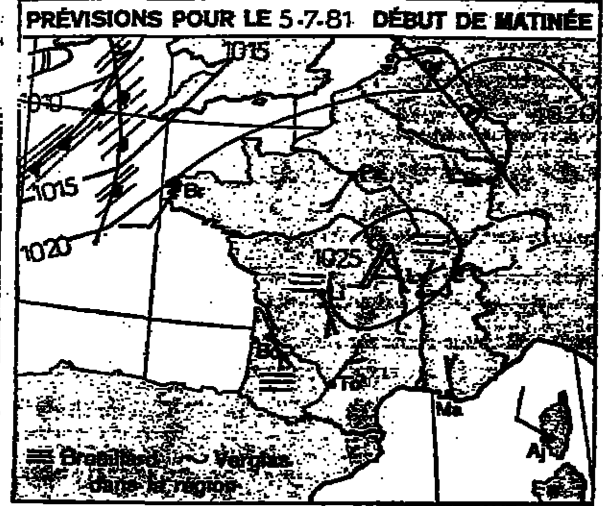
Verticalement

1. Braconnage. — 2. Régicide. Ra. — 3. Acérée. Rein. — 4. Gê. Alliance. — 5. Up. Soleil. — 6. Eté. Tension. — 7. Tine. Ela. — 8. Tôt. En. Erin. — 9. Enervant. Ma.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent. Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le samedi 4 juillet à 0 heure et le dimanche 5 juillet à 24 heures :

Le temps perturbé d'ouest persistera de l'Atlantique au nord de l'Europe, mais une hausse de pression se produira sur notre pays et atténuera l'activité des perturbations.

Dimanche, le temps sera nuageux en matinée sur le Nord et le Nord-Est et le temps se couvrira de la Vendée à la Normandie. Sur le reste du pays, le temp sera ensoleillé après dissipation des brouillards matinaux formés sur l'Aquitaine et le Centre.

Dans la journée, le temps restera passagèrement nuageux près de la Manche. Par contre, le temps sera ensoleillé sur les autres régions ; les vents seront modéré de secteur sud-ouest et les températures seront sans changement près de la Manche.

Ailleurs, les températures maximales marqueront une hausse et les vents seront faibles.

Le samedi 4 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020 millibars, soit 765,1 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 5 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 24 et 14 degrés ; Biarritz, 19 et 14 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Bourges, 20 et 10 ; Brest, 17 et 14 ; Caen, 19 et 13 ; Cherbourg, 17 et 12 ; Clermont-Ferrand, 19 et 6 ; Dijon, 19 et 15 ; Grenoble, 20 et 11 ; Lille, 19 et 10 ; Lyon, 17 et 11 ; Marseille, 25 et 16 ; Nancy, 18 et 12 ; Nantes, 20 et 15 ; Nice, 27 et 17 ; Paris-Le Bourget, 20 et 12 ; Pau, 20 et 11 ; Perpignan, 21 et 13 ; Rennes, 20 et 14 ; Strasbourg, 18 et 12 ; Tours, 21 et 13 ; Toulouse, 21 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 16 degrés ; Amsterdam, 18 et 13 ; Athènes, 32 et 23 ; Berlin, 24 et 13 ; Bonn, 19 et 10 ; Bruxelles, 18 et 11 ; Le Caire, 34 et 23 ; Iles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 19 et 12 ; Genève, 16 et 11 ; Jérusalem, 27 et 18 ; Lisbonne, 25 et 15 ; Londres, 18 et 11 ; Madrid, 28 et 11 ; Moscou, 22 et 16 ; Nairobi, 23 et 7 ; New York 27 et 21 ; Palma-de-Majorque, 32 et 14 ; Rome, 30 et 21 ; Stockholm, 21 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

VACANCES

Les pays les plus chers pour les Français

La dernière lettre mensuelle d'information du groupe bancaire CIC publie, comme chaque année, *un tableau qui, à l'intention* des touristes français souhaitant se rendre à l'étranger, rappelle les restrictions en matière de transfert de devises imposées par certains Etats et indique les variations en francs du coût de la vie dans plusieurs pays étrangers. Ces variations sont calculées en pourcentages en prenant en compte l'évolution des taux de change et des prix.

Les hausses mentionnées (en général de mars 1980 à mars 1981) sont à comparer avec la hausse des prix en France, où l'indice officiel a progressé de 12,5 % de mars à mars. Elles n'ont toutefois qu'une valeur indicative : d'une part, les évolutions annuelles prises en compte s'arrêtent au printemps, voire au début de l'année, en raison des délais d'établissement des renseignements statistiques. D'autre part, les indices reflètent l'évolution de l'ensemble des prix et pas seulement de ceux qui concernent les touristes.

Ce tableau montre que c'est au Japon et au Mexique que le coût de la vie a le plus augmenté (pour un Français) ; qu'il a, en revanche, diminué en Yougoslavie.

Pays	Contrôle des changes	Variation du coût de la vie en francs
Algérie	Entrée et sortie de dinars interdites	
R.F.A.	NON	+ 7,89
Autriche	15 000 schillings à la sortie	+ 10,24
Belgique	*NON*	+ *10,78*
Canada	NON	+ 40,19
Danemark	3 000 couronnes à la sortie	+ 12,19
Espagne	100 000 pesetas/entrée	+ 16,39
	20 000 pesetas/sortie	
	NON	+ 39,44
Etats-Unis	NON	+ 32,77
Grèce	1 500 drachmes	+ 13,26
Israël	500 shekel/sortie	
Italie	200 000 lires	
	coupures de 50 000 maxi	+ 15,80
Japon	3 000 000 de yens à la sortie	+ 47,86
Maroc	Entrée et sortie de dirhams interdites	
Mexique	*NON*	+ 46,49
Norvège	2 000 couronnes/sortie coupures de 100 maxi	
Pays-Bas	NON	+ 27,16
Portugal	5 000 escudos	+ 6,89
Suède	6 000 couronnes	+ 20,10
	coupures de 100 maxi	+ 25,13
Suisse	NON	+ 10,12
Tunisie	Entrée et sortie de dinars interdites	+ 20,35
Turquie	1 000 livres	+ 2,49
Yougoslavie	1 500 dinars coupures de 100 maxi	— 17,58
Irlande	100 livres à la sortie	+ 21,87
Finlande	5 000 marks à la sortie	+ 27,61

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 juillet :

DES DECRETS

● Relatifs aux attributions du ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes et fixant les attributions du ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

BREF

AUTOMOBILE

GARANTIE FORD. — Ford lance pour ses voitures livrées en France la « longue durée », garantie optionnelle, pièces et main-d'œuvre de deux ans ou 100 000 kilomètres (le premier échu). Elle prend effet après la garantie normale d'un an, et ceci pour une somme forfaitaire (allant de 850 F pour la Fiesta à 1 720 F pour la Granada). La « longue durée » couvre aussi bien les organes principaux et leurs composants que la majorité des pièces mécaniques et électriques du véhicule. Sont exclues les pièces d'usure : bougies, filtres, etc.

La seule obligation pour le client est de faire entretenir son véhicule dans le réseau Ford, selon la fréquence du constructeur, soit une révision de contrôle tous les 10 000 kilomètres et une révision majeure tous les 20 000 kilomètres.

EXPOSITIONS

LA DÉFENSE EN MAQUETTE. — Quatre maquettes, représentant le quartier de la Défense tel qu'il devrait se présenter au terme de son aménagement (si le nouveau gouvernement ne remet pas en question le choix qui a été fait pour la « Tête Défense »), sont exposées au Comptoir des entrepreneurs, en même temps que seize photographies de Francisco Hidalgo.

★ Comptoir des entrepreneurs, 3, rue de la Paix, jusqu'au 18 juillet ; tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 9 h. à 17 h.

LE PORTRAIT DU PRÉSIDENT

Le portrait officiel en couleurs (50 × 65 centimètres) de M. François Mitterrand, président de la République, est en vente à la Documentation française pour la somme de 12 francs.

* 31, quai Voltaire, Paris 7e, 165, rue Garibaldi, Lyon 3e, par correspondance : Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex.

FÊTE

AUX LOGES. — La fête des Loges aura lieu, du 4 juillet au 16 août, en forêt de Saint-Germain-en-Laye. Une halte-garderie a été mise en place et pourra être utilisée gratuitement.

TEMPS LIBRE

CHORALE A LA CHAISE-DIEU. — Musique-Université (Collegium musicum de Clermont-Ferrand) organise, du 20 août au 7 septembre, dans le cadre du Festival de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), un stage choral pour un concert du festival : le « Te Deum » de Berlioz, dirigé par Roberto Benzi, accompagné par l'Orchestre de Katowice. Prix du stage : 660 F.

Inscriptions et renseignements : Bernadette Brunel, 8, rue Victor-Basch, 63000 Clermont-Ferrand, ou téléphoner à l'école de musique de Thiers (73) 80-20-62.

LOISIRS A CRÉTEIL. — Sur la base de plein air et de loisirs de Créteil, dans le Val-de-Marne, sont proposées, durant l'été, cinq activités sportives : badminton, mini-tennis, cyclotourisme, volley-ball, canoë-kayak.

Préfecture de Créteil, 207-25-00, 386-11-94.

TOURISME

VACANCES EN AUVERGNE. — Les villes VAL en Auvergne, Limousin, Velay, Périgord, Languedoc ont encore des places disponibles en pension complète ou résidence. Tous les services nécessaires sont offerts aux familles. VAL accepte toutes les familles bénéficiant des bons vacances des caisses d'allocations familiales.

VAL, 31, rue Eugène-Gilbert, 63038 Clermont-Ferrand Cedex. Tél. : (73) 93-08-75.

EN TRAIN JUSQU'AU MUSÉE DE MARQUÈZE. — L'Ecomusée de Marquèze, création originale du parc naturel régional des Landes de Gascogne, est maintenant accessible grâce à une nouvelle liaison ferroviaire à partir de Labouheyre (Landes). Les convois circulent les dimanches et jours fériés jusqu'au 20 septembre. Correspondance assurée avec les trains venant ou allant à Bordeaux.

Cette nouvelle relation permet de parcourir la totalité de la ligne Labouheyre-Sabres (18 kilomètres)

VIVRE A PARIS

UNE « COUR LOUIS-ARMAND ». — A la demande de la S.N.C.F., la mairie de Paris vient de donner au parvis de la gare de Lyon le nom de « cour Louis-Armand ». Louis Armand, décédé le 31 août 1971, fut, de 1949 à 1955, directeur général et, de 1955 à 1958, président de la S.N.C.F.

PLACE PATTON ET PLACE AMIRAL-DE-GRASSE. — Deux places de la capitale porteront désormais le nom du général Patton et de l'amiral de Grasse. La place du Général-Patton est située avenue de la Grande-Armée, au débouché des rues Pergolèse, Duret et Le Sueur ; la place Amiral-de-Grasse, au carrefour de l'avenue d'Iéna et de la place des Etats-Unis.

PARIS EN VISITE

MARDI 7 JUILLET

« L'Opéra », 13 h. 15, statue de la Danse, Mme Brossais.
« Centenaire du Chat-Noir 1881 », 15 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bachelier.
« La colline Sainte-Geneviève », 15 h., devant l'église Saint-Séverin, Mme Colin.
« Le Marais », 15 h., devant l'église Saint-Gervais, Mme Garnier-Ahlberg.
« Hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).
« Le parc des Buttes-Chaumont », 15 h., métro Botzaris (Approche de l'art).
« Le Marais illuminé », 21 h. 30, métro Pont-Marie (Approche de l'art).
« Crypte archéologique de Notre-Dame », 15 h., parvis, côté préfecture (Arcus).
« Le Palais de justice », 15 h., métro Cité, Mme Thyss.
« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais, Mme Raguenaau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
« Salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h. 30, 29, rue de Rivoli, Mme Ferrand.
« Curiosités et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine, M. Jaslet.
« Hôtels, églises et ruelles du Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« Le Marais illuminé », 21 h. métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« Rénovation du Marais, hôtels », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV, M. Teurnier (Le Vieux Paris).

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Arthur A. Hartmann ont donné une réception, vendredi, à l'occasion de l'Independence Day.

— L'ambassadeur du Venezuela et Mme Fernando Paredes-Bello ont donné une réception à l'occasion de la fête nationale du Venezuela, vendredi 3 juillet.

Décès

— M. Marcel Raillard,
M. et Mme Yves Raillard,
Le colonel (E.R.) et Mme Louis Chanson,
Frère Alain Raillard, des Petits-Frères de Jésus,
Mlle Annik Raillard,
Petite sœur Colette Françoise de Jésus, des Petites-Sœurs de Jésus,
M. et Mme Gérard Mauduit,
Florence et Benjamin,
M. et Mme François Masson,
Frédéric, Bruno et Matthieu,
M. et Mme Jean-Paul Raillard et Nicolas,
M. et Mme Pascal Raillard,
Caroline et Emmanuelle,
M. Jérôme Raillard,
Mlle Cécile Raillard,
M. et Mme Hervé Chanson,
Sébastien et Emmanuel,
Le Père Denis Chanson,
M. et Mme Etienne Chanson et Ondine,
M. et Mme Benoit Chanson,
M. et Mme Jean-Yves Latournerie et Marianne,
font part du décès de

Mme Marcel RAILLARD,
née Alice Semelaigne

leur épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère,
que Dieu a rappelée à Lui, le 3 juillet 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 6 juillet 1981, à 8 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin (Paris-7e).
47, rue de l'Université,
75007 Paris.

— Mme Pierre Rolland, née Elisabeth d'Endecourt,
Mme Ghislaine Rolland,
Mlle Anne-Elisabeth Rolland,
Frédéric et Nicolas Rolland,
M. et Mme Henri Rolland,
Mlle Sun-Lay Ly,
font part du rappel à Dieu de

M. Pierre ROLLAND,

leur époux, père, grand-père, fils et tuteur,
décédé le 2 juillet 1981, à Paris, à l'âge de soixante et un ans, après une longue maladie.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 8 juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Martin de Bièvres, sa paroisse.
L'inhumation, dans le caveau familial, aura lieu dans la plus stricte intimité.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, rue du Petit-Bièvres,
91570 Bièvres.

Remerciements

— Mme Robert Roux,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
prient tous ceux qui leur ont témoigné leur sympathie, lors du décès de

M. Robert ROUX,

de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Anniversaires

— Il y a vingt-cinq ans, le 4 juillet 1956, décédait

Armand LABIN,
dit Jacques BELLON.

Nous évoquons ici son souvenir pour ceux qui l'ont connu et aimé.

— Tous ceux qui l'ont aimé pensent plus que jamais à lui aujourd'hui, à sa trace lumineuse vivante parmi eux.

André PHILIP.

5 juillet 1970.

— A ceux qui l'ont connu et aimé, le souvenir de

André VIGNEAU,

est rappelé à l'occasion du treizième anniversaire de sa mort.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	698 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

économie

AFFAIRES

DÉMIS DE SES FONCTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Pierre Brulé est remplacé par M. Maxime Bonnet comme P.-D.G. de C.I.I.-Honeywell-Bull

Le conseil d'administration de C.I.I.-Honeywell-Bull, réuni vendredi 3 juillet en fin d'après-midi, a démis de ses fonctions le P.-D.G. de l'entreprise, M. J.-P. Brulé. Cette décision a été obtenue par une majorité de six voix (les deux administrateurs de Saint-Gobain et les quatre d'Honeywell) sur onze. Les deux représentants de l'État se sont abstenus.

M. Maxime Bonnet, âgé de cinquante-huit ans, actuel directeur général, a été nommé P.-D.G. en remplacement de M. Brulé. M. Bonnet est entré chez Bull en 1954 et a fait toute sa carrière dans le réseau commercial du groupe.

Ceux qui approuvaient son action, comme ceux qui la contestaient ressentent, ce samedi matin, un vide, tant M. Brulé faisait, depuis plus de vingt ans, partie intégrante du paysage de l'industrie informatique. Il y a un an encore, il aurait pu partir, paré de l'auréole du succès, laissant une entreprise qui offrait les apparences de la bonne santé. Le voici révoqué. Non par un gouvernement socialiste, mais par ses actionnaires privés, français et américains, qui entendent sanctionner sa gestion. Outrage suprême pour cet homme qui a toujours professé, jusqu'à un passé récent, les vertus du management à l'américaine et de l'économie libérale.

C'est chez I.B.M. que ce polytechnicien, âgé de cinquante-deux ans, a fait ses classes. D'abord comme directeur de la division militaire d'I.B.M.-France. Puis comme patron du Defense Systeme Europe de I.B.M. World Trade. Apparemment, l'homme est bien parti pour faire une brillante carrière au sein de la multinationale. Silhouette austère du cadre responsable, sobriété dans l'élégance, regard froid derrière les lunettes d'écaille, des hobbies de bon ton : tennis et scrabble (dont il est devenu un champion).

Se juge-t-il à l'étroit dans le carcan de ce vaste groupe ? Se sent-il barré par cet autre Français, Jacques Maisonrouge, qui gravit allégrement les échelons ? Toujours est-il qu'en 1967, après douze ans d'I.B.M., il « passe à l'ennemi » et entre comme directeur général adjoint de Bull General Electric. Trois ans plus tard, il en devient le directeur général. A ce titre, il va devoir se battre sur deux fronts : contre I.B.M. et contre la jeune C.I.I. A l'époque, M. Brulé ne croit pas en une informatique française soutenue par l'Etat. Pour lui, la seule voie réaliste est celle de l'association avec un groupe américain. Il théorise ses idées en annonçant sa fameuse « loi d'airain » de l'informatique : « pour survivre face à I.B.M., il faut une taille critique minimum et avoir un accès au marché américain ».

En 1973, il repart en guerre contre la société française et son association avec Philips et Siemens au nom d'Unidata. Il ne croit pas à cette formule. Au nom du réalisme économique mais aussi pour des raisons plus terre à terre. Coincée entre I.B.M. et Unidata, Honeywell-Bull qui a succédé à Bull G.E. lorsque Honeywell a racheté en 1970 les activités informatiques de General Electric et dont il a été nommé P.-D. G. en 1972, se retrouve en effet dans une position inconfortable. Ses parts de marché s'effritent. A l'intérieur du groupe Honeywell, le poids de la filiale française risque d'être affaibli. Aussi M. Brulé va-t-il répétant qu'un « regroupement européen passe par Honeywell-Bull ».

Le changement politique de mai 1974 lui permettra de faire passer ses idées dans les faits : dynamiter Unidata et constituer une seule société française avec C.I.I. et Honeywell-Bull associée à Honeywell. Il noue alliance avec la C.G.E., convainc M. d'Ornano, ministre de l'industrie, et son directeur de cabinet, M. Jacques Darmon, trouve une oreille favorable à l'Elysée. Mai 1975 voit son triomphe. Honeywell-Bull absorbe C.I.I. et donne naissance à C.I.I.-Honeywell-Bull dont Honeywell détient 47 % du capital. L'Etat apporte massivement son soutien avec des subventions et des commandes garanties des administrations. Tout naturellement J.-P. Brulé est le P.-D. G. de la nouvelle société.

La stratégie de Saint-Gobain

Pendant six ans, il va régner sur une informatique française... dont une bonne part des produit est « made in U.S.A. ». Six années marquées par bien des péripéties. Ponctués de succès : la fusion réussie sans licenciement, le développement du réseau commercial, la mise au point de certains produits. Mais aussi d'échecs : grands ordinateurs, faible percée sur le marché américain, dépendance toujours forte vis-à-vis d'Honeywell, etc. Au fil des ans, le P.-D. G. de C.I.I.-H.B. va supporter de moins en moins la tutelle de ses actionnaires privés. Il voit alors dans un concubinage de plus en plus prononcé avec l'Etat le moyen de mener la stratégie de la compagnie comme il l'entend, persuadé d'avoir raison et que sa vérité correspond à la réalité. Nul doute que M. Brulé ait sincèrement souhaité s'affranchir du poids de son actionnaire américain. Mais n'avait-il pas fixé lui-même les limites de son indépendance lorsqu'il participa à la rédaction des accords de 1975 ?

N'ayant plus, à partir de 1980, de subventions de l'Etat, face à des administrations saturées de ses matériels, confrontée à un marché classique de l'informatique plus difficile, limitée commercialement par les accords avec Honeywell, C.I.I.-H.B. devait trouver de nouveaux débouchés pour « faire du chiffre d'affaires ». Son P.-D. G. va alors s'engouffrer dans la mode du moment : la bureaucratique.

Las ! Saint-Gobain, qui vient de remplacer la C.G.E. comme actionnaire français de l'entreprise, a une autre stratégie. Elle ne voit pas ce que C.I.I.-H.B. va faire dans un marché aussi différent de l'informatique complexe et déjà fort encombré. D'autant qu'elle vient de prendre 30 % d'Olivetti, un des leaders mondiaux du secteur. Les choses auraient pu s'arranger et une coopération entre les deux firmes s'établir. Mais le caractère entier de M. Brulé l'amène à se braquer quelque peu et le courant ne passe pas avec M. de Benedetti, patron d'Olivetti.

La position du P.-D. G. de C.I.I.-H.B. va être singulièrement affaiblie par la situation de son entreprise et, notamment, par les graves problèmes de production de son usine d'Angers. Car, s'il est un excellent commerçant, s'il « sent » mieux que d'autres certains « coups », M. Brulé est moins familiarisé avec les problèmes strictement industriels. Saint-Gobain observe. Puis exige une remise en ordre des usines. La situation financière se détériorant, le groupe de M. Fauroux accentue sa pression. Du coup, M. Brulé n'est plus en position de se battre victorieusement sur les questions stratégiques.

Il y a plusieurs mois que la religion de M. Fauroux et de son groupe était faite. Pour redresser la situation et mettre sur pied la coopération avec Olivetti, il faut se séparer de M. Brulé. Argument supplémentaire : l'attitude d'Honeywell qui voit sans plaisir les répercussions sur son bilan de la situation financière de C.I.I.-H.B. Or, et c'est là l'un des points essentiels du dossier, on ne peut pas, aujourd'hui, se passer d'Honeywell. C'est l'héritage des accords de 1975. La firme américaine n'ayant plus confiance en M. Brulé et C.I.I.-H.B. ne pouvant se passer d'Honeywell sans risquer de périr asphyxiée, la cause était entendue.

Sans doute M. Brulé espérait-il l'emporter quand même grâce à ses relations avec M. Giscard d'Estaing. La victoire de M. Mitterrand ne va pas pour autant le prendre de court. Bien vite il mobilise les syndicats de l'entreprise — qu'il a pourtant longtemps délaissés — contre Saint-Gobain qui envisagerait, selon lui, le « démantèlement » de la compagnie au profit d'Olivetti. Il brandit la menace d'un bradage. Sans comprendre peut-être que l'attitude restrictive de Saint-Gobain à l'égard de sa firme le vise, en fait directement. On ne soutient pas massivement une firme dont on ne veut plus du P.-D. G. Il se rallie enfin, au dernier C.C.E., à l'idée d'une nationalisation immédiate de la compagnie afin d'en « préserver le potentiel ».

Convaincu qu'il est de défendre « son » informatique française et qu'après avoir été, lorsque M. Giscard d'Estaing était au pouvoir, l'homme de l'accord avec Honeywell il pourrait être, M. Mitterrand étant à l'Elysée, celui de la nationalisation, il va commettre, ce faisant, une erreur d'analyse, et mal apprécier les rapports de forces. Sans doute parce que cet autocrate qui ne manque pas de talent, ce battant, manque parfois singulièrement de psychologie.

Largement informés du dossier, les nouveaux gouvernants ont décidé d'être neutres. « C'est une affaire qui regarde la gestion de l'entreprise et relève donc de la responsabilité des actionnaires », ont-ils dit en substance à Saint-Gobain. « Mais que notre neutralité ne soit pas pour autant interprétée comme un aval à votre stratégie. »

La démarche est habile à plus d'un titre. Vis-à-vis du monde industriel français et étranger, le gouvernement montre ainsi qu'il n'entend pas se mêler de tout. Il laisse endosser, par d'autres, la responsabilité du départ de M. Brulé dont le sort aurait posé, en toute hypothèse, un délicat problème. Enfin, il se garde les mains libres et prend le temps de la réflexion pour définir une stratégie industrielle dans un secteur où l'Etat sera directement partie prenante, Saint-Gobain et C.I.I.-Honeywell-Bull figurant sur la liste des nationalisations.

Avec le départ de M. Brulé, l'industrie informatique tourne une nouvelle page de son histoire mouvementée. Il appartient maintenant à Saint-Gobain de prouver la pertinence de sa stratégie européenne, à Olivetti de montrer qu'il entend jouer à fond la carte de la coopération franco-italienne. A la nouvelle direction de C.I.I.-H.-B. de préserver les acquis positifs de l'action de M. Brulé, d'améliorer l'image de la compagnie à l'extérieur, de rassurer le personnel. A Honeywell de comprendre que les accords de 1975 doivent être revus et corrigés. A l'Etat, enfin, de bâtir une véritable politique de développement de la filière électronique qui passe sans doute par des coopérations européennes.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Devenue le troisième exportateur mondial de médicaments

L'industrie pharmaceutique française aborde l'avenir immédiat avec confiance

L'industrie pharmaceutique française est devenue en 1980 le troisième exportateur mondial de médicaments (plus de 16 % des échanges) derrière l'Allemagne fédérale, numéro un, et la Suisse, gagnant ainsi, au détriment de la Grande-Bretagne, une place sur la position qu'elle occupait depuis plus de dix ans. Cette prouesse n'a pu être réalisée qu'au prix d'un effort considérable, qui s'est traduit par une augmentation de 30 % des ventes à l'étranger et de 47 % de l'excédent commercial dont le montant est passé de 1,7 à 2,5 milliards de francs, faisant ainsi ressortir un taux de couverture de 556 %.

Le président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, M. Pierre Joly, a annoncé ces résultats vendredi 3 juillet, à l'issue d'une journée d'information, qui l'avait conduit dans la journée à rendre visite au secrétaire général de la présidence de la République, à M. Jobert, ministre du commerce extérieur, et à M. Ralite, ministre de la santé. Il leur avait réservé la primeur de cette nouvelle. L'atout était de poids pour un homme comme M. Joly, soucieux, au-delà de toute considération politique, de renseigner le gouvernement sur les réalités de l'industrie pharmaceutique mais surtout de prendre la température dans les ministères, « face au nouveau schéma politique » créé par l'arrivée de la gauche au pouvoir. Son intention était de rassurer ses troupes, notamment les P.M.I., farouchement opposées aux nationalisations, et les filiales des groupes étrangers implantés en France.

M. Joly n'est pas apparu en président effondré. « La confrontation a été positive », nous a-t-il déclaré. « Je n'ai pas rencontré des doctrinaires politiques, mais des hommes de bonne volonté, extraordinairement attentifs à nos problèmes. Je leur ai fait valoir que l'industrie pharmaceutique remplissait bien sa mission mais au prix d'un véritable tour de force et que si ses structures étaient cohérentes et complètes, elles étaient aussi fragiles. Je crois sincèrement que nos interlocuteurs ont compris le message. Pour M. Jobert, en tout cas, nous sommes les bons élèves de la classe. »

Dire que M. Joly était rassuré serait mentir. Le problème des nationalisations n'a pas été abordé. Tout juste évoqué. Ce n'était pas l'objet de sa visite. « Mon souci aujourd'hui est la vie des entreprises. Il y a des problèmes pendants », a-t-il ajouté. A cet égard, M. Joly pense que le principe d'une hausse conjoncturelle des prix des médicaments remboursables par la Sécurité sociale a été retenu et que la date du 15 juillet pourrait être respectée pour son application. Il ne devait pas tarder à être fixé.

ANDRÉ DESSOT.

LA CRISE DE BOUSSAC-SAINT-FRÈRES

M. Jean-Pierre Willot abandonne la présidence du Bon Marché

Vendredi 3 juillet, deux jours après le départ de son frère Antoine de la présidence de Boussac-Saint Frères, actuellement en règlement judiciaire, M. Jean-Pierre Willot a quitté la tête du Bon Marché, filiale du groupe Agache-Willot.

M. Jean-Pierre Willot est considéré comme le financier du groupe et le véritable patron d'Agache-Willot. Il est considéré comme l'artisan de tous les « gros coups » qui ont fait les beaux jours du groupe. Selon son propre aveu, son principal hobby consiste à monter des affaires, or « pour faire marcher une affaire, il n'y a pas besoin de grands mots. Il faut toujours partir de la comptabilité du marchand de frites », déclarait-il il y a quelques années.

M. Jean-Pierre Willot exerce encore de nombreuses fonctions dans le groupe : il est notamment P.-D.G. de la Belle Jardinière, administrateur de Conforama, de Korvettes aux Etats-Unis et de Christian Dior, président des Galeries Anspach à Bruxelles et vice-président de Le Peigne, également à Bruxelles.

M. Jean-Pierre Willot est remplacé à la présidence du Bon Marché par M. Jean Lemonnier, jusqu'à présent directeur général, qui est considéré comme le principal artisan de la « remise à flot » du magasin. Dans un communiqué publié le 3 juillet, M. Lemonnier a précisé que les résultats d'exploitation du Bon Marché des cinq dernières années sont en progression constante et que « le jugement rendu le 24 juin par le tribunal de commerce de Lille, ne vise que la société Boussac-Saint Frères, dont le siège est à Lille, et non la société Au Bon Marché ».

Le vendredi 3 juillet, à la suite d'un entretien avec l'ensemble des organisations syndicales de Boussac-Saint Frères, le ministre du travail, M. Auroux, a publié un communiqué dans lequel il a confirmé que « l'objectif du gouvernement est de permettre la poursuite dans les meilleures conditions, de l'activité du groupe » (nos dernières éditions datées du 4 juillet). En attendant les résultats de l'expertise industrielle sociale et financière qui devront être connus dans trois mois, des « dispositions seront prises pour que les approvisionnements reprennent immédiatement, de sorte qu'ait lieu un redémarrage rapide des usines actuellement en chômage technique et pour permettre au groupe de continuer à fonctionner en l'état en attendant la mise au point du plan de restructuration industriel et commercial ».

Les syndicats s'estiment satisfaits de cet entretien qui règle les problèmes du groupe B.S.F. dans le court terme puisqu'aucune fermeture d'usine ni aucun licenciement ne sera opéré pendant trois mois. Les problèmes de trésorerie seront en partie réglés en mettant l'ensemble du groupe Agache-Willot à contribution, mais le ministre du travail a assuré que « des dispositions seront prises pour que les difficultés de B.S.F. ne portent pas atteinte à la bonne marche des autres secteurs d'activité du groupe », reprenant en cela les déclarations de l'administrateur judiciaire, Mᵉ Chassagnon.

L'aide financière temporaire de l'Etat à B.S.F. a été confirmée. Enfin, un groupe de travail interministériel, formé des représentants de l'économe, de l'industrie, de la justice, du travail et de Matignon, fonctionnera pendant les trois mois à venir.

LES CRÉANCIERS CRÉENT A LILLE UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE

(De notre correspondant.)

Lille. — Les créanciers de Boussac Saint-Frères, réunis à Lille, le vendredi 3 juillet, à l'initiative de la chambre de commerce du patronat textile et de la section des P.M.I., ont décidé de créer une association pour défendre leurs intérêts. Quelque trois cent cinquante entreprises, sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services, pour la plupart installés dans le Nord-Pas-de-Calais sont concernés.

Une telle association a déjà été créée l'an dernier à la suite du dépôt de bilan de la Société Franco-Belge de matériel ferroviaire dans le Valenciennois. On a constaté vendredi que, sur les mille huit cents firmes (dont cent vingt-cinq P.M.I.) impliquées dans cette affaire, aucune n'avait déposé son bilan. Cette expérience peut susciter un certain optimisme chez les créanciers de Boussac-Saint Frères.

En tout cas, le représentant des syndics a fortement insisté pour que les fournisseurs reprennent leurs livraisons sans demander d'avance. En effet, un certain nombre d'usines ont déjà été contraintes de cesser leur fabrication par manque de matières premières. — G. S.

Le groupe Fiat a enregistré des résultats positifs en 1980

Turin (A.F.P.). — Le groupe FIAT affronte l'année 1981 dans une conjoncture plus favorable que celle qui a prévalu au cours des dernières années, a indiqué, le jeudi 2 juillet, à Turin, M. Giovanni Agnelli devant l'assemblée annuelle des actionnaires. Le bilan de 1980 témoigne d'un assainissement financier et de l'amélioration des résultats économiques dans plusieurs secteurs. En 1980 le groupe a dégagé un bénéfice net de près de 51 milliards de lires, soit 255 millions de francs français, largement supérieur à celui de 1979 (39 milliards de lires), et les résultats du premier trimestre de 1981 apparaissent très positifs. Les investissements devraient reprendre en 1981 après une période de stabilité en 1979 et en 1980.

L'endettement, qui a augmenté, représentait 704 milliards de lires en 1980. M. Agnelli s'attend à une « nette amélioration » en 1981 et considère que la situation financière reste saine, les réserves (3 146 milliards de lires, soit 15 milliards de francs) s'élèvent à près de dix fois le capital social.

FIAT emploie 15 000 personnes de moins qu'en 1979, soit 342 600 personnes, dont 164 000 dans le secteur automobile, qui est l'un de ceux qui rencontrent le plus de difficultés. FIAT a produit 1 478 000 véhicules en 1980 (dont 1 275 000 en Italie), soit 2,50 % de moins qu'en 1979. De même le secteur acier représenté par la firme Teksid est un secteur déficitaire (pertes de 43 milliards de lires en 1980). Le secteur des véhicules industriels (bénéfices de 14 milliards de lires en 1980) et celui des excavateurs et matériel de travaux publics enregistrent, en revanche, des résultats positifs.

LA FIN DU QUARANTE-DEUXIÈME CONGRÈS DES H.L.M.

« Le logement social est redevenu l'une des priorités nationales » déclare M. Quilliot

De notre envoyé spécial

Lyon. — Le quarante-deuxième congrès du Mouvement H.L.M. a pris fin, vendredi après-midi 3 juillet, sur le discours de clôture de M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Pour la première fois de leur histoire, les maîtres d'ouvrage ont entendu, dans la bouche de leur ministre de tutelle, un langage de praticien, le langage d'un des leurs. M. Quilliot n'était-il pas, jusqu'à présent, le président de la Fédération des offices d'H.L.M. ? Après avoir tracé un tableau large et précis de la politique du logement qu'il entend mener, il a reconnu comme légitime l'ambition des H.L.M. d'être les « acteurs privilégiés d'une politique de l'habitat ». A condition, toutefois, que les organismes se montrent « exemplaires » : « ceux qui succomberaient à l'affairisme n'auraient pas, à nos yeux, leur place dans un mouvement actif et désintéressé ». Et M. Quilliot a conclu : « Le logement social n'est pas la préoccupation exclusive du gouvernement ; assurément, il est redevenu l'une des priorités nationales. »

Dans un premier temps, le ministre a donné son sentiment sur la réforme du financement du logement en place depuis quatre ans. « La loi du 3 janvier 1977 n'a pas tenu ce que ses auteurs en escomptaient, parce que les fondations n'ont pas été solides. L'abandon progressif des aides à la pierre et le retour accéléré aux mécanismes du marché débouchent sur une impasse (...). » « Conçue dans une économie en expansion, cette réforme fut appliquée dans un contexte de crise, de chômage, d'inflation et de déclin de la démographie. L'erreur fut sans doute de ne pas prendre en compte ces facteurs imprévus et d'avoir refusé, en temps utile, les infléchissements nécessaires. »

Après avoir rappelé ses recommandations en matière de hausse des loyers, il a souligné que le comportement des organismes d'H.L.M. aurait « valeur d'exemple ». M. Quilliot a insisté sur le fait qu'au cas où son appel ne serait pas entendu — notamment dans les cas de congés abusifs suivis de hausses anormales — il n'hésiterait pas à saisir le Parlement d'un projet de loi visant à interdire certaines pratiques exorbitantes et à limiter autoritairement les loyers.

En matière de constructions neuves, le collectif budgétaire devrait permettre (en comprenant le déblocage des crédits du fonds d'action conjoncturelle) la mise en chantier, au second semestre 1981, de 125 000 logements, dont 90 000 logements en accession à la propriété et 35 000 logements actifs aidés. Le ministre a expliqué ce choix, qui privilégie l'accession à la propriété : « Dans l'immédiat, le nombre des demandes de permis de construire en instance dans le secteur locatif ne justifiait pas un effort supplémentaire qui n'aurait pu se traduire rapidement sur l'activité économique ».

« Certains s'étonneront toutefois qu'après avoir publiquement déclaré que les conditions actuelles rendent difficile, voire impossible, l'accession à la propriété de familles dont les ressources sont inférieures à 7 000 F par mois, j'aie maintenu la priorité définie par mon prédécesseur en faveur de ces familles pour l'octroi des aides de l'Etat. Si j'ai demandé aux directeurs départementaux de l'équipement, en liaison avec les établissements prêteurs, d'informer les candidats de l'importance de l'effort financier auquel l'accession à la propriété les engage, je les ai également autorisés, si les enveloppes qui leur sont attribuées le permettent, à satisfaire des demandes dépassant les plafonds fixés pour déterminer les conditions de priorité actuelles. »

Les effets pervers du marché

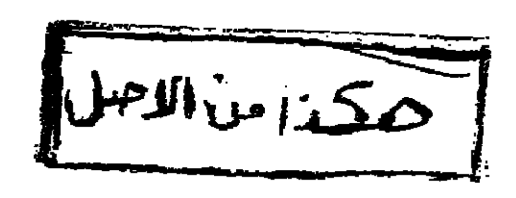
Dès 1982 sera rétabli ce que le ministre a appelé l'« honnêteté budgétaire » : « Le gouvernement précédent affichait des prêts locatifs moyens budgétaires inférieurs de plus de 20 % à la réalité, et réduisant d'autant le programme réalisable, déjà insuffisant. Je souhaite que, dès 1982, l'enveloppe financière et l'enveloppe-programme de logement se confondent à nouveau. »

Le ministre souhaite également assouplir les règles d'octroi des permis de construire : « Il nous faut passer de la formule implicitement admise, « tout ce qui n'est pas autorisé est interdit », à cette autre formule infiniment plus libérale : « tout ce qui est interdit est autorisé » ; les libéraux, c'est nous. »

Confirmant son intention de préparer un projet de loi sur les locataires, ainsi qu'une profonde réforme foncière, le ministre a poursuivi : « Pour l'avenir, il est trop évident que l'habitat et le cadre de vie doivent être soustraits aux règles traditionnelles du marché qui gouvernent notre économie et dont le gouvernement ne met pas en cause des produits de consommation comme les autres. On connaît les effets pervers d'un recours systématique au marché dans les grandes villes : 60 % des logements neufs construits à Paris au cours du VIᵉ Plan ne comportaient qu'une ou deux pièces, quand les studios constituaient alors le meilleur placement. A ce compte, le jeu de l'offre et de la demande produit des villes sans enfants, il ajoute l'écrémage démographique à la ségrégation sociale (...) Le marché s'abstient de produire ce qui n'est pas lucratif : espaces, équipements, logements sociaux ; il ne produit pas de villes équilibrées également accessibles à tous. »

Enfin, M. Quilliot a évoqué la nécessité de « réintroduire l'esprit de solidarité nationale dans le domaine de l'habitat. » La diminution de certains avantages fiscaux doit être complétée par l'incitation à l'épargne : « Encourager l'épargne est donc un objectif au moins aussi important pour le logement que la mise en place d'aides budgétaires. Si, pour mieux assurer la nécessaire solidarité, des avantages sont supprimés ou revus, il faudra le faire avec le souci d'encourager l'épargne, autant que de procurer des recettes au budget. »

JOSÉE DOYÈRE.



SOCIAL

Les négociations sur la durée du travail

(Suite de la première page.)

Il est vraisemblable que la C.F.D.T. sera le négociateur le plus coriace, s'attachant à faire figurer les « *trente-cinq heures dans cinq ans* » dans un éventuel accord. Pour avoir été à deux doigts de signer, il y a un an, la centrale de M. Maire sera, cette fois, portée à des exigences accrues, et, en tout cas, pour faire valoir les concessions obtenues du C.N.P.F., les « cédétistes » sont portés à mettre en relief la résistance patronale.

En fait il semble bien que celle-ci sera irréductible en ce qui concerne le pouvoir dans l'entreprise. Les patrons entendent n'en rien céder en ce qui concerne la fixation de la répartition du travail tout au long de l'année, de la semaine et de la journée. Les syndicats veulent que rien ne soit décidé sans leur accord ou du moins leur contrôle. La C.F.D.T. y est particulièrement attachée, car elle y voit une première esquisse autogestionnaire.

Ce fut, en juillet 1980, la pierre d'achoppement. Le compromis sera difficile, car, en cédant, le C.N.P.F. affaiblirait singulièrement le barrage qu'il compte opposer aux nouveaux droits syndicaux prévus dans le programme socialiste.

Il est vrai que M. Mitterrand, sans rien renier de ses promesses, s'emploie à montrer qu'à vouloir aller trop vite, on compromettrait leur réalisation.

Répondant à M. André Bergeron, à propos de la réduction de la durée du travail, le président de la République n'a-t-il pas pris soin de souligner les « *difficultés de coordinations des politiques économiques* » des pays industrialisés ?

Les propositions du C.N.P.F.

I. — NIVEAU NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

1) *Mesures de réduction.* — Allongement des congés et non-récupération des jours fériés ; réduction de la durée légale ; réduction du nombre légal possible des heures supplémentaires ; abaissement du plafond hebdomadaire et du plafond moyen hebdomadaire.

2) *Mesures d'assouplissement.* — Création d'un contingent annuel d'heures supplémentaires à la libre disposition des entreprises (avec possibilité de recourir à des heures supplémentaires exceptionnelles autorisées) ; durée collective annuelle et possibilité de moduler la durée légale hebdomadaire au cours de l'année.

II. — NIVEAU DES BRANCHES.

1) *Mesures de réduction.* — Modalités d'application de l'allongement des congés ; réduction progressive et adaptée de la durée effective du travail ; compensations pécuniaires ; modalités d'application du contingent d'heures supplémentaires et du recours aux heures exceptionnelles ; application des mesures aux cadres forfaitaires ; détermination des travaux pénibles ; travail en continu (cinquième équipe) ; réduction des équivalences ;

2) *Mesures d'assouplissement* destinées à assurer la productivité et la compétitivité des entreprises : recours à des horaires spéciaux réduits de fin de semaine ; possibilité de donner par roulement le deuxième jour de repos hebdomadaire ; suppression de l'interdiction du travail en équipes chevauchantes ; possibilité de déplacer dans la limite de deux heures le point de départ de la période de sept heures pendant laquelle le travail de nuit des femmes est interdit ; assouplissements permettant le fonctionnement continu de certains équipement ; possibilité de conclure, sous certaines conditions, des accords dérogeant au droit commun applicable en matière de durée du travail (par élargissement des possibilités déjà données par l'article L 133-5 du code du travail).

III. — DEMARCHES COMMUNES AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS.

Mise en harmonie des dispositions législatives et réglementaires avec les nouvelles dispositions contractuelles ; compensation de l'aggravation des coûts résultant de ces nouvelles dispositions (après recherche en commun des mesures pouvant être envisagées) ; amélioration des instruments statistiques.

IV. — CONTROLE ET BILAN.

Contrôle de la durée du travail et de celle de l'utilisation des équipements, de l'incidence sur l'emploi et de l'incidence sur les coûts ; dans un délai à fixer, bilan établi paritairement pour déterminer les résultats des accords et les nouvelles mesures qui pourraient en conséquence être éventuellement adoptées.

Cette réalité ne pourra être ignorée autour du tapis vert, lundi 6 juin, quand reprendront les négociations au siège du C.N.P.F.

J. R.

De 1979 à 1980
DEUX FOIS MOINS DE JOURNÉES DE TRAVAIL PERDUES POUR FAIT DE GRÈVE

*Le nombre de journées de travail perdues par suite de conflits localisés (dans l'ensemble des activités économiques, à l'exception de l'agriculture et des administrations publiques) a très nettement régressé de 1979 à 1980, passant de 3 172 302 à 1 511 346, soit — 52,4 %. Le taux de participation à la grève dans les 3 460 établissements touchés en 1980 (contre 4 271 en 1979) a été de 29,5 % contre 38,9 % l'année précédente. De 1979 à 1980, les effectifs salariés ayant cessé le travail ont diminué de 49,8 %. Le ministère du travail, qui a publié ces statistiques, vendredi 26 juin, attribue deux causes principales à ce phénomène : la forte aggravation du chômage et la rupture de l'unité d'action entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

Même constatation sur le plan national : les conflits généralisés ont provoqué, en 1980, la perte de 162 940 journées de travail contre 464 287 en 1979, soit — 64,9 %. Cependant, quatre secteurs ont été plus touchés par la grève en 1980 qu'en 1979 : l'industrie du caoutchouc, la fabrication des fibres artificielles et synthétiques, la transformation des matières plastiques, le bâtiment et les travaux publics, tandis que l'on enregistrait des perturbations importantes dans la sidérurgie, les industries textiles et chimiques et les constructions mécaniques et navales.

GRÈVE A L'USINE MONTEFIBRE DE SAINT-NABORD

Environ 90 % des six cents ouvriers de l'usine Montefibre de Saint-Nabord (Vosges) sont en grève depuis le 26 juin. Ils réclament un relèvement de tous les salaires de 500 F, la définition d'une nouvelle grille, le maintien du pouvoir d'achat et le versement d'un treizième mois uniforme et égal au salaire moyen de l'entreprise.

Le 2 juillet au soir, devant l'intransigeance des dirigeants italiens, les militants C.G.T. et C.F.D.T. ont retenu jusqu'à minuit le directeur et l'inspecteur du travail.

● *M. Mitterrand répond à M. Bergeron.* — Dans une lettre publiée vendredi 3 juillet, le président de la République répond à la déclaration de la commission consultative des syndicats de l'O.C.D.E. que lui avait transmise Force ouvrière. Leurs préoccupatoins en matière d'emploi, écrit M. Mitterrand à M. Bergeron, rejoignent les siennes ; mais il souligne « *les difficultés de coordination des politiques économiques* ». M. Mitterrand, partisan d'« *une démarche pragmatique* », affirme son intention d'exposer à Ottawa les orientations présentées à Luxembourg.

● RECTIFICATIF. — Dans le discours de M. Waldheim à Genève (*le Monde* du 3 juillet), une coupe a rendu un passage incompréhensible. Le secrétaire général de l'O.U.A., parlant des pays en développement, déclarait : « *Au surplus, la seule menace de mesures protectionnistes affecte les activités tournées vers l'exportation qui sont souvent les plus dynamiques dans le secteur industriel* ».

SELON UN RAPPORT SÉNATORIAL

Le sous-emploi a coûté en 1980 104,2 milliards de francs

Le coût global du chômage a été, en 1980, de 104,2 milliards de francs, estime un « rapport d'information sur les aspects financiers et économiques du sous-emploi », présenté, vendredi 3 juillet, à la presse par M. André Fosset, sénateur (Union centriste) des Hauts-de-Seine, au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, de la Haute Assemblée.

La facture se décompose ainsi : 34 milliards de francs pour les indemnités de chômage (soit quatorze fois plus en francs courants et sept fois plus en francs constants qu'en 1973) ; 31 milliards de francs au titre des différentes formes d'intervention en faveur de l'emploi : dépenses de l'A.N.P.E. et du Fonds national pour l'emploi, formation professionnelle (13,9 milliards de francs à elle seule), aides régionales, exonération des cotisations patronales, créations directes d'emplois, etc. ; et 39,2 milliards de francs de pertes de recettes (8 milliards de francs d'impôts sur le revenu, 31,2 milliards de francs de « manque à gagner », en cotisations, pour la Sécurité sociale). On estime généralement que le sous-emploi coûtera globalement, en 1981, 20 % de plus.

Selon un calcul que nous avons fait à titre de simple comparaison, la somme de 104,2 milliards de francs correspond à un salaire mensuel de l'ordre de 4 800 francs brut versé, pendant un an, à 1 800 000 personnes (nombre des chômeurs)...

M. Fosset propose « *cinq voies de recherche pour limiter les déperditions financières du sous-emploi* » : « *adopter l'évolution de la population active aux nécessités de l'économie* », en offrant, notamment, « *de nouvelles perspectives à la formation professionnelle* » ; « *favoriser la poursuite de la tendance au ralentissement de la productivité globale des facteurs « travail » et « capital » : freiner le mouvement de substitution du capital au travail constaté depuis plusieurs années* » ; « *partager les emplois par aménagement de la durée du travail* » et « *utiliser les possibilités offertes, en période de crise, par l'existence d'une « économie duale* ».

Parmi les mesures qui retiennent le plus son attention, le sénateur des Hauts-de-Seine préconise un net allègement des charges sociales des P.M.E., qui permettrait, selon lui, de créer 300 000 à 400 000 postes.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Le général Jacques Mitterrand*, président-directeur général de la Société nationale industrielle aérospatiale, a été élu, vendredi 3 juillet, président du (GIFAS, groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) en remplacement de M. René Ravaud, président-directeur général de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), qui présidait le GIFAS depuis 1977 et qui a été élu président d'honneur.

Etranger

ETATS-UNIS

● *Le déficit commercial des Etats-Unis* a peu varié en mai, s'établissant à 3,44 milliards de dollars, contre 3,46 milliards en avril. Une forte chute des importations pétrolières ayant été compensée par une réduction des exportations. Pour les cinq premiers mois de 1981, le déficit commercial ressort à 15,9 milliards de dollars, soit 38 milliards de dollars en rythme annuel contre 36,2 milliards en 1980.

Les importations pétrolières ont diminué de 22,7 % en valeur, revenant à 5,9 milliards de dollars, et de 20,9 % en volume représentant 160,9 millions de barils, soit le niveau le plus faible depuis juin 1975. Les importations totales ont, elles, baissé de 4,2 %, s'inscrivant à 22,31 milliards de dollars, tandis que les exportations ont diminué de 4,8 %, représentant 18,87 milliards de dollars.

Cette diminution, qui s'est étendue à l'ensemble des secteurs, a été attribuée à la hausse du dollar, qui toutefois ne fera sentir pleinement ses effets que vers la fin de cette année ou le début de économique à l'étranger. — *(A.F.P.)*

R.F.A.

● *La balance commerciale ouest-allemande* a enregistré un excédent de 1,6 milliard de DM en mai, en baisse de moitié par rapport à avril. De son côté, le montant des échanges a baissé de 4,5 %, témoignant de la récession qui frappe la R.F.A. et ses partenaires. En un mois les exportations, qui ont totalisé 31 252 millions de DM, ont régressé de près de 7 %, et les importations, qui se sont élevées à 29 680 millions de DM, ont diminué de près de 2 %. Ce résultat s'est traduit par une aggravation du déficit de la balance des paiements courants, qui a représenté 1,4 milliard de DM en mai contre seulement 0,4 milliard en avril. Pour les cinq premiers mois de 1981, la R.F.A. a enregistré un déséquilibre de la balance courante de 10,5 milliards de DM contre 9,3 milliards de janvier à mai 1980. — *(A.F.P.)*

LA SEMAINE FINANCIÈRE

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation en millions de francs)

ACTIF		au 25 juin 1981
1) OR ET CREANCES SUR L'ETRANGER		359 721
dont : Or	225 896	
Disponibilités à vue à l'étranger	39 484	
Ecus	81 896	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	11 445	
2) CREANCES SUR LE TRESOR		13 756
dont : CONCOURS AU TRESOR PUBLIC	5 761	
3) CREANCES PROVENANT D'OPERATIONS DE REFINANCEMENT		123 616
dont : Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	64 876	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RESERVE A RECEVOIR DU FECOM		66 403
5) DIVERS		6 549
		569 446

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		149 382
2) COMPTES CREDITEURS EXTERIEURS		8 817
3) COMPTE COURANT DU TRESOR PUBLIC		454 C61
4) COMPTES CREDITEURS DES AGENTS ECONOMIQUES ET FINANC.		71 612
dont : Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	42 396	
5) ECUS A LIVRER AU FECOM		64 233
6) RESERVE DE REEVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		263 788
7) CAPITAL ET FONDS DE RESERVE		1 931
8) DIVERS		9 225
		569 446

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 26 6	COURS 3 7
Or fin (kilo en barre)	90200	88280
— (kilo en lingot)	91000	88390
Pièce française (20 fr.)	880	852
Pièce française (10 fr.)	485	498
Pièce suisse (20 fr.)	78	702 50
Union latine (20 fr.)	772	885
● Pièce tunis. (20 fr.)	688	68!
Souverain	875	830
● Souverain Elizabeth II	955	82 50
● Demi-souverain	421	43)
Pièce de 20 dollars	4250	4140
— 10 dollars	2000	2.65
— 5 dollars	945	950
— 50 pesos	4100	385! 50
● — 20 marks	825	765
— 10 florins	67!	689 50
● — 5 roubles	576	575

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F.)
4 1/2 % 1973	41 300	78 935 700
C.N.E. 3 %	8 880	25 338 385
Elf Aquitaine	31 900	19 989 250
Schlumberger	32 450	19 558 690
Télémécanique (1)	18 275	16 512 860
L'Air liquide (1)	35 075	14 746 615
Hitachi	676 000	12 277 750
Amax	33 850	12 024 728

(1) Quatre séances seulement.

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 29 JUIN AU 3 JUILLET

Nouveau recul

PRIVÉ, à partir du dernier jour du mois de juin, des achats réalisés pour le compte de gestionnaires de SICAV, et qui, seuls, lui permettaient de conserver la tête hors de l'eau depuis plusieurs séances, la Bourse de Paris s'est rapidement enfoncée, les actions françaises perdant, au total, près de 4 % cette semaine.

Bien orientée dès lundi, la cote accentuait son avance le lendemain, jusqu'à s'adjuger plus de 1 % de hausse dans un marché toujours aussi calme et marqué par un nouveau recul de l'or. Ces deux premières séances de la semaine coïncidaient avec la fin du délai laissé aux organismes de placement collectif pour procéder aux ajustements de fin de trimestre, qui nécessitaient des achats de valeurs françaises pour compenser la hausse des valeurs étrangères en portefeuille. Des éléments essentiellement techniques, donc, alors que les propos tenus durant le week-end par le ministre de l'économie et des finances, M. Jacques Delors, ne suscitaient pas de réaction particulière. Seule la promesse du ministre de consacrer toute son attention au problème des taux d'intérêt et au renchérissement du crédit laissait présager, pour les professionnels, un certain nombre de dispositions sur ce chapitre.

L'attente aura été de courte durée puisque un net assouplissement des conditions imposées aux banques en matière de taux de réserves obligatoires était annoncé mardi après-midi, suivi, dans la foulée, d'un abaissement du taux de base bancaire à 15,9 % contre 17 % précédemment, de quoi donner une bouffée d'oxygène au secteur du crédit et, par voie de conséquence, aux petites entreprises qui réclamaient une aide depuis plusieurs semaines.

Une fois de plus, le palais Brongniart aura manifesté le peu d'attention qu'il attache à ce genre de mesures, qu'il juge avant tout comme un palliatif dans un contexte économique profondément déprimé, et les valeurs mobilières à revenu variable réagissaient, mercredi, à leur façon en effectuant un petit plongeon chiffré à 1,4 % en termes d'indicateur instantané. Changement de cap brutal, en ce 1er juillet, qui s'expliquait, au dire des professionnels, par le retrait du marché de nombre d'investisseurs institutionnels, lesquels avaient largement contribué à le porter à bout de bras jusqu'à présent. Parmi ces « gendarmes », il en est un à qui les opérateurs ont souvent tendance à faire porter le képi, en l'occurrence la Caisse des dépôts, dont les interventions en Bourse ont été relativement limitées depuis l'élection de M. Mitterrand, selon ses propres dirigeants. A l'appui de cette affirmation, qui ne manquera pas d'étonner nombre d'habitués autour des groupes de cotation, le directeur général de cet organisme, M. Maurice Pérouse, fait valoir que les interventions de la Caisse ont représenté en moyenne, par semaine, 3,30 % des transactions totales depuis le 10 mai dernier, en excluant la SICAV Bourse investissement. Si l'on fait intervenir cette dernière dans le calcul, ce pourcentage se trouve, par contre, porté à 7 % pour certaines séances.

Voilà qui permet aisément de comprendre comment, privé d'une de ses béquilles, la cote ait à nouveau vacillé, jeudi et vendredi, perdant successivement près de 1 % et 0,6 % environ. Parallèlement, le secours attendu des dividendes perçus — et généralement réinvestis aussitôt en actions — ne s'est pas concrétisé jusqu'à présent. Cette manne, qui a représenté, à titre d'exemple, 2,21 milliards de francs en juin 1980 — et 4,10 milliards de francs en juillet, — fait cruellement défaut en Bourse, où la défiance manifeste des investisseurs a permis au marché de l'or de bénéficier d'un nouvel engouement, portant à un pourcentage record de 19 % jeudi, et de 16 % vendredi, l'écart de cours sur le métal fin entre Paris et les autres places internationales.

En cette fin de semaine, une grande prudence et une certaine résignation étaient encore de rigueur chez les agents de change, et l'on attend qu'un nouveau coin de voile soit levé, mercredi prochain, sur le sort réservé à la finance et à l'épargne, à l'occasion du discours de politique générale que doit prononcer, à l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. Pierre Mauroy.

SERGE MARTI.

Bourses étrangères

TOKYO
Au plus haut de toujours

Porté par une vague d'achats étrangers, le Kabuto-cho a poursuivi son avance à cadence rapide, sans s'arrêter une seule séance. Rien n'a pu contenir sa poussée, ni les inévitables ventes bénéficiaires ni la décision des autorités boursières qui, soucieuses de tempérer son ardeur, avaient décidé de relever les marges de couverture.

A chaque séance, les divers indices dépassaient leurs niveaux historiques pour finalement s'inscrire, le Nikkei Dow Jones à 7 927,59 (contre 7 768,62) et l'indice général à 588,13 (contre 580,13). Une activité plus importante, mais néanmoins modérée, a régné avec 2 337,5 millions de titres échangés, contre 1 640 millions.

	Cours 26 juin	Cours 3 juil.
Canon	1 470	1 510
Fuji Bank	401	410
Honda Motors	1 180	1 110
Matsushita	1 590	1 620
Mitsubishi Heavy	293	292
Sony Corp.	4 780	4 710
Toyota Motors	*1 410*	*1 490*

LONDRES
Irrégulier

Calme, irrégulier mais plutôt haussier : telles ont été les caractéristiques du marché cette semaine, dont la tenue a été en partie influencée par Wall Street.

Les industrielles ont été plutôt bien disposées, les pétroles se sont montrés résistants voire soutenus, et les banques et les assurances ont fait preuve de fermeté, Lloyds notamment, sur une rumeur d'O.P.A. étrangère.

Indices « F. T. » du 3 juillet : industrielles, 548 (contre 540,9) ; mines d'or, 290,8 (contre 287,2) ; Fonds d'Etat, 65,51 (contre 65,80).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
Bowater	263	273
Brit. Petroleum	316	310
Charter	233	231
Courtaulds	67	67
*De Beers	7,17	7,10
*Free State Geduld	30	33
Gt. Univ. Stores	425	443
Imp. Chemical	280	282
Shell	356	360
Vickers	165	163
War Loan	28 7/8	28 1/2

* En dollars.

FRANCFORT
Proche de son niveau record

Favorisés par la dépréciation du deutschemark vis-à-vis du dollar, les achats étrangers émanant surtout des pays de l'OPEP ont donné, cette semaine, un nouvel élan au marché, qui a pratiquement retrouvé ses niveaux records de mars 1979.

Indice de la Commerzbank du 3 juillet : 749 (contre 732,9).

	Cours 26 juin	Cours 3 juillet
A.E.G.	48,50	44,50
B.A.S.F.	137	137
Bayer	129	133,50
Commerzbank	141	141
Hoechst	126	127,60
Mannesmann	155,40	154,50
Siemens	248,70	258,30
Volkswagen	177	170

NEW-YORK
Clos vendredi

Tous les marchés commerciaux et financiers américains ont chômé vendredi à l'occasion de la fête de l'indépendance.

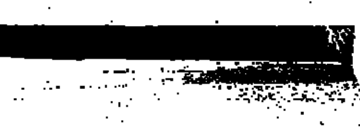
La revue hebdomadaire est parue dans nos éditions du 3 juillet datées du samedi 4.

	Cours 26 juin	Cours 2 juil.
Alcoa	30 1/4	28 5/8
A.T.T.	57 1/8	55
Boeing	31 1/8	29 7/8
Chase Man. Bank	55 1/2	53 3/4
Du Pont de Nemours	53	51 1/4
Eastman Kodak	76 5/8	72
Exxon	34 5/8	33 5/8
Ford	24 1/8	23 1/8
General Electric	63 7/8	60 1/2
General Foods	31 3/8	30 5/8
General Motors	54 1/2	52
Goodyear	19 3/4	18 7/8
I.B.M.	58 3/4	56 7/8
I.T.T.	31 3/4	30 3/8
Mobil Oil	59 7/8	29 1/2
Pfizer	48 7/8	46 7/8
Schlumberger	94 5/8	91 5/8
Texaco	35	34 1/2
U.A.L. Inc.	26 1/8	25 1/8
Union Carbide	60	57
U.S. Steel	29 7/8	28 5/8
Westinghouse	31 3/8	30
Xerox Corp.	53 3/8	51 1/2

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	29 juin	30 juin	1er juillet	2 juillet	3 juillet
Terme	162 512 153	185 059 916	132 606 005	116 934 254	100 402 275
Comptant.					
R. et obl.	246 546 289	427 052 079	180 166 294	238 444 745	256 556 762
Actions.	104 633 289	135 839 419	117 277 561	122 276 553	78 730 363
Total	513 691 731	747 951 414	430 049 860	477 655 552	435 689 400
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)					
Franç.	76,1	76,4	74,7	73,5	72,9
Etrang.	131,9	130,6	129,4	131,5	131,6
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)					
Tendance.	82,4	83,3	82,1	81,3	81,1
(base 100, 29 décembre 1961)					
Ind. gén.	81,2	81	80,2	78,8	78,1





CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Premier accueil favorable pour l'emprunt du Crédit national

Le Crédit national est le premier très grand emprunteur français à faire appel au marché des euro-crédits bancaires depuis les élections en obtenant des conditions décidément très bonnes. La conduite des opérations revient au Crédit lyonnais qui a regroupé sept puissantes euro-banques dont les noms pourraient figurer en bonne place dans un « who's who » des banques internationales. Le crédit se divise en deux. Une tranche de 200 millions de dollars américains comprend une clause de remboursement avec option entre plusieurs devises ; une autre tranche d'un montant équivalent est libellée en ECU. La première est d'une durée moyenne de sept ans, assortie de la commission (spread) très basse : (agio qui s'ajoute au taux du marché) 1/4 % pour les deux premières annres, 3/8 % pour les trois suivantes et 1/2 % pour les trois dernières années pour les titres qui portent une échéance de huit ans. Le hic se trouve dans l'emprunt libellé en ECU. Les conditions ne sont pas véritablement dures pour l'emprunteur, mais la réalité est tout de même moins favorable que les apparences. L'encours autorisé sera de 135 millions d'ECU à la fin de la 3e année ; à la fin de la 4e, ce chiffre aura dû être ramené à 70 millions pour être réduit progressivement à zéro, à la date de l'échéance finale. Cette ligne de crédit renouvelable peut être utilisée à titre de garantie pour des emprunts à court terme libellés en ECU.

Outre le Crédit lyonnais, la Caisse des dépôts et la B.N.P., le syndicat de placement comprend la Barclays Bank, la Lloyds Bank International, pour le secteur britannique ; les Américains y sont représentés par la Chase Manhattan Bank, la Chemical Bank et la Morgan Guaranty Trust et les omniprésents japonais par la Mitsubishi Bank (Europe). Les fonds non tirés devraient supporter une commission de 1/4 %. Des offres ont déjà été faites à un nombre relativement restreint de banques internationales. Après les premières soixante-douze heures de démarche, un banquier commentait : « Les réactions ont jusqu'à maintenant été très positives. » Tous les éléments semblent réunis pour un succès. Les euro-banquiers ne semblent pas se formaliser de la présence de quatre communistes dans le gouvernement français. Il faut ajouter que, au moment présent, très peu de titres portant la signature de débiteurs garantis par des états jouissant d'une grande réputation s'offrent sur le marché.

L'Etat suédois commence à être considéré comme une véritable éponge financière, ses appels au marché étant trop fréquents. La Grande-Bretagne, sous la férule de la Dame de fer, est en train de rembourser ses dettes antérieures tandis qu'une certaine incertitude pèse sur les emprunts néerlandais. Quant à l'Italie, dont l'appétit pour les crédits internationaux apparaît insatiable, elle porte encore la marque du désastreux emprunt levé après le tremblement de terre. Le Portugal et la Grèce ont voulu jouer au plus fin pour obtenir des prêteurs les meilleures conditions possibles, la conséquence étant que les dernières opérations lancées par ces deux derniers pays se sont révélées décevantes. L'Espagne s'est montrée moins donquichottesque. Par comparaison la République française fait très bonne figure, même si son « papier » est teinté de rose.

Les titres japonais

Un autre emprunt à taux flottant émis par un débiteur français, à savoir la Société générale, a apporté la preuve que la signature française reste recherchée. Il s'agit d'une émission de 75 millions de dollars sur dix ans comportant une commission (spread) extrêmement favorable de 1/8 % s'ajoutant au « taux interbancaire offert à Londres sur les emprunts en euro-dollars » (Libor). Ces conditions sont équivalentes de celles qui ont obtenu récemment, pour ses emprunts similaires, la Westminster Bank et la Banque du Japon.

Les effets négatifs de la remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis se sont fait ressentir sur l'ensemble des marchés obligataires, exception faite pour le secteur des émissions en euro-francs suisses, qui continuent à connaître une évolution indépendante. Le marché néerlandais a été en outre perturbé par la crise de liquidité que traverse une des grandes banques hypothécaires du pays, la Westland Utrecht Hypotheekbank. Au cours des derniers douze mois, cet établissement a été un des emprunteurs les plus actifs sur le marché international des capitaux ayant lancé depuis juillet 1980 trois importantes émissions. Les rumeurs selon lesquelles la Banque centrale des Pays-Bas aurait nommé un administrateur pour essayer de sortir la Westland Utrcht de ses difficultés ont été démenties. Mais le vendredi 3 juillet, on confirmait que la Banque centrale ainsi que quatre des plus grandes banques commerciales et une grande compagnie d'assurances allaient monter une opération d'aide en vue de stabiliser les cours sur le marché secondaire des titres émis par la banque hypothécaire en difficulté.

Dans le secteur des emprunts à taux fixe, on a noté seulement deux émissions faites par des débiteurs connus. Il s'agit de l'emprunt de 50 millions de dollars de la Toronto-Dominion Bank, au taux de 15 %, remboursable au bout de trois ans, et de l'emprunt de 20 millions de dollars de l'Australian Industrial Development Corp (AIDC) assorti d'un coupon de 14 7/8 %, remboursable en 1984. Ces opérations sont un peu tombées à plat, à cause de l'évolution des taux d'intérêt.

L'insatiable appétit des investisseurs pour les titres japonais a pu de nouveau se satisfaire grâce à de nouvelles émissions d'obligations convertibles favorisées par la hausse de l'indice Nikkei Dow-Jones de la bourse de Tokyo. Deux nouveaux émetteurs se sont présentés sur le marché. L'un est Murata Manufacturing, le plus grand fabricant de condensateurs en céramique du Japon, qui emprunte pour une durée de quinze ans 30 millions de dollars en offrant un coupon dont le taux, pense-t-on, s'établira entre 5 1/2 % et 5 3/4 %. Le second est Hazama Gumi, une des grandes entreprises de travaux publics, qui emprunte également 30 millions de dollars pour quinze ans, en offrant un coupon qui sera vraisemblablement de 6 %. L'emprunt d'une grande chaîne de supermarché japonaise, qui offre un coupon de 7 %, semble devoir aussi rencontrer un vif succès. Le manque d'intérêt manifesté pour les obligations convertibles américaines s'explique par la baisse des actions à Wall Street.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Fermeté du dollar, faiblesse de la livre et du franc belge nouveau recul de l'or

Le dollar s'est encore montré très ferme cette semaine, soutenu par des taux d'intérêt toujours élevés, tandis que la livre sterling faiblissait nettement, que le franc belge chutait derechef au sein du système monétaire européen, et que la tenue du franc français s'améliorait nettement. Quant à l'or, ses cours ont marqué un nouveau repli, au plus bas depuis dix-neuf mois.

L'évolution de la monnaie américaine a été similaire à celle de la semaine précédente : un recul initial, en liaison avec une amorce de détente du taux (voir en rubrique Marché monétaire), puis un raffermissement ultérieur lié à une remonté du taux en question.

A Francfort, le dollar a donc dépassé à nouveau 2,41 DM, et à Paris il s'est élevé à 5,74 F, au voisinage de son record historique (5,75 F), avant de fléchir un peu à la veille du week-end. Les monnaies européennes sont restées faibles, notamment le mark, affecté par la tension en Pologne et par le déficit de sa balance des paiements. Il est vrai que, selon M. Helmut Schlesinger, vice-président de la Bundesbank, cette balance pourrait bientôt enregistrer une amélioration « sensible », grâce à une contraction en volume des importations de la R.F.A. et à une forte augmentation de ses exportations, notamment sur la zone dollar. Selon certains experts, on pourrait assister, dans quelques mois, à un renversement brusque de la tendance boursière sur le mark, dont la remontée serait favorable à la réduction de l'inflation « importée ».

En attendant, un renversement s'est effectivement produit, mais sur la livre sterling, dont la baisse s'est poursuivie à vive allure, la monnaie britannique revenant à ses cours d'il y a trois ans, soit 1,88 dollars. A Paris, elle a fléchi au-dessous de 11 F. A l'origine de ce brusque fléchissement, on trouve, outre le niveau relativement bas (12 %) des taux d'intérêt britanniques, la baisse du prix du pétrole, qui affecte les intérêts de la Grande-Bretagne en mer du Nord. Au sein du système monétaire européen, le franc belge est tombé à son plancher (— 2,25 %), ce qui a, derechef, obligé la Banque de Belgique à intervenir et à relever ses taux : la décote du franc financier, réservé aux opérations non commerciales, et qui n'est pas soutenu par la Banque, atteignait 5 % à la veille du week-end.

Quant au franc français, il s'est assez bien comporté, notamment vis-à-vis du mark, dont le cours est revenu de 2,39 F à 2,3750 F, ce qui est fort honorable et a permis à la Banque de France de diminuer un peu ses taux (voir en rubrique marché monétaire).

C'est, paradoxalement, au moment où la tenue de notre monnaie s'améliore que les rumeurs de dévaluation recommencent à courir, surtout à l'étranger. Pourtant, font remarquer de nombreux experts, et, notamment, ceux du Groupe de réflexions économiques (GREF), le moment serait mal choisi pour dévaluer le franc par rapport au mark, pourtant sous-évalué de 6 % à 8 % en raison d'un différentiel d'inflation croissant entre France et R.F.A. Toute dévaluation du franc, ou toute réévaluation du mak, au choix, ferait monter d'autant le cours du dollar à Paris, alourdissant la facture du pétrole et des matières premières, et augmentant l'inflation importée. Il faudrait donc, avant toute « opération », que le dollar baisse... à moins qu'en haut lieu on estime que la relance de l'économie, compromise par la tension des taux en France, doive avoir la priorité sur le maintien, à tout prix, des parités monétaires. Quel dilemme.

Sur le marché de l'or, une forte baisse s'est produite cette semaine, après le recul de la semaine précédente. Le cours de l'once de 31,103 grammes, qui avait déjà perdu 20 dollars, en a perdu près de 30, revenant de 442 dollars à 414 dollars après être tombé en dessous de 410 dollars pour la première fois depuis novembre 1979.

Les causes ? Elles sont multiples : niveau élevé du taux d'intérêt, qui renchérit le financement des achats et décourage la spéculation, baisse du prix du pétrole, dont la hausse a été liée à celle du métal, ventes, enfin, de l'Irak et de l'Iran, selon certaines rumeurs.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
New-York.	1,8940 1,9500	— —	17,4367 17,5284	48,2392 49,3827	41,4336 41,8935	2,5278 2,5445	37,3134 37,5586	0,08316 0,08361
Paris.....	10,8620 11,1247	5,7350 5,7050	— —	276,65 281,72	237,62 239,00	14,4969 14,5165	213,99 214,27	4,7692 4,7700
Zurich....	3,9262 3,9487	2,0730 2,0250	36,1464 35,4962	— —	85,8918 84,8340	5,2401 5,1526	77,3507 76,0563	1,7239 1,6831
Francfort.	4,5711 4,6546	2,4135 2,3870	42,0836 41,8410	116,4254 117,87	— —	6,1008 6,0737	90,0539 89,6525	2,0070 1,9958
Bruxelles.	74,9266 76,6350	39,560 39,300	6,8979 6,8887	19,0834 19,4974	16,3911 16,4641	— —	14,7611 14,7605	3,2898 3,2859
Amsterdam	5,0759 5,1918	2,6808 2,6625	46,7306 46,6700	129,28 131,48	111,0420 111,5416	6,7745 6,7748	— —	2,2286 2,2261
Milan....	2277,53 2332,20	1202,50 1196,00	209,67 209,64	580,07 590,61	498,23 501,04	30,3968 30,4325	448,69 449,20	— —
Tokyo....	432,02 428,75	228,10 225,00	39,7733 39,4399	110,03 111,11	94,5100 94,2605	5,7659 5,7251	85,1119 84,5070	0.18968 0.18812

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 juillet, 2,5142 F contre 2,5355 F le vendredi 26 juin.

Les matières premières

Baisse des métaux précieux

Les métaux précieux continuent à être particulièrement affectés et l'activité sur les places commerciales laisse toujours à désirer.

METAUX. — *Les cours de l'argent sont revenus à Londres à leur niveau le plus bas depuis la mi-1978. La baisse persistante de l'or, la décision prise aux Etats-Unis de vendre 105,1 millions d'onces de métal-argent excédentaire provenant des stocks stratégiques répartis sur les trois prochains exercices budgétaires, sont à l'origine de l'accès de faiblesse du marché.*

Le platine continue également à être affecté, car les cours touchent leur niveau le plus bas depuis vingt et un mois. Ils sont désormais inférieurs de 15 % au prix des producteurs sud-africains.

Progression des cours du plomb et du zinc.

Avance des cours de l'étain à Londres. Le sixième accord international vient d'être ratifié. Il prévoit la constitution d'un stock régulateur de 50 000 tonnes et l'instauration d'un contrôle des exportations en cas de chute des cours.

TEXTILES. — *Les cours du coton ont fléchi à New-York. La récolte mondiale est évaluée par le Comité consultatif international du coton à 65,8 millions de balles, supérieure de 400 000 balles à la précédente estimation, mais inférieure de 200 000 balles au record de 1979-1980. La consommation mondiale devrait s'accroître de 700 000 balles pour atteindre 66,8 millions de balles. Il faut s'attendre pour 1981-1982 à une augmentation des surfaces plantées et des rendements.*

La production mondiale de jute sera en diminution de 10 % et celle du Bangladesh de 35 %.

DENREES. — *La reprise s'est confirmée sur les cours du cacao en corrélation avec l'entrée provisoire en application du troisième accord international à partir du 1er août. La Côte-d'Ivoire, premier exportateur mondial, refuse toujours d'y adhérer. Quant à la C.E.E., elle prendra sa décision plus tard. La surproduction actuelle (excédent de plus de 30 000 tonnes de fèves) et la chute sensible des cours vont contraindre plusieurs pays à revoir leurs objectifs d'expansion de la production.*

Amélioration des cours du café. Le comité exécutif de l'Organisation internationale du café vient de réduire, pour la quatrième fois, les quotas d'exportation (— 1,4 million de sacs) en les ramenant à 10,6 millions de sacs.

CEREALES. — *Malgré la perspective d'une récolte mondiale record, les cours du blé ont fait meilleure contenance sur le marché aux grains de Chicago. Une récolte soviétique inférieure aux dernières prévisions en raison de mauvaises conditions climatiques, des ventes plus importantes de blé américain à la Chine, ont permis de compenser un prochain accroissement prévu des stocks mondiaux.*

Les cours du 3 juillet

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine dernière.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant 865 (863,50) ; à trois mois, 891 (888) ; étain, comptant, 6 635 (6 430) ; à trois mois, 6 730 (6 555) ; plomb, 381 (372,50) ; zinc, 444 (431) ; aluminium, 612 (603) ; nickel, 3 240 (3 180) ; argent (en pence par once troy), 447,50 (477). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 74,50 (76,80) ; argent (en dollars par once), 8,45 (9,46) ; platine (en dollars par once), 398,30 (430) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 90,17 (89,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 425-430 (415-425). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 29 (29,14).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, oct., 78,35 (82,05) ; déc., 77,05 (76,40). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), août, 400 (405) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C. inch. (230). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, juin, 42,75 (43,50).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 60,20-60,30 (59-60,25). Penang (en cents des Détroits par kilo) : 241-242 (257-257,50).

DENREES. — New-York (en cents par lb, sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, sept., 1 692 (1 610) ; déc., 1 788 (1 692) ; sucre, sept., 15,85 (16,15) ; oct., 16 (16,20) ; café, sept., 90 (86,85) ; déc., 87,75 (83,50). — Londres (en livres par tonne) : sucre, août, 202,60 (201) ; oct., 204,95 (203,80) ; café, sept., 770 (736) ; nov., 767 (731) ; cacao, sept., 972 (867) ; déc., 1 006 (901). — Paris (en francs par quintal) : cacao, sept., 1 100 (950) ; déc., 1 107 (1 030) ; café, sept., 894 (880) ; nov., 896 (880) ; sucre (en francs par tonne) : août, 2 440 (2 481) ; oct., 2 350 (2 380) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), août, 204,70 (196,90) ; sept., 207,50 (201) ; Londres (en livres par tonne), août, 132,40 (123) ; oct., 135,30 (127,30).

CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, sept., 398 (394 1/2) ; déc., 427 (419 1/2) ; maïs, sept., 345 1/4 (337 1/2) ; déc., 353 1/4 (344 3/4). — Indices : Moody's, 1 058,60 (1 077) ; Reuter, 1 771,1 (1 738,70).

Le marché monétaire

Amorce de la détente en France

Tandis que la tension des taux persistait aux Etats-Unis, avec même une tendance à la hausse, une amorce de détente a été enregistrée en France, où, pour la première fois depuis cinq semaines, un reflux s'est fait sentir.

Outre-Atlantique, les milieux financiers escomptaient bien, au départ, que le ralentissement de la progression de la masse monétaire, rendu public à la veille du week-end précédent, pourrait justifier un repli des taux. Mais lundi, et surtout les jours suivants, les autorités fédérales laissaient monter au-dessus de 20 % le loyer de l'argent entre banques (les Federal Funds), de sorte que jeudi, la Chase Manhattan, troisième banque du pays, relevait de 20 % à 20,5 % son taux de base et que plusieurs établissements portaient à 20,5 % et 20,75 %, leur taux de prêt aux courtiers de Wall Street.

Entre-temps, M. Donald Regan, secrétaire américain au Trésor, déclarait que les taux commenceraient à baisser lorsque les milieux boursiers feraient davantage confiance à la politique économique de la Maison-Blanche. Mais, dans l'immédiat, affirmait-il, le Fed s'en tient à sa politique de fermeté, et les milieux financiers, Wall-Street en tête, en ont déduit que la baisse n'était pas pour demain. Au vrai, les autorités monétaires américaines veulent éviter une forte reprise de l'activité économique qui s'accompagnerait, comme le prédit M. Henry Kaufman, l'expert new-yorkais bien connu, d'une « explosion » de la masse monétaire. Pour l'instant, elles ont l'impression que l'inflation recule, mais ce phénomène est jugé temporaire par beaucoup d'experts qui l'attribuent à la baisse des prix du pétrole et des matières premières.

Notons, toutefois, que M. David Stockman, directeur du budget, estime que les taux à long terme ont atteint leur niveau le plus élevé en mai et qu'ils s'orientent maintenant à la baisse.

A Paris, dès le début de la semaine, la Banque de France et les pouvoirs publics ont entrepris de faire un peu baisser les taux après leur « flambée » entre le 12 et le 21 mai dernier. L'Institut d'émission, qui, dans ce laps de temps, avait élevé son taux d'intervention au jour le jour de 12,25 % à 20 %, record historique, le ramenait, lundi 9 juin, à 19 %, puis à 18 7/8 % à la veille du week-end, la meilleure tenue du franc lui permettant de baisser un peu sa garde. En même temps, il déchargeait partiellement les banques du fardeau des réserves obligatoires qui leur avait été imposé en novembre dernier, lorsqu'il s'agissait de ralentir l'afflux des capitaux étrangers et de freiner le gonflement des liquidités. Depuis, la France a perdu pour 40 milliards de francs de devises, et les banques ont vu leurs liquidités réduites d'autant, avec, en supplément, 40 milliards de francs de réserves qui majoraient le coût de leurs ressources, et de leurs crédits.

La situation ayant donc radicalement changé, les réserves en question ont été réduites de 23 milliards de francs environ, la diminution la plus sensible affectant les réserves sur les crédits, ramenées de 1,75 % à 0,10 %, ce qui libère 14 milliards de francs et allège le fardeau des banques structurellement emprunteuses, très gênées depuis le 21 mai dernier.

En contrepartie, les banques furent fortement « incitées » à réduire leur taux de base, porté, en mai de 12,75 % à 17 %. La Rue de Rivoli souhaitait un rabais de 1,25 %, les banques ne voulaient lâcher que 0,90 %, et l'on transigea à 1,10 %, soit un taux de base de 15,90 %.

Légère reprise du marché des obligations

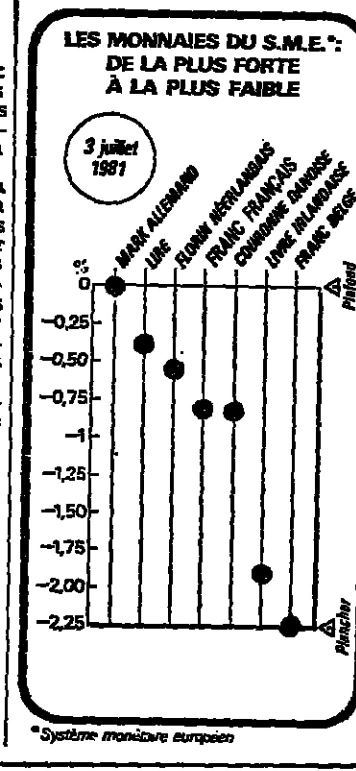
A la fin de la semaine, enfin, la Banque de France ramenait, symboliquement, de 22 % à 19,75 % le taux de ses interventions à sept jours sur bons du Trésor, procédure dissuasive pratiquement inutilisée par les établissements qui s'alimentaient au jour le jour à 20 %. De façon plus significative, les autorités monétaires reprenaient leurs adjudications à trois semaines-un mois, interrompues depuis le 20 janvier 1981 au profit du très court terme. Elles ont ainsi injecté 24 milliards de francs à 18,75 % au 30 juillet et au 10 août.

Sur le marché monétaire, on attendait mieux — 18 % à 18,25 %, — de sorte que les taux remontaient un peu à la veille du week-end, ayant tout de même baissé de 1/4 % d'une semaine à l'autre. Mais les emprunteurs se sont raréfiés, dans l'espoir d'une nouvelle détente. Cela dépendra de la santé du franc, encore bien fragile, et toujours sujette à rechute, ce qui explique la prudence de la Banque de France.

Ce dégel relatif peut également être observé sur le marché des obligations, où les affaires tombées au point mort pendant et après les élections reprennent doucement. Certes, l'amorce de baisse sur les taux à court terme laisse espérer une détente sur le long terme, encore bien peu perceptible puisque, sur le marché secondaire, les rendements n'ont que très légèrement fléchi : 16,58 % contre 16,62 % pour les emprunts d'Etat, tandis que les emprunts du secteur public restaient inchangés à 17,36 %, selon les indices Paribas.

Mais le sentiment que l'on a peut-être touché un plafond a ranimé l'intérêt des investisseurs institutionnels qui, après avoir « boudé » pendant ces dernières semaines, se sont jetés sur l'emprunt de 300 millions de francs lancée par le Cetelem (secteur privé) à 18,20 %, première émission à taux fixe depuis celle de la B.N.P. au milieu du mois de mai dernier. Signalons également l'emprunt de 700 millions de francs à 17,50 % de la CAECL, aux mêmes conditions que ceux du Crédit agricole et du Crédit foncier, qui ont été placés essentiellement dans le public. Bref, la machine se remet lentement en route, une certaine incertitude planant toutefois sur les taux. Si, comme on l'a vu, une certaine détente pouvait se manifester à court terme, qu'en sera-t-il à plus longue échéance. Si l'inflation atteint ou dépasse 15 %, les taux d'émission actuels risquent de n'être qu'un plancher...

F. R.



*Système monétaire européen

CONJONCTURE

La croissance économique devrait reprendre au second semestre

La croissance en France « *resterait légèrement positive en 1981, supérieure à celle de la moyenne de ses partenaires* », note un communiqué du ministère de l'économie et des finances, publié vendredi 3 juillet à l'issue de la réunion de la commission des comptes de la nation.

« *L'augmentation de 0,5 % du PIB recouvre en fait une reprise de l'activité dans le courant du second semestre 1981, qui fait plus que compenser la stagnation observée au premier semestre,* poursuit le communiqué. *En fin d'année la croissance de la production industrielle pourrait reprendre à un rythme de 6 % l'an.*

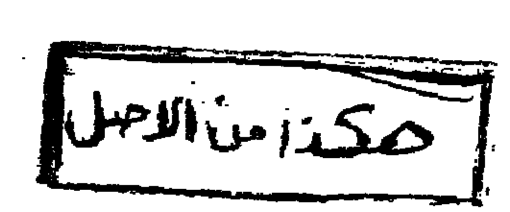
» *Malgré la décélération de la croissance, le rythme de hausse des prix serait en 1981 légèrement supérieur à ce qui fut observé en 1980 (...).*

» *Comme après le premier choc pétrolier, quoique avec une ampleur moindre, le taux de marge des entreprises (1) enregistrerait une dégradation estimée à un point de valeur ajoutée en 1980 et un point en 1981. Cette situation, jointe à la médiocrité des perspectives de demande, explique la forte contraction de l'investissement et des stocks en 1981. Elle devrait commencer de s'inverser avec le mouvement de reprise attendu pour l'automne 1981, qui s'accompagnera d'une reprise de la croissance de la productivité.*

» *La reconstitution progressive des stocks et l'affermissement de la demande des ménages favorisé par les mesures sociales arrêtées en juin 1981 devraient, en effet, permettre à notre économie de rejoindre le mouvement qui se dessine déjà dans certains pays européens.* »

M. Delors, qui assistait à la réunion, s'est déclaré « *préoccupé par l'éventualité d'un maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé aux Etats-Unis* ». Quoique aucun compte n'ait été rendu public pour 1982, il a été indiqué qu'une croissance économique de l'ordre de 3 % était prévisible.

(1) Les investissements des entreprises reculeront de 3,8 % en volume.



مكان الاجل

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le gouvernement doit se prononcer sur le financement de la fusée Ariane de deuxième génération

Les responsables du programme Ariane ont à peine eu le temps de savourer le succès obtenu, le 19 juin, avec le troisième tir de la fusée européenne que, déjà, ils mettent la dernière main au dossier du lanceur qui sera offert sur le marché dans cinq ans.

Ariane, dans sa conception actuelle, ne pourra éternellement répondre aux besoins. C'est la raison pour laquelle a été définie une filière Ariane dont les différents modèles — comme cela existe pour une famille d'avions — répondent au mieux à la demande de la clientèle.

Ainsi, moyennant quelques modifications minimes, l'Europe et surtout la société Arianespace, chargée de commercialiser la fusée, disposeront de lanceurs Ariane-2 et Ariane-3 capables de mettre sur orbite de transfert (200 kilomètres de périgée, 35 800 kilomètres d'apogée) des charges utiles d'une masse comprise entre 2 000 et 2 400 kilogrammes. Les premiers lancements de ces nouveaux modèles pour lesquels « le coup est parti » pourraient commencer à la mi-1983.

Si de tels lanceurs permettent d'améliorer les performances tout en réduisant les coûts de mise en orbite, il est clair, pour ceux qui font de la prospective au Centre national d'études spatiales (CNES), que les besoins en volume et en masse des vendeurs de satellites vers 1985 ne pourront être satisfait que par un nouveau lanceur. Cet outil, ce *« cheval de bataille de l'Europe »* dans son combat avec l'Amérique pour prendre une part raisonnable du marché des lanceurs, c'est Ariane-4, le premier géant de la famille.

Un projet coûteux

Comme les lanceurs qui l'ont précédé, Ariane-4 est une fusée à trois étages. D'Ariane-2 et d'Ariane-3, elle reprend le deuxième étage, dont le moteur Viking voit sa « pression foyer » portée à 58 atmosphères — contre 53,5 pour le tir du 19 juin (1), — ainsi que le troisième étage équipé d'un moteur cryogénique poussé. En partie pour cette raison, la masse d'hydrogene et d'oxygène liquides passe à 10 tonnes contre 8 sur le lanceur actuel.

A ces modifications relativement limitées sur le deuxième et le troisième étage correspond une profonde refonte du premier étage. Des lanceurs qui l'ont précédé, ce dernier garde les moteurs Viking, dont la pression de fonctionnement est, elle aussi, poussée, mais dont le nombre passe de quatre à cinq. Ce surcroît de puissance conduit à augmenter la taille du premier étage de manière à accueillir les 240 tonnes — contre 140 aujourd'hui — de carburant nécessaires à la propulsion.

A l'origine du projet, le premier étage d'Ariane-4 ne comportait que quatre moteurs. Mais pour des raisons de fiabilité — les moteurs sont moins poussés — mais aussi d'augmentation de performances, le CNES a choisi la solution à cinq moteurs auxquels peuvent être adjoints des propulseurs d'appoint. Leur nombre peut aller jusqu'à quatre selon le type de mission retenue, la version la plus puissante d'Ariane-4 garantissant la mise en orbite de transfert de 3 500 kilogrammes de charge utile (2). Cette amélioration des performances s'accompagne d'une modification de la coiffe chargée de protéger les satellites pendant la traversée de l'atmosphère. Réduction des coûts de mise en orbite espérés : plus de 40 % en moins par rapport à Ariane-1.

Un tel programme, ne serait-ce que parce qu'il a été largement refondu par rapport aux versions initiales, coûte cher, et ce sont 1 100 millions de francs que les Européens devront débourser pour réaliser ce lanceur. Le premier tir pourrait avoir lieu financièrement ? Notamment l'Alle- pas de tir n° 2 du Centre spatial guyanais aménagé pour l'occasion moyennant une cinquantaine de millions de francs.

Onze cent millions pour réaliser un lanceur, effectuer un tir d'essai, et dont la moitié sera absorbée par la refonte du premier étage — peut être récupérable — du lanceur. Onze cent millions dont 70 % seront à la charge de la France qui a toujours joué un rôle de leader dans le programme Ariane. Mais pour le solde, qui paiera ? Si chacun en Europe est conscient de l'importance de l'enjeu, les partenaires de la France sont-ils tous prêts à participer financièrement ? Notamment l'Allemagne aux prises avec les difficultés budgétaires que l'on connaît et dont la part dans Ariane-4 pourrait être de 10 %. Son absence serait durement ressentie. Peut-être le prochain sommet franco-allemand permettra-t-il, bien que le sujet ne soit pas à l'ordre du jour, d'en savoir plus. Quoiqu'il en soit, il faudra que les partenaires éventuels s'engagent d'ici à la fin de l'année, si l'on veut être prêt côté européen, à concurrencer les Américains et leur navette qui, à cette époque, sera parfaitement rodée.

Pour sa part, le conseil d'administration des CNES vient d'examiner le dossier avant de le transmettre au gouvernement. Nul doute, si l'on s'en réfère au contenu des messages de félicitations adressées au président CNES, après le vol du 19 juin, par le président de la République et le premier ministre que l'accueil sera favorable. Dans ces conditions, le CNES aurait mandat pour négocier à l'automne avec ses partenaires européens, car la première mise budgétaire — 80 millions de francs au total — doit être dégagée dès l'an prochain. La réussite est à ce prix si l'Europe veut enlever une part des lancements des quelque deux cent trente satellites — Chine et pays de l'Est exclus, ainsi que les charges utiles militaires non européennes — que le monde mettra sur orbite entre 1986 et 1995.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Le moteur Viking ayant connu des instabilités de combustion, aujourd'hui éliminées, il reste à prouver qu'il peut fonctionner dans ces conditions. Il n'est pas exclu que, pour y parvenir, on procède à des injections complémentaires d'hydrate d'hydrazine.

(2) Non équipée de fusées d'appoint, Ariane-4 pourrait emporter environ 2 500 kilogrammes et 3 200 avec deux de ces engins.

Dans une interview au « Nouvel Observateur »

« L'EXPORTATION D'ARMES EST UNE NÉCESSITÉ POUR NOTRE DÉFENSE ET POUR NOTRE INDUSTRIE » déclare M. Cheysson

Interrogé, notamment au sujet des ventes d'armes françaises, par *le Nouvel Observateur*, M. Cheysson, ministre des relations extérieures, après avoir distingué *« le court terme »* (*« tous les contrats signés seront exécutés »*) et le *« moyen terme »* que *« nous examinons »*, ajoute :

« L'industrie d'armement représente trois cent mille travailleurs. Elle est un élément essentiel de notre indépendance en matière de défense, un facteur de progrès technologique. L'exportation d'armes est, pour notre défense comme pour notre industrie, une nécessité. Il serait fou de le nier. Mais nous devrons faire quelques réserves. Par exemple, ne pas livrer certains types d'armes à certains pays.

» Un pays à régime totalitaire insupportable ne doit pas avoir d'armes françaises utilisables dans la répression. Enfin, il y a le long terme. Nous réfléchissons à une politique plus fine. La réflexion doit porter aussi sur les idées avancées en matière de désarmement et de réduction d'armement ou de certains types d'armement. Elle doit aussi être liée aux possibilités de coopération industrielle et technologique internationale. »

Soulignant que la distinction entre le nucléaire civil et militaire est *« tenue »* et que le contrat avec l'Irak *« n'aurait probablement pas dû être signé tel qu'il est »*, le ministre ajoute que la France continuera la vente de *nucléaire civil mais en multipliant les contrôles.*

● *L'Humanité* de samedi écrit : *« Claude Cheysson a rappelé sa position sur l'Afghanistan, puis déclaré qu'il considérait comme « inacceptable » la présence des Vietnamiens au Cambodge, oubliant que l'intervention vietnamienne a mis un terme au régime de terreur et de sang installé par les Khmers rouges ».*

DIX MINISTRES A L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS POUR L'« INDEPENDENCE DAY »

Jamais sans doute depuis les années d'après guerre autant de membres du gouvernement n'avaient assisté à la réception donnée à l'ambassade des Etats-Unis en France pour l'Independence Day, et qui avait été avancée d'un jour, au vendredi 3 juillet, pour qu'elle ne tombe pas un samedi.

Une dizaine de ministres au moins ont répondu à l'invitation de l'ambassadeur, M. Hartman : M. Pierre Mauroy, premier ministre, est arrivé dans les tout premiers, suivi de Mmes Questiaux (solidarité nationale), Cresson (agriculture) et Avice (jeunesse et sport), de MM. Rocard (plan et aménagement du territoire), Delors (économie et finances), Cheysson (relations extérieures), Chandernagor (affaires européennes), Hernu (défense), André Henry (temps libre).

Si les premiers ministres assistent rarement aux réceptions en l'honneur des fêtes nationales (il y en a près de trois par semaine en moyenne à Paris), il n'est pas exceptionnel qu'ils viennent à cette occasion à l'ambassade des Etats-Unis. M. Barre avait aussi célébré l'Independence Day l'an dernier.

Le ministère de l'intérieur décide de faire preuve de vigilance à l'égard des cercles de jeu

Les ennuis de M. Francisci

Une des plus célèbres salles de jeux parisiennes, le Cercle Haussmann, situé au 22 de la rue de la Michodière (2e), est officiellement fermé depuis le 3 juillet, par décision du ministère de l'intérieur. Un différend, de nature juridique, oppose la direction de la réglementation et la commission supérieure des jeux, au directeur de ce cercle, M. Marcel Francisci, qui vient de se voir refuser le renouvellement de son autorisation d'exploitation, pour non conformité avec les règlements en vigueur.

L'incident laisse prévoir un changement d'attitude des autorités vis-à-vis des jeux de hasard et de la circulation de l'argent dans ce smilieux d'initiés. Dès leu rprise de fonctions, les collaborateurs de M. Gaston Defferre avaient constaté *« un certain laxisme juridique »* dans le contrôle des cercles de jeux de la capitale. Plusieurs directeurs de salles ont été rappele à une plus stricte observation des règles.

Les cercles de jeux sont, en effet, régis par un décret de 1947 qui autorise des associations à but non lucratif, créées sur le modèle défini par la loi de 1901, à se procurer des recettes par l'exploitation des jeux de hasard, à condition, toutefois, que ces gains servent exclusivement aux activités de ces associations. Dans le cas de « cercles fermés », le président de l'association a lui-même la responsabilité des jeux. Dans le cas de « cercles ouverts », l'association délègue l'exploitation des jeux à un directeur qui doit reverser la quasi-totalité des recettes à son commanditaire, ne prélevant que son salaire et les frais de gestion.

Or, depuis plusieurs années, le pourcentage de recettes reversées par les « cercles ouverts » avait tendance à diminuer, certains directeurs modifiant peu à peu les contrats financiers en leur faveur. *« L'administration précédente laissait faire »*, indique-t-on au ministère de l'intérieur. L'interprétation juridique des textes sera désormais plus restrictive.

Tous les directeurs concernés ont accepté de modifier leurs contrats et de se conformer au règlement. Tous sauf un, M. Marcel Francisci, âgé de soixante et un ans, conseiller (R.P.R.) du canton de Zicavo (Corse du Sud) et maire de la commune de Ciamanacce. Sa demande de renouvellement de l'exploitation du cercle Haussmann, qui expirait le 30 juin, a été jugée trop imprécise. Un délai d'un mois et demi lui a été donné, explique-t-on au ministère. Son silence place, aujourd'hui, cette salle dans l'illégalité.

Alors que se précisait, vendredi, la menace de fermeture du cercle, un collaborateur de M. Francisci nous a assuré qu'une nouvelle demande, plus conforme, avait été adressée au ministère de l'intérieur. Incident clos ? On ne cache pas, au cabinet de M. Defferre, que cette demande sera examinée avec le plus grand soin et qu'*« une épreuve de force »* était, en fait, engagée avec M. Francisci, au-delà de ce différend juridique.

Le ministère de l'intérieur a-t-il une autre intention que cette affaire de contrat de cercle de jeux ? Le nom de M. Francisci a plusieurs fois alimenté la chronique policière depuis 1965. Un attentat, commis contre la villa du directeur du cercle Haussmann, à Bougival (Yvelines), le 15 décembre 1967, avait coûté la vie à ses auteurs, membres du milieu du banditisme. Un an plus tard, dse armes étaient découvertes au cercle de jeux et M. Francisci était placé pour quelques heures en garde à vue. Les policiers enquêtaient sur différents règlements de compte dans le milieu des jeux de hasard.

A l'époque de la grande vague de répression du trafic de la drogue, à partir de 1971, le nom de M. Francisci est souvent cité comme étant celui d'un gros « bonnet » de la filière française. A chaque fois, cet administrateur de sociétés, qui a eu longtemps des intérêts dans les salles de jeux du Liban ou de Grande-Bretagne, se défend, porte plainte ou fait saisir des livres. Il n'est jamais inquiété. Un procès retentissant, en 1973, l'oppose à l'hebdomadaire américain *Time* qui l'accusait d'être une personnalité influente du milieu de la drogue.

PHILIPPE BOGGIO.

POURSUIVI POUR DES PROPOS ANTISÉMITES

M. Faurisson condamné trois fois par le tribunal de Paris

La dix-septième chambre correctionnelle que présidait M. Emile Cabié a rendu, vendredi 3 juillet, trois jugements concernant M. Robert Faurisson, cinquante-deux ans, maître de conférences, qui soutient que « les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique ».

D'une part, MM. Faurisson et Pierre Guillaume, quarante et un ans, son éditeur, étaient poursuivis pour avoir diffamé M. Léon Poliakov, historien, ancien directeur de recherche au C.N.R.S. M. Faurisson accusait M. Poliakov d'avoir *« manipulé et fabriqué des textes »*, notamment un document concernant les chambres à gaz, le document Gerstein. Tout en reconnaissant que *« M. Poliakov, animé du désir passionné et légitime d'informer le public sur une période et des faits particulièrement tragiques de l'histoire contemporaine, a pu, sur des points de détail, enfreindre la rigueur scientifique »*, le tribunal a retenu le caractère diffamatoire des écrits de M. Faurisson et l'a condamné, ainsi que son éditeur, à 2 000 francs d'amende. Il devra également verser à M. Poliakov un franc de dommages et intérêts (*le Monde* daté des 31 mai et 1er juin).

D'autre part, M. Faurisson faisait l'objet de deux procédures en citation directe. Trois associations antiracistes accusaient le maître de conférences de diffamation raciale. Elles reprochaient à M. Faurisson une phrase de soixante mots prononcée sur l'Europe, en décembre 1980, dans laquelle il niait l'existence des chambres à gaz et du génocide des juifs (*le Monde* du 30 juin). M. Faurisson a été condamné à une peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et à 5 000 francs d'amende. Il sera en outre tenu de verser 4 000 francs de dommages et intérêts à la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), à l'origine de la première citation, et 6 000 francs à chacune des deux associations ayant engagé la deuxième citation : le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) et l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de grande Silésie. De plus, le prévenu est condamné à l'insertion à ses frais du jugement dans quatre publications et à sa diffusion sur la station Europe 1 et sur l'une des chaînes de télévision au cours d'un journal télévisé.

● *M. Sadon à la Cour de cassation.* — M. Paul André Sadon, qui vient d'être remplacé à la tête du parquet général de Paris par M. Pierre Arpaillange (*le Monde* du 2 juillet), a été nommé, *« dans l'intérêt du service »*, premier avocat général à la Cour de cassation, en surnombre. Cette nomination a été publiée au *Journal officiel* du 4 juillet.

● *Le conseil de l'Agence spéciale européenne* vient de porter à sa présidence M. Hubert Curien, président du Centre national d'études spatiales. Composé de représentants des Etats membres, le conseil de l'Agence est chargé d'élaborer la politique de l'organisme et, en particulier, le niveau de ses ressources. M. Curien remplace M. Jean Stiernstedt (Suède). MM. Atkinson (Royaume-Uni) et H. Grage (Danemark) ont été élus vice-présidents.

EN L'ABSENCE DE JEAN-PAUL II A LOURDES

Le cardinal Gantin présidera le congrès eucharistique

Une rencontre largement ouverte sur le tiers-monde

Jean-Paul II ne se rendra pas à Lourdes pour le quarante-deuxième congrès eucharistique international, qui aura lieu du 16 au 23 juillet. Le Père Gérard Defois, secrétaire général de l'épiscopat, en a donné la confirmation officielle, le 3 juillet, au cours d'une conférence de presse consacrée aux travaux du congrès, qui accueillera les délégués des Eglises d'une centaine de pays, et sera présidé par le légat du pape, le cardinal Bernardin Gantin, ancien archevêque de Cotonou (Bénin) et président de la commission pontificale Justice et paix et du conseil pontifical « Cor Unum ».

Le symposium sur l'eucharistie, qui précédera le congrès de Toulouse du 13 au 15 juillet, et qui devait être présidé par le cardinal Gantin, le sera par le cardinal Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar. Ce symposium, a déclaré Mgr Pierre Eyt, recteur de l'Institut catholique de Toulouse, qui vient d'être appelé à remplacer Mgr Paul Poupard à la tête de l'Institut catholique de Paris, réunira quelque cent cinquante participants, dont des ethnologues, des économistes et des représentants de divers mouvements sociaux ou culturels, tels la CIMADE (Service protestant d'entraide), le Comité catholique contre la faim et pour le développement (C.C.F.D.), la F.A.O., l'UNESCO, l'Organisation internationale du travail, etc. Le symposium, qui aura lieu à l'université Paul-Sabatier et non pas à l'Institut catholique pour souligner le caractère non confessionnel des débats, s'achèvera par un message qui sera lu, le 15 juillet, lors d'une célébration eucharistique au cours de laquelle Dom Helder Camara, archevêque de Recife et Olinda (Brésil) prononcera l'homélie.

A l'heure actuelle, 27 000 délégués, dont plus de 9 000 jeunes, sont inscrits pour participer au congrès eucharistique, au lieu des 50 000 escomptés avant l'attentat contre Jean-Paul II. Il n'a pas été précisé, lors de la conférence de presse, combien coûtera le congrès à l'Eglise de France ni comment sera comblé le déficit. Car, dans l'euphorie des premiers préparatifs, les organisateurs s'étaient assurés l'exclusivité de toutes les possibilités d'accueil de la cité mariale — plus de 26 000 lits — ainsi que de nombreuses chambres dans un rayon de 60 kilomètres autour de Lourdes. Or les évêques n'ont pas pensé — réflexe de foi ou d'imprudence ? — à s'assurer contre l'éventuelle absence du pape...

La nouveauté de ce congrès eucharistique — le douzième organisé en France, le dernier ayant eu lieu à Lourdes en 1914, — c'est son aspect international — plus de cent Eglises nationales de tous les continents sauf l'Océanie, — ainsi que l'accent qui porte moins sur la piété eucharistique que sur les notions de partage (la faim dans le monde) et d'engagement social. A ce propos, le Père Defois n'a pas hésité à parler d' *« enjeu quasipolitique pour l'orientation future de l'Eglise qui est en France »*.

ALAIN WOODROW.

Le numéro du « Monde » daté 4 juillet 1981 a été tiré à 588 396 exemplaires.

Un sondage « l'Express »-Louis-Harris

MM. ROCARD ET CHIRAC CONSIDÉRÉS COMME « LES PLUS CAPABLES » DE SUCCÉDER A M. MITTERRAND

L'hebdomadaire *l'Express* publie vendredi 3 juillet un sondage de l'institut Louis-Harris-France sur la succession de M. François Mitterrand.

Selon cette enquête, réalisée du 22 au 24 juin auprès d'un échantillon de mille personnes de plus de dix-huit ans, M. Michel Rocard arrive, avec 30 % des suffrages, en tête des dix personnalités *les plus capables de succéder un jour à M. Mitterrand.* M. Jacques Chirac est placé en seconde position par 20 % des personnes interrogées. Viennent ensuite MM. Pierre Mauroy (13 %), Valéry Giscard d'Estaing (10 %), Lionel Jospin (5 %) et Raymond Barre (4 %).

UN RAPPORT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le patrimoine archéologique est menacé par l'utilisation des détecteurs de métaux

De notre correspondant

Strasbourg. — *« L'engouement récent pour la détection des métaux est venu apporter une sorte de coup de grâce à l'archéologie. »* Ce constat pessimiste figure dans le rapport sur les « détecteurs de métaux et l'archéologie » que vient d'adopter le Conseil de l'Europe. Il faut arrêter la prolifération des détecteurs et des chasseurs de trésors, sinon la plupart des gisements archéologiques seront irrémédiablement détruits. L'ampleur de la menace provient du nombre de plus en plus grand de détecteurs de métaux en circulation, de l'étendue de leur utilisation et du nombre croissant de chasseurs de trésors animés soit d'un réel intérêt pour l'archéologie soit par le goût de la possession ou tout simplement par esprit de lucre.

Le rapport souligne la responsabilité de ceux qui s'intéressent à la commercialisation de ce patrimoine : antiquaires, numismates, fabricants de détecteurs et leurs distributeurs. Si le marché des appareils est largement développé au Royaume-Uni, en Allemagne et dans les pays scandinaves, les pays latins, moins touchés par le phénomène, représentent un réservoir important de commandes. Une société de marketing s'est adressée récemment au Conseil de l'Europe pour se renseigner sur le marché potentiel de détecteurs de métaux en France.

Pour enrayer le mal, l'Assemblée propose tout d'abord une action préventive : éduquer le public afin de faire comprendre que les objets archéologiques sont, avant tout, des témoins d'une époque et qu'ils n'ont plus guère de valeur une fois isolés de leur contexte; combattre la publicité autour de la chasse aux trésors archéologiques et, sur le plan juridique renforcer la protection du patrimoine en définissant comme infraction l'emploi non autorisé des détecteurs de métaux pour la prospection archéologique.

Dans l'immédiat et sur le plan pratique, l'Assemblée recommande l'instauration d'un système de permis et d'immatriculation pour les utilisateurs et détenteurs de ces appareils. Ce permis comprendrait notamment une initiation aux techniques archéologiques.

JEAN-CLAUDE HAHN.

A B C D E F G